

ANNONCES : Elles sont reçues dans nos Bureaux :
A RENNES 38, Rue du Pré-Botté
A PARIS 10, Bd Montmartre et dans toutes les Agences de Publicité

JEUDI 12 MARS 1925
St Pol. évêque

ABONNEMENTS : Un an... 60 fr. Six mois... 30 fr. Trois mois... 16 fr. Un mois... 6 fr. 50

Chèques postaux n° 119, Rennes

26^e ANNÉE 20 CENTIMES N° 8.546

TÉLÉPHONE Administration 1.67 - Rédaction 2.48, 2.68, 9.50
Adresse Télégraphique : OULAIN-RENNES

CHEZ NOS AMIS BELGES

Les groupements féminins à la campagne

Il y a quelques jours, à Louvain, mourait M. Helleputte qui, avec M. l'abbé Mellaerts, fonda, il y a quelque trente-cinq ans, le Boerenbond, c'est-à-dire la Ligue des paysans belges.

Lors d'un récent voyage en Belgique, j'ai eu l'occasion de constater les progrès réalisés en ces dernières années par le Boerenbond, actuellement dirigé par M. le chanoine Luygacrens que nous avons eu le plaisir d'entendre et d'applaudir, l'an dernier, à la Semaine Sociale de Rennes.

Parmi toutes les organisations très heureusement créées par la grande association agricole des catholiques belges, je voudrais retenir aujourd'hui l'attention sur l'une d'entre elles qui me paraît particulièrement opportune : j'ai nommé les Cercles et la Ligue des Fermières.

Le Boerenbond vise à l'organisation chrétienne de la classe agricole, lisons-nous au début d'une brochure éditée par la direction de cette association. Il est, ajoute-t-on, pour les cultivateurs ce que d'autres organismes sont pour les autres classes de notre société : il prend place de cette façon à côté de l'organisation de la classe ouvrière chrétienne et de celle des classes moyennes ; il collabore donc de ce point de vue à l'organisation générale de la société.

S'étant donné un tel programme, les dirigeants du Boerenbond ne pouvaient se désintéresser des questions concernant les femmes de la campagne et ils devaient s'efforcer de grouper celles-ci.

Après quelques essais, ils reconnurent qu'il fallait créer des associations locales féminines : ce furent les Cercles paroissiaux de fermières qui se fédèrent dans la Ligue des Fermières. Cette Ligue, fondée le 5 juillet 1911, constitua une section du Boerenbond et elle eut son siège dans les bureaux de ce dernier. De cette manière, le mouvement agricole conserve son unité d'action ; le Boerenbond prenant à cœur les divers intérêts de la famille toute entière du cultivateur. De plus, la Ligue des fermières profite ainsi des multiples services que peuvent lui rendre les autres sections de la Ligue des paysans. On voit donc que cette organisation est fort bien comprise.

Mais il ne sera pas sans intérêt de descendre quelque peu dans le détail et de voir ce qu'est, en réalité, un Cercle belge de fermière, comment il vit et il agit.

Et d'abord quel est son but ? Le Cercle de fermières se propose de travailler à la culture intellectuelle et morale des femmes de la campagne, et de les aider par tous les moyens à remplir leurs devoirs de chrétiennes, de mères, de ménagères et de cultivatrices. L'article 2 des statuts le déclare nettement : « Le Cercle des fermières a pour but de travailler au progrès religieux, moral et social de ses membres, de coopérer au relèvement de leur culture intellectuelle et de prendre à cœur leurs intérêts professionnels, ainsi que leur bien-être matériel. » Ainsi donc, le Cercle de fermières n'est pas seulement une union professionnelle qui bornerait ses préoccupations aux seuls intérêts de la fermière comme telle, mais il veut être une organisation féminine complète. Et c'est là une prétention que l'on ne saurait trop louer.

Le Cercle de fermières recrute ses membres parmi les femmes appartenant directement à la classe agricole ; toutefois dans une paroisse rurale, il n'exclut pas les femmes appartenant à d'autres catégories. Dans les paroisses à population mixte, c'est-à-dire comprenant, en parties à peu près égales, des éléments ruraux et des éléments industriels, on tient compte des circonstances locales pour régler le recrutement du Cercle.

Dans les localités où il existe une « gilde agricole », c'est-à-dire un syndicat affilié au Boerenbond, le Cercle des fermières est organisé généralement comme section de la « gilde agricole ».

Dans le Conseil du Cercle, on veille à ce que chaque hameau ou quartier soit représenté par une déléguée. Si, plus tard, d'autres organisations viennent à naître au sein du Cercle — par exemple, une assurance contre la maladie, une ligue anti-alcoolique, une association de vente en commun de légumes ou d'œufs — chacune de ces sections aura droit à une ou deux déléguées dans le Conseil du Cercle.

Ainsi donc, le Cercle constitue l'organisme central qui veille aux intérêts d'ordre général. Il vient d'ordinaire, chaque année, quatre à six assemblées au cours desquelles l'aumônier traite un sujet religieux et ensuite discute l'une ou l'autre question concernant la vie féminine à la campagne. Et, comme en Belgique, on aime beaucoup la musique, on s'efforce d'agrémenter ces réunions par des chants et parfois par des représentations théâtrales.

Nous pourrions encore donner bien d'autres détails : nous croyons cependant en avoir assez dit pour montrer que ces cercles sont des centres de vie et d'action féminine chrétienne. Mais, convaincus que l'union fait la force, ils se sont groupés dans la Ligue des fermières.

Cette Ligue constitue, comme nous l'avons dit, la fédération des cercles qu'elle dirige, assiste et contrôle.

Par une action directe et constante sur les comités des cercles, par l'entremise de ses inspectrices, par des conférences et des leçons, par sa revue mensuelle, et divers autres moyens, elle aide les cercles à parfaire l'éducation sociale, professionnelle et intellectuelle des femmes de la campagne et à les mettre à la hauteur de la mission qu'elles ont à remplir comme mères de famille, comme ménagères et comme fermières.

Quelques chiffres montreront le développement de ces organisations : en 1922, on comptait, en Belgique, 57 Cercles de fermières avec 7.371 membres : à la veille de la guerre, en 1914, il y en avait 136 avec 15.040 membres. Mais à la fin de 1923, la Ligue des Fermières réunissait 477 Cercles avec 46.310 membres. Aux réunions générales que la Ligue tient, chaque été, en plusieurs localités, assistent, en moyenne, de 1.500 à 2.000 adhérentes. Les retraites fermées, qu'elle a fait donner l'an dernier, ont été suivies par plus de 250 fermières. De plus, 134 Cercles ont organisé des œuvres infantiles et 224 disposent d'une bibliothèque. Enfin, un certain nombre de Cercles ont formé des sections s'occupant de recueillir et d'expédier collectivement les œufs en vue de la vente en commun dans des crèches coopératives.

Tout ceci prouve que les femmes belges ne se sont pas contentées de réclamer le droit de vote qu'elles ont déjà obtenu pour les élections communales, mais qu'elles ont eu aussi le souci du travail pratique et de l'organisation active.

A ce point de vue, elles se sont révélées supérieures à beaucoup d'hommes qui, cependant, jouissent du droit de vote depuis longtemps — en Belgique et ailleurs.

Max TURMANN.
Professeur à l'Université de Fribourg.

LA SITUATION

AUTOUR DE LA LOI DES FINANCES

La Commission sénatoriale examine avec une laborieuse diligence le budget différé et bossu qui lui a envoyé la majorité de la Chambre. Les économies proposées jusqu'à présent approchent de 600 millions.

Les présidents des Chambres de commerce, au nombre de 128, ont protesté contre le vote précipité de la loi des finances. Au nom des commerçants et des industriels, l'assemblée des présidents a traduit l'émotion causée par les mesures budgétaires adoptées par la Chambre des députés, qui les frappent lourdement, aggravent les réglementations tracassières imposées aux contribuables et bouleversent les principes de notre droit civil et fiscal. Les présidents des Chambres de commerce estiment qu'il est urgent de faire disparaître de cette loi des improvisations et des conceptions fiscales à tendances subversives, qui sont les plus préjudiciables au crédit public.

Ils se félicitent de l'accueil fait par la Commission des finances du Sénat à l'exposé de son rapporteur général et ils comptent sur la sagesse et la fermeté de la Haute Assemblée pour la présentation d'un budget national respectueux de nos libertés et de nos lois fondamentales, qui rendra aux représentants du travail national la sécurité indispensable.

Parmi les mesures les plus iniques qu'on rencontre dans ce budget inspiré par la minorité socialiste, il faut ranger celle qui concerne la réserve légale des sociétés anonymes. Cette mesure a été ainsi caractérisée par M. Lafarge : « Ce qui est grave dans les textes que vous proposez, c'est que vous vous substituez aux administrateurs de la société pour imposer un placement. »

Voilà, en effet, un pas vers la déposssession. La loi de 1867 laissait aux sociétés anonymes — qui sont des sociétés démocratiques, car elles permettent aux petits épargnants d'avoir une part de propriété dans une entreprise — une liberté absolue pour l'emploi de leurs fonds de réserve légale. Le texte nouveau stipule, pour celles de ces sociétés dont la réserve reste à compléter, que les sommes destinées à ce complément seront consacrées à l'achat de titres ou valeurs émises par l'Etat français et créées à échéance de plus d'un an. Quant à celles dont la réserve légale aura été entièrement constituée à la date de la promulgation de la loi, si la dite réserve n'est pas représentée par des titres d'Etat, elles devront en acheter annuellement pour un montant au moins égal au dixième de leurs bénéfices, jusqu'à ce que ces fonds de réserve soient, à concurrence du dixième du capital social, représentés par ces titres ou valeurs.

Voilà donc un prélèvement obligatoire sur les fonds de roulement des sociétés et une diminution grave de leur trésorerie. C'est pour améliorer la rente, dit-on. Mais quand les sociétés seront accablées à vendre, la rente s'en portera-t-elle mieux ?

P.-O. DOLBERT.

LE CHEQUE-CONTRIBUTIONS

Paris, 11 mars. — Au cours du Conseil des ministres, tenu ce matin à l'Élysée, M. Clémentel, ministre des finances, a soumis à la signature du président de la République un décret relatif à la mise en application du cheque-contribution.

Le Sénat se prononcera contre la suppression de l'ambassade du Vatican

ON PRÉVOIT QUE CETTE AMBASSADE SERAIT MAINTENUE A 20 VOIX DE MAJORITÉ

Paris, 11 mars. — La commission des finances du Sénat vient d'être amenée à se prononcer sur la question de l'Ambassade au Vatican. Au chapitre IX, en effet (crédits de 200.000 francs pour le personnel extérieur des ambassades), M. Henry Chéron a demandé le rejet pur et simple de ce chapitre parce qu'aucun crédit n'y figure pour l'ambassade au Vatican.

M. de Monzie proposa alors une motion d'ajournement pour permettre à la commission d'entendre sur cette question le président du Conseil. Cette proposition fut repoussée par 8 voix contre 4 sur 31 membres présents.

Il fallait donc voter immédiatement pour ou contre le chapitre. M. de Monzie déclara qu'étant à la commission l'un des représentants de la gauche démocratique, hostile en majorité au maintien de l'ambassade, il s'abstiendrait, bien qu'il fût lui-même partisan de ce maintien.

Après une discussion longue et animée, on passa au vote. Par 15 voix contre 15, et une abstention, le chapitre IX fut repoussé. Donc M. Chéron triomphe.

Sur les 36 membres que compte la commission au complet, 5 étaient absents, dont 3 sont favorables à l'ambassade au Vatican, MM. Gaudin de Villaines, Guiller et Blaignan et 2 sont opposés : MM. Léon Perrier et Morel.

D'autre part, plusieurs sénateurs de l'Union républicaine s'étant livrés à un pointage minutieux relativement au vote prochain sur la suppression des crédits pour l'ambassade au Vatican, ont déclaré que l'ambassade sera maintenue à vingt voix de majorité.

LA NEIGE

Paris, 11 mars. — Pour la première fois cet hiver à Paris, avec il y a quelque temps un essai raté, il a neigé aujourd'hui à Paris toute la matinée.

Vu du balcon de l'« Ouest-Éclair », le boulevard était tout à fait pittoresque. Les municipalités de banlieue qui ne possèdent pas la main-d'œuvre nécessaire et qui ont été surprises par la chute imprévue de la neige n'ont pu faire enlever celle-ci qui un peu partout a arrêté presque complètement la circulation.

Dans le sud, notamment vers Choisy, Gentilly, Bicêtre, les tramways ont dû interrompre leur service par suite de courts-circuits provoqués par la neige qui atteignait à certains endroits une épaisseur de 15 à 20 centimètres.

D'autre part, il était impossible aux charrois de circuler. Vers midi, du sel fut jeté ; des équipes de balayeurs formées rapidement nettoyaient les rues.

Le BOURGET, 11 mars. — La neige qui tombe sans discontinuer depuis 7 heures du matin a interrompu la circulation aérienne.

Sir F. Brancker, directeur de l'aviation civile au ministère de l'air anglais, dont on attendait l'arrivée ce matin à bord de l'appareil piloté par l'aviateur Cobham, reste bloqué à Prague.

NANCY, 11 mars. — Ce matin, à leur réveil, les Nancéens ont constaté que leurs rues étaient couvertes d'une épaisse couche de neige tombée au cours de la nuit. La neige continuant à tomber, la circulation devient difficile.

NIMES, 11 mars. — Ce matin le thermomètre est descendu au-dessous de zéro. Tous les étangs sont pris par la glace.

LE PAIN A 1 fr. 70 A NIMES

NIMES, 11 mars. — A partir du 12 mars, le prix du pain est porté à 1 fr. 70 le kilo, soit une augmentation de 5 centimes.



— Ce collier me plaît, mais est-il bien de mon âge ? — Soyez sans crainte, Madame, il provient des fouilles de la Vallée des Rois.

LA PROCHAINE FOIRE-EXPOSITION DE BRETAGNE ET DE LA REGION DE L'OUEST

Elle sera caractérisée par une importante poussée industrielle

L'importance de la Foire-Exposition de l'Ouest qui va s'ouvrir le 25 avril à Rennes, s'affirme chaque jour par les nouvelles adhésions des exposants.

Ceux-ci sont déjà au nombre de 400, et nous avons encore six semaines devant nous jusqu'à l'ouverture.

Sur ces 400 exposants, qui ne représentent pas moins de 1.500 firmes provenant de toutes les régions de la France, il en est 90 qui n'avaient pas encore participé à nos précédentes Foires-Expositions de Bretagne et de la région de l'Ouest.

Il est à remarquer surtout que la plupart des exposants augmentent la superficie de leurs stands : tels d'entre eux qui débutèrent avec 20 mètres carrés auront des stands de 200 mètres carrés. Les stands de 96 mètres carrés seront courants et l'on verra peu de petits stands.

On compte que 27.000 mètres carrés de terrain seront occupés ; toute l'esplanade du Champ de Mars est déjà retenue seule, la place de la Gare peut recevoir encore un certain nombre d'exposants. Rappelons que l'an dernier, la superficie totale était de 24.913 mètres carrés ; en 1923, de 19.926 et en 1922, de 13.563 mètres carrés.

Ce qui caractérisera cette nouvelle et grande manifestation économique de 1925, c'est en dehors du matériel agricole, une poussée industrielle aussi considérable que variée. On verra, en effet, cette année, en grande quantité des moteurs, des machines à bois, des fours à carboniser les bois, des rouloirs à vent, Les fonderies, l'industrie minière, les matériaux de construction seront largement représentés.

Organisée par M. Le Rouzic, le distingué et très actif directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, une section spéciale sera consacrée à ce grand établissement d'enseignement et d'expériences.

Au point de vue de l'outillage agricole et de ses perfectionnements, nos cultivateurs trouveront d'ailleurs des innovations extrêmement intéressantes : c'est ainsi, par exemple, qu'ils verront fonctionner un appareil destiné à être très répandu, le « butyro », qui remplacera mécaniquement la laratte dans la fabrication beurrière. De même, la traite mécanique des vaches à l'électricité prendra beaucoup plus d'extension que l'année dernière, puisque trois maisons, au lieu d'une, seront présentes à l'Exposition.

Le Comité a prévu l'affluente croissante des visiteurs. On sait, en effet, que pour 2.145 visiteurs à la Foire-Exposition de début, il y en a eu 119.220 en 1923 et 151.129 en 1924. Aussi, afin d'éviter l'encombrement, a-t-on décidé de placer 11 tourniquets au lieu de 8, comme l'an passé, les jours de grande affluente. Des portes spéciales seront d'ailleurs réservées aux exposants et à leur personnel.

J. T.

LE CHEVAL D'HONNEUR DU NOUVEAU DÉCORÉ

AVIGNON, 11 mars. — A l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur, les amis et admirateurs du poète Joseph D'Arbaud, défenseur des coutumes camarguaises, lui offriront un cheval d'honneur de la Camargue tout harnaché au cours d'une cérémonie qui aura lieu aux arènes d'Arles.

La candidature de M. Millerand inquiète le Cartel

Paris, 11 mars. — La candidature de M. Millerand à l'élection sénatoriale de la Seine inquiète de plus en plus le Gouvernement. M. Millerand, en effet, a commencé ses visites en banlieue, et il reçoit partout un accueil plus que sympathique.

Le bruit a couru hier que les radicaux-socialistes opposeraient à l'ancien président de la République M. Joseph Caillaux, très poussé par certains dirigeants du parti. Mais M. Bouffandeau et ses amis ne partagent pas pour M. Caillaux l'enthousiasme des convives de Magic City. A l'heure présente, les adversaires de M. Millerand pèsent sur place tandis qu'un mouvement très net se dessine en faveur de l'ancien président.

Toute la mode de la Saison est réalisée dans le Catalogue des Nouveautés d'Été des Grands Magasins du LOUVRE de Paris. Ce catalogue vient de paraître, si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le de suite à la Direction des Grands Magasins du LOUVRE, Paris, et vous le recevrez franco. Les prix des articles annoncés sont extrêmement étudiés et comme toujours leur qualité est incomparable. N'oubliez pas que toutes les commandes de plus de 25 francs, même celles composées d'objets lourds et encombrants, sont expédiées franco de port et d'emballage dans toute la France continentale.

LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE L'AMATEUR DE GOLF

LONDRES, 11 mars. — Un riche propriétaire gallois, M. de Barri Crawsbay, vient de mourir en laissant des instructions très précises sur la façon dont il désire que la crémation de son corps s'effectue. Cet original Gallois a, en effet, déclaré qu'il désirait que son corps fut incinéré assis sur un sofa et vêtu d'un costume de golf. Il veut que ses cendres soient placées dans la même urne que celles de sa femme.

M. de Barri Crawsbay laisse une fortune estimée à 1.900.000 francs à son fils unique, à condition que ses instructions soient exécutées scrupuleusement.

Le tragique accident du canot de sauvetage « Commandant-Viort »

M. LÉON BERTHAUT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES HOSPITALIERS SAUVETEURS BRETONS, NOUS DIT SA CONFIANCE DANS LES CANOTS HENRY

SAINT-MALO, 11 mars (De notre envoyé spécial). — Très aimablement M. Léon Berthaut, le dévoué président général de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, a bien voulu nous accorder une interview. Il nous reçoit à Dinard, dans son accueillante villa de Bel Air, qui se dresse au milieu d'un jardin parcé des grâces naissantes du printemps.

M. Léon Berthaut a été profondément affecté par l'accident du Commandant-Viort. Il ne nous dissimule pas l'émotion qui l'étreint.

Par suite d'une fatalité déconcertante, le bateau de sauvetage a été renversé ; nous en recherchons les causes dil-il, mais je puis vous affirmer une chose : notre confiance dans le système Henry est inébranlable.

Lorsque les corps des victimes du canot de la Rochelle furent conduits à la gare, le commandant Lardé, président de la station de sauvetage, s'efforça devant les curieux, de ces héros et déclara que le Commandant-Viort allait reprendre son service ; un survivant de l'équipage affirmait : « Nous sommes prêts à retourner ». Cette simple parole d'un matelot, comme elle est émouvante !

Vingt ans sans accident

Et M. Léon Berthaut ajoute :

Les bateaux Henry ne peuvent pas couler ; depuis vingt ans qu'ils ont effectué des sorties, nous n'avons jamais enregistré d'accident. Nous attendons les résultats de l'enquête, mais l'hypothèse du manque d'eau momentané peut expliquer parfaitement ce renversement du canot de sauvetage.

Le Pierre-Labbé, que vous avez vu à la station de Saint-Servan et qui est du même type que le Commandant-Viort, sauf qu'il ne possède pas de moteur, a accompli des expériences probantes. En novembre 1923, au Havre, il a été soulevé à 10 mètres de hauteur et lâché dans le bassin ; il s'est redressé instantanément.

Prochainement à Saint-Malo, nous répéterons ces expériences devant la foule, que les sceptiques y viennent, ils seront bien obligés de s'incliner devant la réalité.

A l'exposition universelle de 1900, à Paris, un bateau Henry, avec tout l'équipage à bord, fut basculé dans l'eau. Il reprit immédiatement son équilibre.

En outre des nombreux prix que ses canots Henry, appartenant à la Société centrale de sauvetage des naufragés et aux Hospitaliers Sauveteurs Bretons ont remportés dans les divers congrès, ils ont reçu l'approbation de la commission technique des constructions navales au ministère de la Marine.

Ceux qui ne sont pas revenus

Mais pour exceptionnelles que soient les pertes des bateaux de sauvetage, il y a cependant quelques exemples.

Le 26 mars 1882, c'est tout l'équipage du canot de la Chambre de commerce du Havre qui périsait. Assez récemment, plusieurs hommes du bateau de Dieppe trouvaient la mort à peu de distance du port.

En Angleterre, le 8 février 1861, à Wilby, le bateau de sauvetage, après avoir sauté sept équipages est surpris par une énorme vague et chavire. Onze hommes se noient. En décembre 1886, à Sainte-Anne-sur-Mer, province de Lancashire, sur trois canots de sauvetage sortis la nuit, un seul revient.

En février 1914, le Life Boat Helen Blake, du poste de Fethard, se porte au secours du voilier Mexico. A 50 mètres du bâtiment, le canot est assailli par d'énormes vagues et, avant d'avoir eu le temps de lever l'ancre, il est mis en pièces.

En Hollande, il y a quinze mois environ, un bateau à moteur n'est jamais revenu.

La question de la sécurité des engins de sauvetage a été examinée avec la plus grande attention et discutée au congrès d'études qui s'est tenu à Londres en juillet 1924 à l'occasion du centenaire de la Royal National Life Boat Institution. Voici le résumé des conclusions auxquelles nos amis anglais sont arrivés. Aujourd'hui, comme il y a quarante ans, on ne peut avoir des bateaux parfaitement en sécurité dans toutes les circonstances possibles de vent et de mer. Il n'en existera probablement jamais. C'est ce qui fait le mérite et l'honneur des équipages. Les meilleurs canots de sauvetage ne seront donc pas toujours exempts de désastre puisque plus le bateau est sûr, plus grande est en lui la confiance des sauveteurs et plus ils seront prêts, en hommes braves et audacieux à couvrir de plus grands risques.

Ayons confiance

Et M. Berthaut termine ainsi : Les hommes du Commandant-Viort se sont conduits merveilleusement ; ils ont lutté de tout leur cœur, de toute leur âme ; on est en admiration devant leur œuvre.

En ce qui nous concerne, nous n'abandonnerons pas le système Henry ; et pour succéder à notre vieux Pierre-Labbé de Saint-Servan, qui a donné ses preuves en maintes circonstances, nous songeons à un canot comme le Commandant-Viort et qui probablement portera le nom du Commandant-Recuteur, père des Terrenoux.

Nous aurons d'ailleurs soin une fois de plus de nous enfoncer des conseils les plus autorisés et aussi de nous assurer que nous avons fait tout ce que les progrès de la science nous permettront de réaliser.

Notre société va incessamment publier une déclaration exprimant son admiration pour les

aveurs et sa confiance dans les bateaux légers.

L'avis d'une personnalité aussi autorisée que M. Léon Berthaut confirme donc pleinement ce que nous disaient hier les marins du Pierre-Labbé.

Maurice JAN.

Un incident à la Commission des Affaires étrangères

Refusant de garder le secret, l'un des membres, le député communiste Berthon, donne sa démission

PARIS, 11 mars. — Au début de l'après-midi la Commission des affaires étrangères de la Chambre devait entendre M. Herriot. Celui-ci demanda aux membres de la Commission de s'engager au secret sur l'honneur.

M. Berthon, député communiste, refusa. M. Fontanneries, député socialiste du Cantal, s'abstint. Les autres commissaires prirent l'engagement demandé.

On décida alors d'entendre M. Herriot à 16 h. 45, hors la présence des communistes Berthon et Doriot. M. Berthon démissionna aussitôt et écrivit à M. Franklin-Bouillon, son président, pour lui expliquer ses raisons :

« Il me paraît impossible, dit-il, si les négociations diplomatiques que doit nous faire connaître le Président du Conseil aboutissent à des résultats d'une gravité exceptionnelle et que la Chambre toute entière doive en connaître, fut-ce en comité secret — que j'allène ma liberté en donnant ma parole de conserver des secrets dont le poids serait singulièrement lourd. Je constate, une fois de plus, que ceux qui ont promis au pays de s'opposer aux pratiques des accords secrets, généraux de guerre, manquent à leur parole. Représentant du Parti communiste, je ne peux accepter ni ce silence, ni cette abdication. Je proteste contre ces pratiques et je conserve toute ma liberté.

« Je fais connaître aujourd'hui-même à M. le Président du Conseil, que je désire l'interpeller sur le secret qu'il conserve vis-à-vis du Parlement concernant les graves conversations diplomatiques en cours et dont les résultats peuvent compromettre si gravement la paix de l'Europe. »

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

PARIS, 11 mars. — La Société des Agriculteurs de France a ouvert cet après-midi son assemblée générale par un discours du Marquis de Vogüé.

L'orateur a déclaré que la France produira suffisamment de blé si l'on veut en donner à l'agriculture son prix, ajoutant que, cette culture étant la plus nécessaire de toutes, devrait être aussi la plus rémunératrice ; il a critiqué l'intervention de l'Etat, les réquisitions, les taxations, l'achat et la répartition du blé par l'Etat.

Après avoir déploré la désertion des campagnes, l'orateur a ajouté qu'au moins convenait-il de faire obtenir à la culture les engrais aux meilleures conditions possibles, d'accroître les rendements par la sélection des semences, d'augmenter le bien-être des foyers ruraux, d'organiser l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en lui donnant un statut qui assure à toutes les parties en cause les satisfactions nécessaires.

M. de Vogüé a parlé ensuite du sentiment de malaise qui s'est emparé des esprits en France à voir l'orientation qu'ont prise les affaires publiques.

« Comment, a-t-il dit, ne pas s'inquiéter devant les spectacles que, depuis quelques mois, se déroulent sur la scène politique, devant les tendances dont la Chambre des députés vient de donner un nouvel exemple dans la discussion du budget, ce budget où des réformes improvisées alternent avec de coûteuses innovations, où toutes les activités génératrices de richesse sont frappées sans discernement au risque de décourager l'épargne, d'entraver l'esprit d'initiative, de tarir les sources qui alimentent la fortune publique ?

« Comment n'être pas ému pour la cause que nous aimons, des menaces qui pèsent sur l'avenir, sur les énergies créatrices, sur les conditions de la vie ? On ne peut concevoir une agriculture prospère dans un pays ruiné.

« Ce qui surtout nous émeut, c'est de voir assaillis sans répit et entamés chaque jour un peu plus les principes essentiels qui forment l'armature de la nation : l'ordre, la liberté, la propriété, l'entente sociale.

« Ce ne sont pas, hélas ! des craintes chimériques. Les ennemis de l'ordre social ne cachent pas leurs desseins subversifs. Avec une franchise égale à la leur, nous dirons notre résolution de défendre nos foyers et la vie du pays. Nous y serons aidés par tous les éléments sains de la nation. »

LA DISCUSSION SUR LE PROTOCOLE DE GENÈVE SERA-T-ELLE RENVOYÉE AU MOIS DE SEPTEMBRE ?

Le Conseil de la Société des Nations va en décider aujourd'hui

GENÈVE, 11 mars. — C'est demain matin jeudi que le Conseil de la Société des Nations sera saisi de la demande britannique tendant à l'ajournement de toute discussion sur le protocole de Genève.

M. Chamberlain lira une longue déclaration dans laquelle sera exposé le point de vue du gouvernement britannique. Le résultat des consultations auxquelles le gouvernement de Londres s'est livré, tant auprès de ses experts qu'auprès des Dominions, sera rendu public dans des termes tels que personne ne pourra se méprendre sur les résolutions de l'empire.

Le porte-parole de l'empire britannique fera clairement entendre que son gouvernement attache le plus grand prix à procurer la sécurité au continent européen et que son gouvernement songe spécialement à la France.

On croit savoir aussi que le gouvernement britannique renouvellera la profession de foi qu'il a faite si souvent en faveur de l'arbitrage, étant bien entendu que certaines matières relèvent de la compétence exclusive des Etats.

En conclusion M. Chamberlain demandera le renvoi de toute l'affaire à l'assemblée de septembre prochain.

Comme il fut fait à Rome au mois de décembre dernier, chacun des pays représentés au Conseil fera connaître son avis touchant la demande britannique.

Rappelons que sur dix nations siégeant au Conseil, six ont signé le protocole : ce sont la France, la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Espagne, le Brésil et l'Uruguay. Les quatre pays qui ne l'ont pas signé sont la Grande-Bretagne, le Japon, l'Italie, la Suède. Au total, dix-sept nations membres de la S.D.N. ont signé à ce jour le protocole de Genève.

Les cinq puissances qui signeront à l'exemple de la France le protocole de Genève maintiendront demain leur point de vue entièrement favorable au document.

M. Briand fera une déclaration au nom des cinq puissances signataires

M. Briand fera une déclaration dont les termes auront été pesés et approuvés par les gouvernements.

La France et les puissances représentées au Conseil qui ont suivi son exemple se placeront dans leurs déclarations sur le terrain de la S.D.N. Elles exprimeront l'avis qu'aucun événement n'est survenu depuis l'assemblée qui puisse légitimer un changement d'attitude de leur part.

Aussi, sans se refuser à examiner tout amendement de nature à rendre le système plus parfait et à rallier le maximum d'adhésions, ces puissances proclameront leur foi dans l'idéal dont le protocole est et demeure jusqu'à nouvel ordre l'expression humaine la plus parfaite.

Ces réserves faites, le Conseil exprimera unanimement l'avis que la question soit renvoyée tout entière à l'assemblée de septembre.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET LE BUDGET DU CARTEL

PARIS, 11 mars. — Commentant l'importante déclaration des Chambres de commerce que nous avons publiée hier, et qu'il croit appelée à un grand retentissement, le Temps écrit :

« Les vrais réformateurs, les amis réels de la démocratie, les bons serviteurs du progrès économique et social, ce sont ceux qui mettent tout leur savoir et tout leur cœur à rendre l'épargne plus facile, les capitaux plus abondants, les affaires plus prospères, la nation pleinement garantie contre les barbares du dehors et du dedans.

« La déclaration des présidents de Chambres de commerce de France montre au Sénat quelle puissance d'opinion publique est en train de se manifester. Qu'elle se déploie avec une vigueur croissante. Le salut est dans le pays lui-même. En attendant que celui-ci puisse se prononcer librement, retenons l'exemple des présidents de nos Chambres de commerce, ce calme et confiant appel au Sénat.

L'Intransigeant félicite également les 128 présidents des Chambres de commerce et conclut :

« Les Chambres de commerce comptent sur la sagesse et la fermeté du Sénat pour la présentation d'un budget national, respectueux de nos libertés et de nos lois fondamentales, seul capable de rassurer l'opinion et de mettre fin à l'incertitude qui s'est produite. Voilà M. Herriot renseigné, une fois de plus, sur la crise de méfiance et sur les conditions possibles d'une trêve du franc. »

LES DEPLORABLES METHODES DE LA CHAMBRE DU CARTEL

M. Painlevé s'avoue impuissant à faire respecter le règlement

PARIS, 11 mars. — Chaque jour qui passe nous apporte une nouvelle et éclatante manifestation du rapide glissement de notre régime représentatif vers la démagogie et vers le désordre. Loin d'employer leur talent et leur influence à arrêter cette course à la mort, les dirigeants des gauches associées poussent le Gouvernement, la Chambre, le peuple sur la pente de l'abîme. Voulez-vous de ce fait un exemple symbolique ?

Hier, à la Chambre, la mornie séance de rentrée allait se terminer vers 7 heures, après une discussion languissante sur l'éternelle question des loyers, lorsqu'un député communiste demanda à interpellier le Gouvernement sur « son refus de recevoir les boulistes en grève ». Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. répondit : que la Chambre veuille bien prononcer le renvoi de ce débat à la suite.

L'interpellateur descendit alors de sa montagne, — les communistes siègent en effet tout en haut de l'extrême gauche — gravit les degrés de la tribune, déplia les premières feuilles d'un volumineux dossier, et se mit à parler.

L'on sait que lorsque le Gouvernement demande le renvoi d'une interpellation à la suite, l'interpellateur, en vertu du règlement de la Chambre, a le droit de parler sur la date, c'est-à-dire sur l'opportunité d'un débat immédiat ou assez proche ; mais l'orateur, pour cette intervention-là, ne dispose que de cinq minutes.

Or, depuis le règne du Cartel, le règlement est systématiquement violé. Tout interpellateur s'expliquant sur la date, traite, en réalité, le fond même de son sujet, parle pendant 30, 40, 50 minutes, et ainsi bouscule à la fois la Chambre qui n'a pas été consultée et le Gouvernement qui a demandé le renvoi.

Le député communiste, naturellement, n'a pas manqué de se conformer hier à cette mode nouvelle. Tout ce qui est révolutionnaire est notre, peuvent dire les purs disciples de Marx et de Lénine. Cependant, comme sa thèse était puérile, sa voix terriblement rauque, ses gesticulations agaçantes et son éloquence par trop macaronique, les trois quarts des députés présents (une centaine en tout) se mirent à protester, à frapper des pupitres et à crier avec ensemble : « La date ! La date !... Règlement ! Règlement ! »

Alors M. Painlevé sortit de son rêve géométrique. Il se leva, porta son buste en avant, parut d'un geste arrondi de ses deux bras courts embrasser un fantôme, prononça dans le tumulte quelques paroles inintelligibles, et termina par ces mots historiques :

« Depuis quelque temps, la Chambre a pris l'habitude de violer le règlement en matière d'interpellation. Je ne puis m'opposer à cette tolérance ! »

Cette phrase n'est pas seulement l'aveu d'incapacité et d'impuissance d'un président totalement dépourvu d'autorité. Elle est le signe et le symbole du régime cartelliste. Plus de règle, plus de raison, plus de tête ! La surenchère et la démagogie submergent tout. Soit en matière de budget, soit pour la confection des lois, soit devant des interpellations, la majorité du 11 mai bouscule et disloque tous les principes du droit civil, fiscal, parlementaire. Le président qu'elle s'est choisi couvre du mot de « tolérance » ses propres encouragements au sabotage. Le président du Conseil prononce, de loin en loin, comme hier, soir, quelques paroles contre ces abus, mais le lendemain, pratiquement, il suit et approuve par ses actes les démolisseurs du crédit public. A chacune de ses séances, en dépit des efforts contraires de l'opposition, la Chambre compromet le renom de la France et accentue le dégoût des bons citoyens pour des hommes qui semblent avoir pris à cœur de nous amoindrir devant l'étranger.

L.-A. PAGES.

AVIS IMPORTANT AU PUBLIC

Peu de personnes se doutent des dangers qu'il peut y avoir à employer une vaseline qui ne serait pas absolument pure ; aussi est-il prudent de n'accepter que la Vaseline Chesebrough.

Sa réputation est mondiale, c'est même un des rares produits ayant obtenu toutes les plus hautes récompenses des corps médicaux du monde entier.

Les Etats-Unis et l'Angleterre reconnaissent à la Vaseline Chesebrough seule, le droit d'être vendue sous le nom de vaseline.

LES TERRIFIANTS EXPLOITS DES BANDITS POLONAIS

PIRES QUE BONNOT

Les assassinats et les cambriolages qu'ils commirent en deux ans sont innombrables

VERSAILLES, 11 mars. — Les crimes commis par 1 bande des Polonais dépassent en horreur ceux qui furent commis par la bande Bonnot.

L'enquête de la première brigade mobile a révélé à l'actif de la bande toute une série de crimes et cambriolages commis en France depuis près de deux années.

C'est à Paris que les expéditions étaient toujours préparées. Plusieurs affiliés de la bande avaient pour mission de laver les passeports de telle sorte que les bandits ne voyaient jamais sous leur véritable état civil, ce qui rend les recherches très difficiles.

C'est au début de 1924 que la bande commença ses exploits. A Strasbourg, en cambriolant une bijouterie, l'un des mal'âteurs, Gogolewski, actuellement sous les verrous, et deux autres Polonais, furent surpris par la police. Un des Polonais « tué », un autre réussit à s'enfuir ainsi que Gogolewski. Ce dernier emporta une valise pleine de bijoux et franchit avec son chargement une rivière à la nage, puis il rentra à Paris sans veste ni coiffure. En traversant la rivière, la valise coula au fond de l'eau. Un peu plus tard, un autre bandit, Jean Galizak, tua dans le Jura, d'un coup de revolver, un de ses compatriotes nommé Valérien ; il lui tailla la figure pour le rendre méconnaissable, lui déroba une somme de 6.500 francs, un livret de caisse d'épargne et ses pièces d'identité dont il se servit depuis. Valérien est lui aussi sous les verrous.

Peu après, à Nancy, Galizak rencontra dans un restaurant un Russe. Il capta sa confiance et à la sortie de l'établissement il lui trancha la gorge d'un coup de rasoir, le déposa de chèques qu'il emporta à Paris. Le cadavre était resté sur place.

Wladek, qui est en fuite, commit des cambriolages au cours de l'été dernier en compagnie d'un nommé Morda et de quelques autres Polonais dans la région de Bordeaux. Cette et Marseille. Dans une commune de cette région, Wladek et Morda ayant été surpris par le fermier qu'ils venaient de cambrioler, l'assommèrent d'un coup de gourdin, et comme la victime vivait encore, Morda lui martela la tête à coups de talon. Ce bandit est actuellement écroué à Paris.

Ils s'entre-tuent

Dans la région de Montargis, Wladek, Valérien et Urnaniak, après avoir commis un important cambriolage, au moment de se partager le montant du vol, tuèrent un de leurs complices, nommé Antoine, d'un coup de revolver à la tête.

Il y a un an environ, Galizak et d'autres bandits attaquèrent et dévalisèrent dans la rue un Polonais et un Italien ; ceci se passait à Paris ou dans la banlieue. Les bandits jetèrent leurs deux victimes dans l'eau.

On trouve les traces de leur passage vers la fin de 1924, notamment dans les environs de Sedan. Ils furent surpris par les gendarmes, et à leur sortie d'une maison qu'ils venaient de cambrioler, soit Wladek, soit Galizak, tira un coup de revolver et un gendarme fut grièvement atteint. Wladek et Galizak réussirent à s'enfuir ; les trois autres Polonais qui les accompagnaient furent arrêtés.

On arrive à l'attentat de Louvres, en Seine-et-Oise, commis par Wladek, Galizak, Lucas et Gogolewski. On sait dans quelles conditions le gendarme Rognon fut blessé à bout portant par Valérien.

Les cambrioleurs ne chôment pas

Au début de janvier 1925, ce sont les cambriolages commis à Metz, ensuite à Sedan, puis à Lille.

On arrive ensuite au crime de Verneuil, commis dans la nuit du 29 au 30 janvier.

Au début de février, ce sont les cambriolages commis à Tonnerre, dans le château de M. Serrigny. Après quoi c'est l'attentat contre les deux gardes vigiles de Versailles, dans la nuit du 7 au 8 février. On sait que l'un des gardes a été tué, l'autre blessé. Le lendemain, les mêmes bandits ont cambriolé la villa de M. Armindo, à Torigny. Dans la nuit du 12 au 13 février, ce sont des cambriolages commis à Reims.

A côté des membres actifs de la bande, il existe un certain nombre de comparses tels que recailleurs, indicateurs, dépisteurs d'objets volés, guetteurs de la police. En outre les deux redoutables chefs de bande Wladek et Urnaniak, qui avaient réussi à gagner l'Allemagne, seraient rentrés en France et leur intention serait de délivrer des prisonniers d'Europe où ils sont écroués, leurs camarades Gogolewski, Valérien et la femme Sophie Ver-nik, maîtresse de Wladek.

Au Comité Catholique des Amitiés Françaises à l'étranger

PARIS, 11 mars. — Sous la présidence du cardinal Charost, archevêque de Rennes, s'est tenu cet après-midi, à l'Institut Catholique, une réunion de propagande du Comité Catholique des Amitiés Françaises à l'Étranger. Sur l'estrade, on remarquait de nombreux prélats et notamment Mgr Baudrillat. Mgr Chaptal, auxiliaire du cardinal archevêque de Paris.

La séance a pris fin par une allocution de Mgr Charost, qui a souligné l'importance de l'œuvre accomplie, son opportunité, et qui a convié les catholiques français à s'y associer.

La grève des petits télégraphistes

PARIS, 11 mars. — Les petits télégraphistes en grève ont tenu leur réunion habituelle ce matin rue Grange-aux-Belles.

A la suite des déclarations faites hier à la Chambre par le président du Conseil, les membres du Comité de grève ont exhorté les grévistes à la résistance et ils ont déclaré qu'ils allaient mener l'action avec plus de vigueur jusqu'à complète satisfaction.

Un ordre du jour en ce sens a été voté par l'assemblée.

Une délégation de 150 grévistes a assisté aux obsèques de M. Morin, conseiller général du 12^e arrondissement, qui ont eu lieu ce matin.

LA LIBERATION DES ENGAGÉS, SURSITAIRES, ETC...

PARIS, 11 mars. — M. Escoulot, député de la Drôme, ayant demandé à M. le ministre de la guerre si, dans sa décision comportant le renvoi dans ses foyers du deuxième contingent de la classe 1923 aux dates du 20 au 30 avril 1925, seraient compris les engagés par devancement d'appel, sursitaires, etc., a reçu la réponse suivante :

« Tous les militaires (engagés par devancement d'appel, sursitaires, etc.) ayant satisfait à leurs obligations d'activité à la même date que ceux du deuxième contingent de la classe 1923 seront libérés en même temps que ces derniers. »

UN SERUM CONTRE LA SYPHILIS

PARIS, 10 mars. — Communication a été donnée hier à l'Académie de Médecine, d'un rapport de deux médecins argentins, MM. les docteurs Jauregui et Lancelotti, qui auraient découvert un sérum contre la syphilis. Ce sérum est fabriqué avec du sang de lama.

Les expériences qu'ont faites les deux praticiens leur ont donné des résultats très intéressants. Ils comptent amener à Paris des lamas et se livrer à de nouvelles expériences qui auraient lieu à l'Institut Pasteur.

Le lama est un animal très résistant qui peut s'acclimater à tous les pays.

UN DUEL ENTRE DEUX CHAMPIONS A L'ÉPÉE

PARIS, 11 mars. — Un duel a eu lieu hier matin, dans la banlieue parisienne. Il présentait cette particularité de mettre en face l'un de l'autre deux champions d'épée : M. Lucien Gaudin et M. Armand Massard.

Dès la première reprise, M. Gaudin était touché à la main et le combat cessait. Les témoins étaient, pour M. Lucien Gaudin, MM. René Lacroix et René de Préjean, assistés du docteur Guérin, et pour M. Armand Massard, le comte Cugnon d'Alincourt et l'ancien champion de France d'épée Charles Lafont, assistés des docteurs Jean Berger et F. di Chiara, ce dernier beau-frère de M. Massard.

M. Gaudin, on le sait, est champion hors classe de fleuret et d'épée.

M. Massard, en 1920, a remporté le championnat du monde d'épée.

La rencontre a été motivée par des articles dans lesquels M. Armand Massard reprochait à M. Lucien Gaudin de ne pas mettre assez souvent en jeu son titre de « champion hors classe ».

REVOLUTION DE PALAIS A MOSCOU

COPENHAGUE, 11 mars. — Suivant une dépêche de Moscou à l'Extrablad, Litvinow remplacerait Tchitchérine au ministère des Affaires étrangères. Kressinski, ami de Trotsky, serait appelé à Berlin. Weltmann, chef de l'agitation en Orient, irait à Pékin et à Tokio que Karakhan voudrait quitter. Rykow se rendrait en Italie pour des raisons de santé.

dire si nous pouvions aller à terre. Si l'autorisation nous est accordée, il faudrait en profiter le plus tôt possible !

— Vous êtes fou, mon petit ! Il fait une chaleur du diable, et vous serez en nage au bout de cinq minutes de marche. Attendez encore une heure ou deux !

— C'est que, commandant, l'ingénieur en chef m'a fait observer qu'ici les jours étaient très courts !

— Il a dit vrai. Toutefois, ayez un peu de patience. Vous ferez armer le canot n° 3 pour quatre heures, je descendrai à terre avec vous.

— Bien, commandant. Et Ardennes, convenant in petto que son chef était tout de même un « chic type » (sa phrase favorite) pour ne point grogner d'être ainsi dérangé pour une velle, réintégra son domaine. Très coquet, très soigné de sa personne, il avait beau être fiancé, et déclarer d'un petit ton fat, fort amusant : « Je n'ai plus à plaire ! », il tenait néanmoins à paraître à son avantage dans la cité arabe, ne fût-ce que pour ajouter une conquête de plus à celles, déjà passablement nombreuses, qu'il se flattait d'avoir menées à bien.

La température était encore très élevée lorsque le commandant l'ingénieur en chef, l'ingénieur en second, Ardennes, prirent place dans la légère embarcation qui allait les mener à terre.

Arrivés à la jetée, François quitta ses compagnons. Il se sentait repris de cette soif de solitude qui s'emparait de lui à certaines périodes de sa vie, et c'était comme une sorte de pieux pèlerinage qu'il voulait accomplir aujourd'hui dans cette ville qui naguère l'avait délivré de son mal ancien.

Il s'intéressait à des riens et à tout.

Son œil, repris par le magie de la couleur et la beauté de la forme, se reportait avec facilité de jadis sur ce pittoresque aspect, cette diversité de mouvements, qui font de Casablanca un séduisant mélange de civilisation et d'archaïsme. Qui eût dit que cette petite ville fortifiée, sans importance avant l'occupation française, deviendrait cette cité commerçante et prospère ? Son port, sur cette côte qui n'en comporte presque pas, lui donne, aux yeux des Européens, une valeur inestimable. François fut quelque peu choqué de rencontrer sur son chemin de vulgaires baraquas adriens, et des Palaces ultramodernes. Le centre de la ville, surtout, lui apparut changé. Quant à la ville arabe tassée derrière les remparts, et divisée en deux quartiers : celui des musulmans et le mellah, quartier juif, elle demeurait la même avec son aspect affairé, ses rues « tortueuses » tortueuses, sa foule grouillante et bariolée. Tout autour s'élevaient vers le ciel, sur une étendue de près de dix kilomètres de long, les maisons européennes construites au bord de larges boulevards à peine tracés. Le commandant abandonna cette ville neuve qui ne l'intéressait pas, et revint vers le centre, dans les ruelles du quartier indigène où se concentre presque tout le commerce de luxe des Marocains. Il lui prit soudain la fantaisie de visiter un « souk », de se laisser tenter par ces jolis plateaux de cuir martelé, ces objets de cuir incisés que les Arabes travaillent avec conscience et originalité.

(A suivre.)

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES (Loyers, Procès, Litiges, etc.) contre 9 fr. 25, adressés à L'Ouest-Eclair.

Feuilleton de l'Ouest-Eclair du 12 mars 1925

MALDONNE Par Jean et Jacques GRANDCHAMP

DEUXIEME PARTIE Sur le chemin de l'amour.

Ma fiancée m'aimerait moins si je lui écrivais que je suis confiné à bord à cause de la visite sanitaire ! Elle ne s'apitoyerait certainement pas sur mon sort, et déclarerait que je suis un imbécile pour n'avoir pas su m'échapper... jusqu'aux quais !

Vous exagérez, mon cher ! Ne dites pas de mal de votre fiancée, et venez plutôt faire un bridge : nous avons besoin d'un quatrième.

— C'est que je suis sûr de perdre.

— Comment cela ?

— Dam ! Heureux en amour...

— Malheureux au jeu ! C'est vrai. Faites tout de même quelques infidélités à votre dame de cœur pour un petit flirt de rien du tout avec la dame de pique. Allons, Ardennes un bon mouvement !

Et, galement, l'ingénieur en chef tendait les cartes à l'enseigne. Celui-ci, geignant beaucoup pour la forme, et quittant sa pose nonchalante, se remit sur ses pieds.

— Pourquoi me choisissez-vous pour victime ! dit-il d'un ton piteux. Vous auriez dû prendre le commandant qui est plus riche que moi !

— Bénagues est sans vices, vous le savez ! Pas de femmes, pas de cartes, pas d'alcool ! Il ne se permet que le tabac !

— Ah oui, durement c'est un vrai chartroux ! mais il n'y a pas à dire, chic type tout de même, et avec lequel j'accepterais de bourlinguer ma carrière durant ! un chef épatait !

— Et que nous apprécions autant que vous, croyez-le bien ! En fin de compte, venez-vous, Ardennes ?

L'enseigne obtempéra à l'ordre de son supérieur. Sans se douter des éloges qu'on lui prodiguait, François était retourné sur le pont. Il se perdait avec délices dans la contemplation du ciel si rose sous l'incandescence du soleil couchant, et le charme de l'heure et du site s'emparait de son être tout entier...

II

L'intense lumière du soleil africain entrant à flots par l'étroit sabord de la cabine du commandant et le réveilla. Ebloui, il se frotta les yeux, se leva et, passant un pyjama, monta sur le pont où il n'y avait encore personne, tout dormait à bord de l'avis solidement ancré qui n'avait pas à redouter les vagues perfides ou les rochers meurtriers. Accoudé au bastingage, à sa place favorite, François reprit sa contemplation de la veille, que seul le rapide crépuscule était venu interrompre.

Au sortir du sommeil d'enfant, si profond et paisible qu'il goûtait toujours en mer, amol, bizarrement par cette température excessive, il sentait une sorte de torpeur délicieuse l'envahir et le bercer. Au lieu de l'éternel disque bien entrevu chaque matin précédant au travers d'un hublot, qui s'offrait invariablement à son regard dès son

réveil, il voyait une aquarelle bicolore, mi-partie d'azur pâle, mi-partie blanc de neige. Cette ligne immaculée, étincelante, c'était la terre, quittée depuis de longs jours déjà, et retrouvée si différente ! Un grand transatlantique, arrivé également en rade, avait jeté l'ancre non loin de la Sirène, et des barcasses venaient chercher les passagers. C'était un va-et-vient amusant et animé. Le cliché entrevu tout à l'heure s'agrandissait, l'officier distingué les blancs confusément observés le soir, et tout étincelantes sous l'aveuglant soleil.

Ses yeux cherchaient en vain un coin de verdure pour s'y reposer. Mais, depuis l'extrémité des roches Noires, jusqu'à la pointe opposée où se dresse le phare d'Elañk, pas un arbre, pas un buisson. Pourtant, au milieu de la ville, un maigre palmier balançait ses trois feuilles au-dessus d'une mosaïque, et ressemblait ainsi à une queue d'oiseau déplumée ! Cette pénurie de végétation causa à François une certaine mélancolie et, aussitôt, par esprit de contradiction, lui qui avait tant attendu ce retour sur la côte maugrabine, se mit à regretter les verts sapins et les chênes séculaires de sa vieille Armorique...

La matinée se passa, rapide, dans l'accomplissement des devoirs de se charge. Après le déjeuner il retourna dans sa cabine pour la sieste qu'Ardennes vint troubler vers trois heures par un heurt timide à sa porte.

— Qu'y a-t-il ? Entrez ! cria François, de sa couchette.

L'enseigne parut, un peu honteux de son audace !

— Commandant, vous avez oublié de nous

DERNIERE HEURE

PARIS, 12 mars, 1 heure du matin

LA SUPPRESSION DE L'AMBASSADE DU VATICAN DEVANT LE SENAT

Comment M. Henry Chéron empêcha M. Milliès-Lacroix d'étouffer la question

PARIS, 11 mars. — A la Commission des finances, M. Milliès-Lacroix et quatorze de ses collègues...

Le cardinal Gasparri, en effet, aurait déclaré qu'il n'avait pas à se mêler aux débats du Parlement français sur le caractère que prendrait notre représentant au Vatican...

M. de Monzie se livra alors à un singulier dédoublement de sa personnalité. « Je suis, dit-il, membre de la Gauche Démocratique, qui est hostile au maintien de l'ambassade; mais personnellement, je suis partisan du maintien. Donc, je m'abstendrai. »

On sourit, et on passa au vote. Par 15 voix contre 15 et une abstention, le chapitre 9 fut repoussé. « C'est une victoire de la procédure ! » s'écria M. de Monzie, qui enregistra du reste sa défaite avec sa bonne grâce accoutumée.

Dans les couloirs du Sénat, l'on commença généralement à avoir le résultat du vote. M. Debierre, seul, secouant sa chevelure de neige, gesticulant et discourant sur des notes élevées, trouble pendant quelques minutes le calme feutré de la salle des Conférences.

LA TEMPETE FAIT DES VICTIMES DANS L'ADRIATIQUE

ROME, 11 mars. — On mande de Trieste à la Tribune que durant la tempête qui a sévi ces jours derniers dans la haute Adriatique, plusieurs barques ont été englouties et dix-huit hommes ont péri. D'autres disparitions sont signalées sur le littoral de l'Adriatique.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

DÉSESPÉRÉ, IL SE PEND

LE MANS, 11 mars (de notre rédaction). — Hier, dans la soirée, M. Marreau Eugène, 37 ans, demeurant chemin de Degré, a mis fin à ses jours en se pendant dans sa maison. Les constatations d'usage ont été faites par M. Pinot, commissaire du 2^e arrondissement.

DERNIERES NOUVELLES MARITIMES

DESTINATIONS D'OFFICIERS

Sont destinés : Corps de Santé. — Les médecins de 1^{re} classe : Moreau, médecin en sous-ordre, marine à Beyrouth, prendra passage sur le paquebot quittant Marseille, après le 1^{er} avril; Circun, médecin-major de la 1^{re} Flotille de torpilleurs Antral Senès, immédiatement en rempl. de M. Moreau; le médecin de 2^e classe Bergot, Ste Jeanne d'Arc, navire-hôpital de la Société des Océanographes de Mer, devra être rendu au Havre, le 31 mars 1925.

Officiers de marine. — Les capitaines de vaisseau : Euzillet, commandant Jules Michelet, en réserve à Toulon immédiatement; Morris, chef d'état-major, Préfecture maritime du 5^e arrondissement à Toulon le 1^{er} avril 1925 en rempl. de M. Saillard; Veillard, chef d'état-major, Préfect. maritime du 1^{er} arrondissement à Cherbourg, après rempl. au front de mer, en rempl. de M. Terrier.

Les capitaines de frégate : Ogé, commandant du front de mer à Cherbourg, à l'expiration de sa résidence, libre en rempl. de M. Evéillard; Turin de Mommuel, commandant 3^e D'Équipages de la Flotte à Lorient, à une date qui sera fixée par le Préfet maritime du 3^e arrondissement, en rempl. de M. de Solminihac; Notet, commandant Beutemps-Beaupré à Toulon, 6 avril 1925 en rempl. de M. Vincent; Coquelin et Paila autorisés à servir temporairement à Toulon à l'expiration le premier de sa résidence libre, et le second de son congé; Cosme, commandant Ecole de Terre des Officiers torpille à Toulon, rattaché directement Toulon à l'expiration de son congé de convalescence et prendra ses fonctions le 1^{er} avril en remplacement de M. Delahaye; Pochart, second 2^e dépôt à Brest, en stage le 25 mars en vue de prendre ses fonctions le 15 avril 1925, en rempl. de M. Danoué.

Les capitaines de corvette : Fenard, désigné pour suivre les travaux d'achèvement du torpilleur Trombe à Honfleur, et en prendre ultérieurement le commandement 20 avril 1925; Le Moallogou désigné pour suivre les travaux d'achèvement du torpilleur Tramontane à Bordeaux, et en prendre ultérieurement le commandement, 20 avril 1925; Salau, maintenu dans ses fonctions actuelles pour une troisième année, à compter du 12 mai 1925; Molroux, commandement du bataillon de côte à Lorient à l'expiration de sa permission en rempl. de M. Turin de Mommuel.

Les lieutenants de vaisseau : Aubouneau, service hydrographique à Paris, choix; pour compter du 20 février 1925 en rempl. de M. Anglade; Bos, attaché naval, adjoint pour l'aéronautique, Ambassade de France à Londres, cessera ses services à Paris le 13 mars, et sera dirigé sur Londres de façon à être placé en stage le 16 mars, et remplacera les fonctions de 1^{er} adjoint; Javoury, Gucguen, second, Evéillard à Cherbourg, le plus tôt possible pour la durée de la mission hydrographique; Mevel, second Vaillant, à Brest immédiatement en rempl. de M. Didalier; Mourral, en instruct. Ecole de Navigation sous-marine à Toulon, 15 mars 1925; Serres, service hydrographique de la Marine à Paris, choix, 16 mars 1925 en rempl. de M. Moreau; Constantin, service historique de la marine à Paris, choix, à compter du 7 mars 1925, en remplacement de M. Guio; Valliez, autorisé à servir temporairement à Toulon, à l'expiration de son congé.

Les enseignes de vaisseau de première classe : Launanié, Simoun, à St-Nazaire, 25 avril 1925 en complément; Dufaire de Lajarte, second, Luronze à Brest, 16 mars 1925, pour la durée de la mission hydrographique; Marchand, état-major général de la Marine, Paris, choix, à titre temporaire et à compter du 12 mars 1925; Monlau, second de l'escadrille d'instruction, Centre Aéronautique de Rochefort, délais réglementaires, en rempl. de M. Quéré, escadille 6-B-2, centre d'aviation de Bizerte, le plus tôt possible après remplacement en complément.

Officiers mécaniciens. — Le mécanicien en chef Houdier, Flotille des côtes sud de France à Toulon, immédiatement en rempl. de M. Jauffret. Le mécanicien principal de 2^e classe : Quéré, des Equipages : Le Gall, centre de dirigeables de Deigny à Cherbourg, le plus tôt possible, en rempl. de M. Garnier.

Officiers des Equipages. — L'officier de 3^e cl. Baraki, sera mis en route sur Bizerte, de façon à prendre ses fonctions vers le 3 avril 1925, en rempl. de M. Moellinger.

PHOSCAO Esquis déjeuner sucré Puissant reconstituant ALIMENT IDEAL des anémiques, des convalescents, des surmenés, des vieillards ENVOI GRATUIT D'UN ÉCHANTILLON Administration: 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

FOOTBALL-ASSOCIATION UNE COUPE DES PAYS LATINS

PARIS, 10 mars. — L'Auto apprend que le bureau de la F.A., dans sa réunion de lundi, a décidé d'offrir une coupe des Pays Latins. La Fédération Française invitera, pour disputer cet objet d'art, l'Espagne, l'Italie, l'Uruguay, l'Argentine et le Brésil. Ces cinq nations participeraient à un tournoi dont les matches auraient lieu en mai prochain. Une des rencontres aurait lieu à Marseille.

DEPECHE COMMERCIALES

HALLS CENTRALES ARTICHAUTS. — Du Midi, 40 à 110. BEURRES. — Tendances : Hausse de 0.50 sur les marchands. Pour les beurres en mottes, on cote le kilo : En marchands français : Normandie, 15 à 19; Bretagne, 13.50 à 18.80; en centrifuges : Nor-

mandie, 18 à 19.80; Bretagne, 17.50 à 19.40; en fermier français Isigny, 18.50 à 19.80. Arrivages du jour : 70.144 kilos.

ŒUFS. — Tendances : Sans changement. On cote par colis de 1.000 œufs : les extras de Normandie, 460 à 510; les gros, 420 à 450; les gros de Bretagne, 370 à 410; les ordinaires, 340 à 360. Arrivages du jour : 235 kilos.

FROMAGES. — Les 100 kilos : Port-Salut, 300-350; camemberts Normandie, 290 à 340; divers, 130 à 210; Lisieux, boîtes, 150 à 450; en vrac, 100 à 410; Pont-l'Évêque, 100 à 340. Arrivages, pâte molle, 70.114 kilos; arrivages, pâte sèche, 6.235 kilos.

POISSONS. — Barbues, 6 à 12; bars, 10 à 18; homard vivants, 15 à 25; langoustes vivantes, 14 à 25; maquereaux frais, gros, 3.50 à 4.50; à la ligne, 4 à 5; morues salées, 3 à 5; raies, 2 à 3; sardines, salées Bretagne, 10 à 25; soles, 16 à 20; huîtres portugaises, 10 à 20.

VOLAILES MORTES. — Prix moyens. — Canards Rouennais, pièce, 26; Nantais, 25; de Fermier, 25. Dindes : Gâtinais et Touraine, coqs, le kilo, 10; poulets, 13.50; du Midi, poulets, 13.50. Pigeons, petits, pièce, 3.50; moyens, 5; gros, 7.25. Pintades françaises, 18. Poulets : Nantais, le kilo, 15.50; Gâtinais, 15.50; Brese, 19; des Charentes, 17; du Midi, 15.50; congéés, 12.75. Poules Bretagne, 13.50.

BOURSE DU COMMERCE

CAFES. — Le Havre, 11 mars. — Tendances calmes; ventes nulles; janv., 408; fév., incoté; mars, 480; avril, 479; mai, 485; juin, 450.50; juillet, 449; août, 442.25; sept., 432; oct., 428.50; nov., 421.50; déc., 414.

SUCRES. — Paris, 11 mars. — Ouverture : Courant, 216-216.50; avril, 218-218.50; mai, 220; 3^e d'avril, 220; 3^e de mai, 223; 3^e de juin, 224.50; 3^e d'octobre, 229.50; 3^e d'octobre, 229.50; 3^e de novembre, incoté. Tous payés. Tendances faibles. Clôture : Courant, 215; avril, 217.50; mai, 219; 3^e d'avril, 219.50; 3^e de mai, 222.50; 3^e de juin, 222.50; 3^e d'octobre, 228; 3^e de novembre incoté.

LAINES. — Le Havre, 11 mars. — Mars, 1575; avril, 1565; mai, 1545; juin, 1535; juillet, 1535; août, 1525; septembre, 1525. COTONS. — Le Havre, 11 mars. — Clôture : Tendances faciles; ventes, 3.800 balles; janvier, 655; fév., 655; mars, 649; avril, 652; mai, 657; juin, 664; juil., 668; août, 669; sept., 668; oct., 655; nov., 655; déc., 655.

Liverpool, 11 mars. — Côtés américains; clôture : Mars, 13.88; avril, 13.87; mai, 13.75; juin, 13.94; juillet, 13.93; août, 13.86; sept., 13.75; oct., 13.56; nov., 13.55; déc., 13.54; janvier, 13.49; fév., 13.44. New-York, 10 mars. — Disponible, 26.65; mars, 25.71; avril, 25.85; mai, 25.99; juin, 26.12; juillet, 26.25; août, 25.70; sept., 25.60; oct., 25.50; nov., 25.56; déc., 25.53; janvier, 25.54; février, incoté.

HUILES DE LIN. — Courant, 470 nominal; avril, 470 nominal; mai-juin, 475 vendeur; 4 de mai, 460 à 480. ALCOOLS LIBRES. — Courant, 550. avril, 530; mai-juin, 540 vendeur; juillet-août, 550 nominal. CEREALES. — Blés. — Base de liquidation, 141.25; courant, 140.75 et 140.50; avril, report, 1.50 acheteur; 1.75 vendeur; 4 de mars, report, 2.25 vendeur; mai-juin, report, 4.50; 4 de mai, report, 0.75 acheteur; 1 vendeur. Avoines. — Noires, courant, 97; avril, 99.25 à 99.50; 4 de mars, 101 vendeur; mai-juin, 103.25; 4 de mai, 100 à 100.75. Diverses : Courant, 95 nominal; avril, 97.50 nominal; 4 de mars, 98.25 nominal; 4 de mai, 97.75 nominal.

POMMES DE TERRE PARIS, 11 mars. — Marché des Innocents. — Le marché est plus soutenu, sans autre raison, semble-t-il, que la venue d'un temps plus froid. Les prix ont donc augmenté. On cote les 100 kilos au départ : Hollande; 69 à 75; fr. selon les provenances, 40 à 46; rouges jaunes, 34 à 47; Institut de Beauvais de la Sarthe, 34 à 35; Flouck, 43 à 44; Chardonne de Bretagne, 30 à 32; Royal Kidney, 43 à 44.

FOURRAGES ET PAILLES PARIS, 11 mars. — L'approvisionnement est faible par suite du mauvais temps. Les prix sont généralement soutenus. On cote les 104 bottes de 5 kilos environ, franco Paris, suivant qualités : luzerne, 145 à 195; foin, 140 à 180; regain, 135 à 185; paille de blé, 70 à 100; paille d'avoine, 65 à 95; paille de seigle, 70 à 100.

HALLE AUX BLÉS PARIS, 11 mars. — Le temps neigeux et plus froid est favorable aux intérêts agricoles, car il assainit les terres et amène un arrêt de la végétation. Par contre, il paralyse les semailles qui embrassent déjà de grandes superficies. Le marché est calme, mais soutenu. La tendance est généralement calme, mais soutenu. Les blés, cependant, sont toujours fermes, bien que la demande soit plus calme en raison des gros achats récemment effectués en provenances étrangères.

On cote aux 100 kilos, départ : Blés. — Beauce, Loiret, 136; Loir-et-Cher, Touraine, Indre, Vienne, 137; Allier, 140; Cher, 138; Nièvre, 137 à 138; Vendée, 137; Anjou, 136; Loire-Inférieure, 134 à 135; Somme, 126 à 130; Aube, Aisne, 123 à 132; Nord-Pas-de-Calais, 126 à 130; Oise, 130; Marne, 130 à 132; Yonne, 132. Farines : supérieures, 162 à 165, selon rayons. Seigles : 169. Sarrasins. — Normands, 93; bretons, 92; limousins, 94. Avoines. — Grises de Beauce, Eure, Brie, 92 à 93; grises d'hiver, 92 à 93; bigarrées, 90 à 91; jaunes et blanches, 88.50 à 89; Ligovoy, 91. Orge. — Beauce, 112 à 113; Sarthe, Mayenne, 110 à 111; Champagne, 107; Berry, 112 à 113; Gâtinais, 113 à 114. Sons. — Gros, 56; ordinaires, 52. Escourgeons. — Beauce, Gâtinais, 112 à 113. Maïs. — Disponible, Dunkerque, 104; à Bordeaux, 105.

LE CONCOURS AGRICOLE DE PARIS S'EST OUVERT SOUS LA NEIGE PARIS, 11 mars. — Ce fut sous une abondante giboulée de neige que ce matin, le concours agricole ouvrit ses portes au Palais des Expositions, à la Porte de Versailles. Cette fantasia tardive de la température rarement bien un peu les curieux, d'ordinaire en pressés à aller contempler les bêteaux sur pied et les côtellets encore pourvus de laine, venus des quatre points cardinaux. Du moins, les journalistes et les journalistes présents, furent-ils comblés par une admiration les superbes bêtes que l'on a assez curieusement logées sur les terrasses haut perchées qui prennent dans ce palais, une apparence de jardins suspendus.

Dans le pavillon vign, nous pûmes admirer une exposition de céréales très réussie et une autre de vins, cidres et alcools, parfaitement organisée. Des fleurs, enfin, et tulipes, méritent une note charmante pour paradoxale qu'elle soit par ces trémas tardifs en ce « Salon ». BEAUMONT-SUR-SARTHE, 10 mars. — Beurres, le kilo, en gros, 16.50 à 17, et en détail, 16 à 17; œufs, la douz., 4.25 à 4.75; poulets, la couple, 23 à 34. BAYEUX, 10 mars. — Taureau, le demi-kilo, 3 à 3.25; vache, 4.05 à 4.40; veau, 5 à 5.75; mouton, 6 à 6.80; porc, 5.50 à 6. LISIEUX, 10 mars. — Bouffes gras, le kilo, 4.65 et 4.80; vaches, le kilo, 4.40 et 4.60; vaches amouillantes, la pièce, 3.000; moutons, le kilo, 5.75. PONTORSON, 11 mars. — Légumes. — Choux nommés, 0.50-0.75 la pièce; choux-fleurs, 1.50-2.50 la pièce; choux de Bruxelles, 0.90-1.50 la livre; artichauts du Midi, 0.90-1.50 la tête; chicorée et scarole, 0.25-0.30; carottes, 0.25-0.30 la livre; échalote, 0.50-0.60; navets, 0.25-0.35; oignons, 0.40-0.50; poireaux, 0.05-0.10 le bot; 0.25-0.50 le paquet. A planter : Choux à pommes, 2.25-3.75 le cent; communs, 0.40-0.70; laitue, 0.90-2.25; oignons, 0.90-1.25. Récolt sur pied. — Echanges actifs; beurre, 1.75-2.30 la livre; vache, 1.70-1.90; veau, 2.85-3.30; mouton 2^e b. brebis, 1.85-2.25; agneau de moins d'un an, 2.50-2.90; agneau nouveau pré salé, 3.50-4.40.

MARCHÉS DE LA REGION SAINT-POLE-DE-LEON, 11 mars. — Aujourd'hui, les choux-fleurs ont été cotés de 0.80 à 1.75 la tête, le tout venant et suivant qualité. INFORMATIONS ASSOCIATIONS DECLAREES. — Amicale des Tireurs de Tribenou, à Tribenou (Manche). LES 500 FRANCS DES FONCTIONNAIRES 3164. — M. Balanant, le sympathique député du Finistère, ayant demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique s'il n'y avait pas lieu d'appeler au service militaire le 15 novembre 1924, à droit à une partie de l'allocation de 500 francs accordée aux fonctionnaires pour 1924, à titre d'avance sur l'augmentation générale des traitements, voici quelle a été la réponse du Ministre : Réponse affirmative. Conformément aux instructions du Ministre des Finances en date du 23 février 1925, l'Instituteur appelé sous les drapeaux le 15 novembre 1924, a droit à 1341⁸⁰ de l'allocation de 500 francs.

AUX ARTISANS MUTILES Les Artisans Mutiles, qui désirent participer à la Foire de Paris, sont priés de s'adresser à l'Artisan Mutile, pour avoir des conditions avantageuses. Ecrire jusqu'au 16 mars, à M. Dussault, secrétaire général, 37, rue du Repos, Paris (20^e). LE RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES On lit au Journal Officiel du 11 mars : Les contributeurs des contributions indirectes qui, ayant été mobilisés, ont été admis à l'un des trois premiers concours ouverts après la guerre, seront reclassés dans les conditions indiquées ci-après : Pour déterminer les rangs d'ancienneté, il sera fait l'application des conditions d'avancement existant en 1914 et des dispositions visant le rappel des services militaires, sous déduction des do-

porc, 2.25-4.50; porc au poids de viande, 33.25. grains. — Augmentation de 1 à 2 par 100 kilos pour le blé; coque moyen, 120-128; farine en hausse de 2 à 3; on cote 168 à 170; le pain sera taxé 1.50 le kilo; soir, 70-72; poisson, 91-100; remoulages, 80-90; orges de brasserie, 95-100; de meunerie, 88-90; avoine, 84-86; sarrasin, 87-90. Farines. — Pommes de rouget, de reinette, de sévranais, 0.40-0.50 la livre par quantités, 0.50-0.60 au détail; poireaux, 0.50-0.70; noix, 3.50. Arbres fruitiers en grand nombre; pommes; 14-25 la pièce; petits saurés; 5-35 le cent; poireaux; pêches, abricotiers, cerisiers à cours divers; épinars, laurier-palme et trépane pour clôtures, rosiers et arbustes. Volailles. — Poulets, 22-25 la couple; canards de Rouen, 38-45 les deux; de marais, 24-28; oies de basse-cour, 36-40; de marais, 26-30; pigeons petits, 8-10 les deux; lapins moyens, 12-16 la pièce; plus forts, 18-20; poulets, 22-24; lapereaux, 4-6. Poissonnerie. — Harengs frais, 0.50-0.60 la pièce; raie, 2.50-3.75 les travers; saumon, 2.50-3.75 la livre; chien de mer, 5-6 la pièce; maquereau, 2.50-2.75 la pièce; rouget, 3.75-4.50 la livre; petits bars, 6 à 7 la livre; rousette, 1.50-2.25 la pièce; langoustines, 3.75-4.25 la livre; coquilles St-Jacques, 1.25-1.50 la pièce; huîtres portugaises, 2.50-2.75 la douzaine; moules, 0.50-1.25 la livre; coques, 0.15-0.25 la poignée; salaisons en quantité; morue, 2.25 la livre; langue, 2.95-3.10; hareng salé, 0.30-0.35; sardine salée, 0.20-0.25.

Porcs. — Echanges contrariés par la pluie et la grêle; 35 cages de porcelets; vent à peu près nul; petits porcs, 100-130 la pièce; plus forts, 120-150; porcs maigres, 180-250 pièce; pas d'acheteurs; cours moyen, 2.25-2.40 la livre; porcs gras vendus à domicile, 2.25-2.50 la livre. Beurres. — Offres insuffisantes : Beurre doux, 8.25. On compte 0.25-0.50 la livre; beurre salé, tail par petites quantités ou selon qualité; lait en gros, 0.60-0.65 le litre; au détail, 0.75-0.80; œufs, cours moyen, 3.75; différence de quelques sous en plus ou en moins selon grossair.

PORTBAIL, 12 mars. — Beurre, le kilo, 13; œufs, la douz., 4 à 4.25; poulets, la couple, 25 à 29; canards, 24 à 27; lapins gras, la pièce, 14 à 17; lapins d'élevage, 4.50 à 7; petits porcs, 30 à 155; suif (rognon), le kilo, 5.80; suif en branches, 4.50; choux à planter, le cent, 5; pommes de terre, 50 kilos, 25 à 28.

LA HAYE-DU-PUITS, 11 mars. — Les 100 kilos : Panais, 10 à 24; carottes, 16 à 20; froment, 138; farine froment, 170; maïs, 115; orge, 112; sarrasin, 95; avoine, 100; foin, 22 à 25; pommes de terre, 25 à 27. Le litre : cidre, 0.45; lait, 0.90; coques, 0.50; moules, 1.10; vigneau, 3; choux de Bruxelles, 0.75. Le kilo : pain, 1.55; beurre, 18 à 19.50; suif de boeuf, 5.50 à 6; escargots, 3.25; châtaignes, 3; noix, 5.25; pommes à couteau, 2; amandes, 5 à 6; carottes, 0.75; oignons, 1.25. La douzaine œufs, 4.25 à 4.50; harengs frais, 6.50 à 7.50; huîtres, 2.50. La couple : volailles grasses, 23 à 34; maigres, 20 à 25; poulets, 25 à 30; oies, 32 à 36; canards, 30 à 34; dindes, 55 à 65.

La pièce : lapins gras, 30 à 25; d'élevage, 5 à 6.50; choux-fleurs, 1 à 3; salade, 0.75; camemberts du pays, 2.50 à 3; choux de Milan, 0.25 à 1; pigeons, 5 à 6.50; rougets, 0.50 à 1.50; soles, 2 à 4; maquereaux, 1.50 à 2.50; tanches, 2 à 4; plies, 0.50 à 4 francs. Le kilo : congre, 3.25; raie, 4; chien de mer, 3; anguille de mer, 2.25. La botte : saisisis, 0.50; carottes, oignons, navets, poireaux, 0.2 à 0.20. Le cent à planter : choux communs, 1 franc.

SOURDEVAL, 10 mars. — Faible marché à cause de la proximité de la foire mensuelle du 17, laquelle est généralement très bonne. Hausse sur le beurre de 0.50 par kilo et sur les œufs, de 0.25 par douzaine, comparativement au dernier marché. Farine, première qualité, les 100 kilos, 175 à 185; froment, 124 à 125; méteil, 110 à 120; seigle, 95 à 97; sarrasin, 84 à 85; avoine, 75 à 85; orge, 90 à 95; son, 68 à 72; pommes de terre, 38 à 65; foin, les 500 kilos, 115 à 120; paille, 100 à 105; beurre, le kilo, en gros, 17 à 17.50; et en détail, 17.50 à 18; œufs, la douzaine, 3.75; lapins, la pièce, 12 à 20; lapereaux, la pièce, 3.50 à 5; canards, la couple, 30 à 25; cidre, la barrique, 65 à 70; pain, 1.50 le kilo.

Légumes. — Pommes de terre, 0.40 le demi-kilo; pommes de terre nouvelles, 1.50 la livre; carottes et navets, 0.50; poireaux, 2.50; chou, 0.45 à 0.47; choux de Bruxelles, 0.75; choux de Milan, 0.20 à 1; le paquet de 4 à 5; choux pommés, 0.30 à 1; le paquet; choux de Milan, 0.90 à 1; choux de Bruxelles, le demi-kilo, 1.25; choux-fleurs, 2 à 2.75 la pièce, suivant grosseur; topinambour, 0.35 le demi-kilo; épinars, 1.50 la livre; artichauts, 1.25 à 1.50 la pièce; laitue, la tête, 0.50; mâche et persil, 0.50 à 0.75 le lot; cresson, 0.25 à 0.30 la botte; choux rouges, la pièce, 0.75 à 0.90; oignons et échalotes, 0.40 la livre; betteraves rouges sucrées, la pièce, 0.40 à 0.70 suivant grosseur. Marché au poisson. — Bien approvisionné et beau choix. Raie, 4, le demi-kilo; hars, 3.50; harengs frais, 1, la pièce; harengs salés, 3.50 la douzaine; plies, 3.50 la livre; coques, le litre, 0.60; moules, 1.25; rougets et maquereaux, 3.50 à 4 le demi-kilo; carre, 3.50; huîtres parquées en Marennes, 1.75 la douzaine; langoustines, 4 le demi-kilo.

VILLEDIEU, 10 mars. — Farine, les 100 kilos, 180 à 185; froment, 110 à 120; seigle, 115 à 120; sarrasin, 90 à 100; avoine, 104 à 120; orge, 108 à 110; son, 70 à 72; pommes de terre, 44 à 90; beurre, le kilo, en gros, 18.25 à 18.75; œufs, la douz., 5.25 à 5.50; poulets, la couple, 22 à 30; choux-fleurs, la pièce, 2.25 à 3; pois, le litre, 2.50.

COMBOURG, 9 mars. — Froment, 128 à 130; sarrasin, 85 à 86; avoine, 85 à 88; orge, 88 à 90; son, 72 à 75; pommes de terre, 26; foin les 500 kilos, 160 à 165; paille, 90 à 100; boeuf, le kilo sur pied, 3.50 à 3.90; vache, 2.50 à 3; veau, 4.80 à 5; mouton, 5.50; porc, 4.70 à 4.80; beurre, le demi-kilo, en gros, 7.75 à 8 et en détail, 8 à 8.25; œufs, le douz., 3.75 à 4; cidre, la barrique, 50 à 60; poireaux, 70 à 100; et moyens, dix couraux, 230 à 300.

JANZE, 11 mars. — Farine, les 100 kilos, 168 à 170; froment, 128 à 130; seigle, 115 à 120; sarrasin, 90 à 92; avoine, 85 à 90; orge, 100 à 102; son, 68 à 70; pommes de terre, 60 à 64; foin les 500 kilos, 110 à 115; paille, 95 à 100; boeuf, le kilo sur pied, 3.60 à 3.70; vache, 3 à 3.20; veau, 5.20 à 5.30; mouton, 4.80 à 5; porc, 4 à 4.40; beurre, le kilo, en gros, 16, et en détail, 17; œufs, la douz., 3.50; poulets, la couple, 28 à 30; lapins domestiques, la pièce, 15 à 18; lapins de garenne, 7; cidre, la barrique, 45 à 52; petits porcs, la pièce, 50 à 70; porcs gras, 150 à 200; vaches, 1.900 à 2.000; bois, les trois stères, 75 à 80.

LES CHOUX-FLEURS SAINT-POLE-DE-LEON, 11 mars. — Aujourd'hui, les choux-fleurs ont été cotés de 0.80 à 1.75 la tête, le tout venant et suivant qualité. INFORMATIONS ASSOCIATIONS DECLAREES. — Amicale des Tireurs de Tribenou, à Tribenou (Manche). LES 500 FRANCS DES FONCTIONNAIRES 3164. — M. Balanant, le sympathique député du Finistère, ayant demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique s'il n'y avait pas lieu d'appeler au service militaire le 15 novembre 1924, à droit à une partie de l'allocation de 500 francs accordée aux fonctionnaires pour 1924, à titre d'avance sur l'augmentation générale des traitements, voici quelle a été la réponse du Ministre : Réponse affirmative. Conformément aux instructions du Ministre des Finances en date du 23 février 1925, l'Instituteur appelé sous les drapeaux le 15 novembre 1924, a droit à 1341⁸⁰ de l'allocation de 500 francs.

AUX ARTISANS MUTILES Les Artisans Mutiles, qui désirent participer à la Foire de Paris, sont priés de s'adresser à l'Artisan Mutile, pour avoir des conditions avantageuses. Ecrire jusqu'au 16 mars, à M. Dussault, secrétaire général, 37, rue du Repos, Paris (20^e). LE RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES On lit au Journal Officiel du 11 mars : Les contributeurs des contributions indirectes qui, ayant été mobilisés, ont été admis à l'un des trois premiers concours ouverts après la guerre, seront reclassés dans les conditions indiquées ci-après : Pour déterminer les rangs d'ancienneté, il sera fait l'application des conditions d'avancement existant en 1914 et des dispositions visant le rappel des services militaires, sous déduction des do-

nifications exceptionnelles accordées pour faits de guerre.

Les agents seront considérés comme ayant été reçus au premier concours, fixé au 1^{er} février de l'année qui suit l'époque où ils auraient réuni les conditions voulues pour être admis à concourir. Toutefois, tout échec ou non participation à l'un des concours réels entraînera une réduction de bonification d'ancienneté égale à une année. Les intéressés seront classés dans chacun des concours fictifs et les candidats qui justifieront des conditions d'ancienneté alors imposées. Le reclassement sera effectué d'après le nombre de points que les candidats ont obtenus au concours réel. Les préjudices des dispositions visant le rappel des services militaires obligatoires, mais sous déduction des bonifications exceptionnelles accordées pour faits de guerre. Tout éch

ST-LO

AUX ASSISES DE LA MANCHE

L'ASSASSINAT DE SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

POUR SE DÉBARRASSER DU MARI JALOUX
UNE JOURNALIÈRE ET SON AMANT LE TUÈRENT
A COUPS DE HACHE

En 1918, Pierre Havard, alors âgé de 55 ans, ouvrier forgeron chez M. Clouard, à Domfront épousa Marthe Soulard, âgée de 27 ans. Un an après leur mariage, les deux époux quittèrent Domfront pour venir résider à Saint-Georges-de-Rouelley, où le sieur Clouard avait mis une petite propriété à leur disposition ; ils y demeurèrent pendant deux ans, puis vinrent s'installer aux Prises-Guimont, hameau de la commune de Saint-Georges, dans la partie Est d'un corps de bâtiment dont la partie Ouest sert de demeure aux époux Trouvé.

Le logement des époux Havard se composait d'une pièce à l'usage de cuisine et de chambre à coucher et d'une grange ou écurie y adossée. Le ménage était loin d'être uni, la femme Havard était de moeurs légères et son mari, d'un caractère jaloux, lui faisait souvent des scènes. Depuis le mois de juin 1924, époque à laquelle Havard fut frappé d'une attaque de paralysie, son caractère s'était agité, les scènes qu'il faisait à sa femme étaient devenues plus fréquentes et plus violentes encore que par le passé.

Le 2 septembre 1924, vers 7 heures du matin, la femme Havard se présenta en pleurs chez ses voisins, les époux Trouvé et leur demanda s'ils n'avaient pas vu son mari. M. Trouvé lui répondit qu'il ne l'avait pas aperçu au cours de la journée précédente, et l'invita à aller voir s'il n'était pas couché dans le grenier. Quelques minutes après, la femme Havard revenait et déclarait : — Je l'ai trouvé mort dans l'étable.

Le sieur Trouvé prévint les deux plus proches voisins, MM. Lamy et Rigault, et tous trois, accompagnés de la femme Havard, pénétrèrent dans la grange. Ils se trouvèrent en présence du cadavre du sieur Havard, vêtu seulement d'une chemise couleur kaki, étendu dans une mangeoire déposée à terre ; le corps était presque recouvert de foin, la figure seule apparaissait.

La gendarmerie de Barenton, prévenue par les soins de M. Régault, se rendit sur les lieux, accompagnée d'un médecin ; le foin ayant été enlevé, le cadavre apparut étendu sur le dos, les bras allongés le long du corps. Une hache maculée de sang gisait, le tranchant en l'air, à la hauteur du cou de la victime. Le médecin constata immédiatement de nombreuses blessures ; une plaie contuse au niveau du lobe de l'oreille droite, une plaie pénétrante par instrument piquant ayant pénétré jusqu'à la mastoïde coté droit, 3 plaies séparées, à deux centimètres au-dessous, paraissant produites par une hache ; une plaie anfractuueuse, au niveau des vertèbres cervicales ; des contusions multiples dans la région dorso lombaire et sur les membres.

La femme Havard émit d'abord, timidement d'ailleurs, l'hypothèse du suicide, mais dès le lendemain 3 septembre, elle avoua que c'était elle qui avait tué son mari le dimanche 31 août, vers 10 heures du soir, puis le même jour elle déclara à la police mobile que le meurtrier de son mari était un nommé Balver Arthur.

Juste au 1er octobre, elle persista dans cette version ; à plusieurs reprises, les 3, 4 et 18 septembre, elle fit au Juge d'instruction le récit des circonstances dans lesquelles avait eu lieu le crime non sans varier d'ailleurs sur de nombreux points ; c'est ainsi que tantôt elle prétendit que c'était à la suite d'une rixe provoquée par le caractère jaloux de son mari que Balver avait d'abord essayé de l'étrangler, puis l'avait tué en le frappant à coups de hache ; tantôt elle affirma que depuis trois semaines environ, Balver et elle avaient formé le projet de donner la mort à Havard, se demandant seulement lequel était préférable de le « tuer » ou de le « noyer » et que le 31 août, quand vers 10 heures du soir, Balver pénétra chez les époux, elle n'ignorait pas qu'il venait mettre le projet à exécution ; elle avait d'ailleurs pris soin de se coucher pour éviter d'éveiller la défiance de son mari.

donné la mort ; elle avait ensuite traîné le corps dans la mangeoire et l'avait recouvert de foin, disposant à proximité la hache dans une position qui, dans son esprit, devait conduire à admettre l'hypothèse du suicide. Mais le 16 octobre, elle entreprit, devant M. le Juge d'instruction, un nouveau récit dans lequel apparaît nettement la préméditation ; la scène n'aurait commencé que vers 22 h. 30 ; son mari était couché, elle s'assied près de la table, s'y appuie et pour que son mari s'endorme sans défiance, elle simule le sommeil. Au moment propice elle s'avance sans bruit près du lit et tue son mari à coups de hache ; elle traîne ensuite le cadavre dans la grange et le dépose dans la mangeoire où il a été retrouvé.

Le complice ne se souvient pas... Quant à Balver, il a quelque peu varié dans ses déclarations, après avoir affirmé qu'il était resté étranger au crime, il a déclaré que s'étant enivré dans la journée du 31 août, il était rentré chez lui vers 19 heures et n'avait conservé aucun souvenir de ce qui s'était passé dans la nuit suivante ; il s'est, en fin de compte, cantonné dans cette formule singulière : — Il peut se faire que ce soit moi qui l'aie tué ou qui aie aidé à le tuer, de même qu'il peut se faire que je n'aie pris aucune part au meurtre.

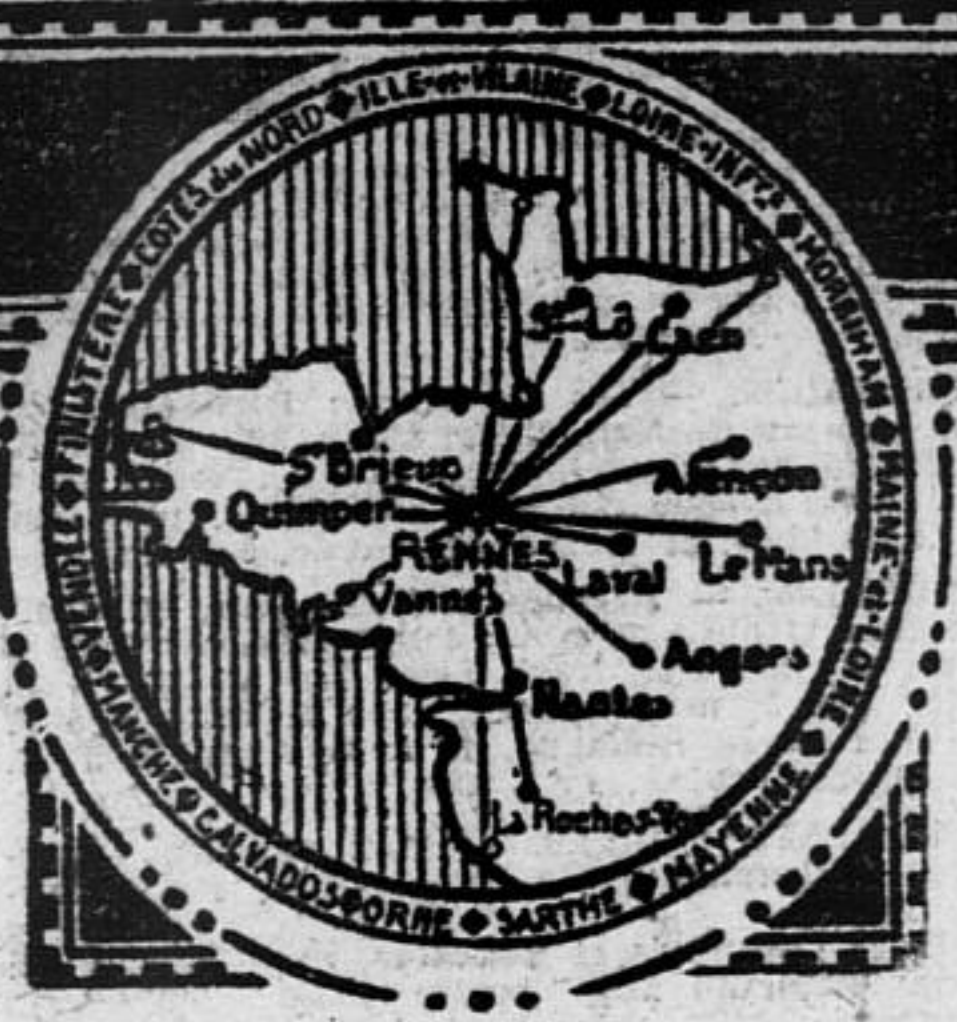
Quant le 4 septembre la police mobile vint procéder à des recherches à la baraque du Gué Thiboud, où demeurait Balver, elle trouva une chemise couleur kaki et une veste verte, mais la chemise avait été lavée et était encore humide ; quant à la veste, la manche droite avait été dépourvue de la doublure et un camarade de l'accusé crut pouvoir affirmer qu'à la fin du mois d'août la veste portait encore de la doublure aux deux manches.

Or, Havard avait été atteint de blessures pénétrantes, notamment au côté droit du cou et il paraît vraisemblable que la personne qui a transporté le cadavre de Havard dans la grange à presque infailliblement souillée de sang la manche droite du vêtement qu'elle portait. Il y a lieu de rapprocher cette constatation de certaines déclarations faites par la femme Havard, au moment où elle soutenait la thèse de la collaboration de Balver au crime ; elle a en effet spécifié que cet individu, avant de transporter le cadavre, avait retourné ses manches. On a relevé sur la chemise de Balver, malgré le lavage auquel elle avait été soumise, des taches de sang ; l'expert qui les a examinées, tout en indiquant qu'elles provenaient bien de sang humain, n'a pu en indiquer l'origine d'une façon exacte ; il a émis l'hypothèse que certaines de ces taches pouvaient provenir de piqûres d'insectes. Un commissaire de la police mobile a constaté d'autre part le 3 septembre que Balver présentait une ecchymose près du nez, une égratignure sur la première phalange de l'index droit, des taches de sang sur l'avant-bras droit, deux petites taches de sang couleur rouille sur la paupière droite.

Balver a bien déclaré qu'il ne fallait voir là que les conséquences des menus accidents qui lui sont arrivés dans son travail de carrier. Cette explication est en elle-même plausible, mais il n'est nullement impossible que ces légères blessures lui aient été faites au cours de la lutte qu'il dut soutenir avec sa victime.

Les conclusions de l'accusation Il est enfin peu vraisemblable que la femme Havard ait eu à elle seule le courage moral et la force physique nécessaires pour tuer son mari qui, malgré son infirmité, était plus grand et plus fort qu'elle, pour le transporter ensuite dans la grange et le disposer dans la mangeoire et enfin pour préparer la mise en scène qui devait conduire à admettre l'hypothèse du suicide. Il apparaît d'autre part qu'en renonçant, après mûre réflexion, à accuser Balver, elle ait obéi à une préoccupation toute spéciale. Le 1er octobre, en effet, au Juge d'instruction qui lui fait observer qu'en écartant la coopération de Balver, elle aggrave considérablement sa situation, elle répond : — Il y a bien d'autres femmes qui ont tué leur mari jaloux et on ne leur a pas fait grand-chose.

Il faut conclure de cette déclaration qu'en assumant toute la responsabilité du crime, elle a pensé que des scènes de jalousie que lui faisait son mari apparaîtraient comme la cause occasionnelle immédiate de son forfait et en constituerait aussi une excuse, tandis que la participation de Balver tendrait à établir la préméditation. La femme Havard est présentée comme peu intelligente et d'un caractère faible ; elle est travaillée, mais sa moralité est très mauvaise ; elle passait pour être la maîtresse de Balver. Balver a été condamné quatre fois pour mendicité ; ses différents patrons ont cependant été satisfaits de son travail, mais le considèrent comme un ivrogne invétéré, d'un caractère violent. En juin 1923, comme un de ses patrons lui reprochait de s'être enivré, il ouvrit son couteau et le menaça de lui « crever le ventre ». Dans le courant de la même année, il menaça également de son couteau la femme de l'un de ses patrons qui, ayant constaté qu'il était ivre, lui enjoignit de quitter la maison.



LE MANS
RÉDACTION, PUBLICITÉ ET ANNONCES
BUREAUX : 9, place Thiers (Tél. 6-71)
LAVAL
RÉDACTION, PUBLICITÉ, ANNONCES ET AVIS D'OBSEQUES
BUREAUX : 34, Quai d'Assolèdes (Tél. 2-47)
CAEN
RÉDACTION : M. FRANGEUL, rue Saint-Jean, 157
AGENCE HAVAS, 192, rue Saint-Jean (Téléphone 8-09)
SAINT-LO
RÉDACTION
M. VIDIEU (Tél. 1-43)
PUBLICITÉ ET ANNONCES
M. LEMASSON, Libraire, 2, Place Gambetta.
CHERBOURG
AGENCE REGIONALE
SALLE DE DÉPÊCHES. — PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS

Après avoir démontré la préméditation, le Procureur de la République établit la complicité de Balver. Il s'oppose aux circonstances atténuantes et réclame le châtiment suprême pour les deux accusés. M. Goupil présente avec son habituel talent, la défense de la femme Havard. Il demande aux jurés d'écarter la préméditation et de rapporter un verdict d'indignité. M. Maundrell, défenseur de Balver, montre qu'il n'y a que des présomptions contre son client, présomptions basées sur les accusations de la femme Havard. L'éminent avocat n'hésite pas à demander l'acquiescement de son client. A 20 h. 45, le jury entre dans la salle de délibération. N. D. L. R. — A l'heure où nous mettons sous presse, le verdict ne nous est pas parvenu. Il est à noter, d'ailleurs, que le bureau du télégraphe était fermé à 21 heures, c'est-à-dire bien avant la fin de l'audience. Nos lecteurs trouveront le verdict dans notre prochain numéro.

Les élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement auront lieu le 19 juillet

Voici les noms des conseillers généraux et d'arrondissement, soumis au renouvellement cette année dans le département de la Manche :
Conseillers généraux
Arrondissement de Saint-Lo. — Canton de Canisy : MM. André ; canton de Marigny : de la Groudière ; canton de Saint-Clair : Sébire ; canton de Tassy : Lemaitre.
Arrondissement d'Avranches. — Canton d'Avranches : M. le docteur Aubrée ; canton de Ducey : M. le docteur Tizon ; canton de Granville : M. Rietouan ; canton de la Haye-Pesnel : M. Chevalier ; canton de Sartilly : M. Martin.
Arrondissement de Coutances. — Canton de Cerisy-la-Salle : M. Delavay ; canton de Gavray : M. Lecaplain ; canton de Lessay : M. Fauvel ; canton de Montmartin : M. le docteur Pigaux ; canton de Saint-Sauveur-Lendelin : M. Campain.
Arrondissement de Cherbourg. — Canton de Les Pieux : M. Rostand ; canton d'Octeville : M. Maître.
Arrondissement de Mortain. — Canton de Barenton : M. Béchet ; canton de Mortain : M. Gaudin de Villaine ; canton de Saint-Hilaire : M. Guérin ; canton de Saint-Pois : M. Datin.
Arrondissement de Valognes. — Canton de Barneville : M. le docteur Auvret ; canton de

POUR QUE LE FRANC REMONTE FAITES VOS PAIEMENTS par CHEQUE

Nous disions, dans l'Ouest-Eclair du 5 mars, que si le cheque était généralisé, non seulement le nombre des billets de Banque pourrait être diminué, ce qui permettrait la revalorisation du franc, mais encore le crédit au commerce pourrait être plus large. En effet, toutes les fois que vous commerçant, vous industriel, vous petit artisan, toutes les fois que vous donnez en paiement un cheque de 1.000 francs, c'est un billet de 1.000 francs que vous libérez. Ce billet de 1.000 francs, ou bien la Banque de France le retirera et la circulation en sera d'autant diminuée, ou bien elle le laissera circuler, et c'est alors la Trésorerie qui sera allégée et le crédit au commerce élargi. Que des centaines de milliers de personnes en fassent autant chaque jour, et l'on obtiendra des résultats dont nous reparlerons à huis-clos.

- SARTHE
BANQUE DE FRANCE.
BANQUE NATIONALE DE CREDIT.
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE.
CREDIT LYONNAIS.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.
MAYENNE
BANQUE DE FRANCE.
BANQUE DE LAVAL.
BANQUE NATIONALE DE CREDIT.
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.
CREDIT LYONNAIS.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.
ORNE
BANQUE DE FRANCE.
Banque Lohereux, Sadot, Cornette et Cie.
BANQUE NATIONALE DE CREDIT.
BANQUE REGIONALE DE L'OUEST.
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.
CREDIT LYONNAIS.
CREDIT DU NORD.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Montebourg : M. le docteur Lecacheux ; canton de Quettehou : M. Bertin ; canton de Saint-Sauveur-le-V. : M. Férey.

Conseillers d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Lo. — Canton de Carentan : M. Hue ; canton de Percy : M. Lebrun ; canton de Saint-Jean-de-Laye : M. F. Lebas ; canton de Saint-Lo : M. Enault ; canton de Torigni : M. Marie.
Arrondissement d'Avranches. — Canton de Brécy : M. X... ; canton de Pontorson : M. Miard ; canton de Saint-James : M. Lechat ; canton de Villedieu : M. Brasy.
Arrondissement de Coutances. — Canton de Bréhal : M. Frémin ; canton de Coutances : M. Dudouyt ; canton de La Haye-du-Puits : M. Haize ; canton de Périers : M. Duhamel ; canton de Saint-Malo-de-la-Lande : M. le docteur Viaud.
Arrondissement de Cherbourg. — Canton de Beaufort : M. Patris ; canton de Cherbourg : MM. Dorey et Vitard ; canton de Saint-Pierre-Eglise : MM. Creully et Marie.
Arrondissement de Mortain. — Canton d'Isigny : M. Morel ; canton de Juigny : M. Lejeuble ; canton de Le Teilleul : M. Courteille ; canton de Sourdeval : M. Beaugeard.
Arrondissement de Valognes. — Canton de Bricquebec : M. Lecannellier ; canton de Ste-Mère-Eglise : M. Quévillon ; canton de Valognes : M. Pasquier.

ECZEMAS - PELADES Plaies Variqueuses - Croûtes laiteuses Aoné - Boutons - Rougeurs - Herpès Démangeaisons - Psoriasis - Sycozis Vices du sang, sont rapidement guéris par le Traitement J.-M. LARCADE Pharmacien-Chimiste à TARBES (Hautes-Pyrénées) (Envoi gratuit d'une importante brochure).



UN JEUNE HOMME PASSE SOUS UNE AUTO

Mercredi midi, vers 11 heures 30, alors que la circulation était particulièrement intense rue Gambetta, un jeune homme de 17 ans, Léon Lecordier, a passé sous une auto, et chose presque incroyable, s'est tiré d'affaire avec seulement quelques contusions sans gravité. Voici comment les choses se sont passées : M. Lecordier, employé de M. Le Goupil, ébéniste rue des Carrières, fut envoyé faire une course pour sa patronne. Porteur d'un panier accroché à l'un de ses bras, il sauta sur sa bicyclette qu'il dirigeait d'une seule main et il avança vers le bas de la rue Gambetta. Il était à peine engagé dans cette rue, tenant bien sa droite, près des rails du tramway. Soudain, par suite du poids du panier, soit par suite d'un cahot sur le pavé irrégulier de la chaussée, il fit une brusque embardée sur la gauche et traversa une partie de la rue. Juste à ce moment, une auto appartenant à M. Postel, négociant à Urville, qui montait la rue à une allure très raisonnable, survint, et se trouvant en face du cycliste, le heurta. Le jeune homme roula sur la chaussée et se trouva entièrement engagé sous la voiture dont le chauffeur avait fort heureusement pu bloquer instantanément ses freins. Les voisins et les passants se portèrent au secours de Léon Lecordier, qui avait une jambe prise sous une des roues, le dégagèrent et le transportèrent inanimé chez son patron, M. Le Goupil. Tous les spectateurs de l'accident croyaient le cycliste très grièvement atteint. Par bonheur il n'en était rien. Il portait seulement des contusions à une jambe et à une main, que le docteur Le Ducour, aussitôt arrivé, déclara sans gravité. Tel ce courageux cycliste qui récemment passa tout entier sous une camionnette de marque américaine sans être pour cela mis hors de course. Léon Lecordier avait eu la chance d'entrer en collision avec une auto de cette marque dont la hauteur du chassis lui sauva certainement la vie. Ajoutons que les témoins sont unanimes à déclarer que le chauffeur ne saurait être rendu responsable de l'accident survenu, sinon par l'imprudence du chauffeur, du moins par un déplorable concours de circonstances.

ON DEMANDE à louer Granville, Avranches ou environs MAISON 4 à 5 pièces avec jardin et rez-de-chaussée. — S'adr. M. BENIS, SENS-DE-BRETAGNE. 43979-C

Laboratoire d'Analyses F. HAMEL Docteur en Pharmacie Anc. Elève-Institut Pasteur Expert près le Tribunal URINE - SANG - BACTÉRIOLOGIE LAIT - EAU CIDRES ENGRAIS 10, Place Thiers - LE MANS - Téléphone 6-12

La Lampe Electrique SFA la plus solide la plus lumineuse la plus économique se trouve à la nouvelle succursale de BECAUËR 11 bis, Avenue Thiers - LE MANS Lampes monowatt et demi-watt Lampes opales - Lampes d'automobiles

LE MANS. — On est prié de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux obsèques de Madame Raoul CHABERT Née Eugénie MICHALLAT, décédée le 10 mars 1924, dans sa 46^e année, munie des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 10 heures, en l'Eglise de Notre-Dame-de-la-Croix. L'inhumation se fera au Cimetière de la ville. Le deuil se réunira au domicile mortuaire, 31, boulevard Lamarline. De la part de M. Raoul Chabert, entrepreneur de pompes funèbres ; Mlle Renée Chabert, sa fille ; Mme Vve Cellon, sa mère, et des familles Chabert, Rochat, Oddoz et Bergery, les employés et de ses nombreux amis.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les membres de la Chambre de Commerce de Cherbourg se sont réunis mardi après-midi. Ils ont autorisé le paiement d'acomptes aux entrepreneurs chargés des travaux d'agrandissement de la gare maritime. Par contre ils ont rejeté des demandes formulées par ceux-ci et tendant au relèvement des prix forfaitaires qu'ils acceptèrent avant le commencement des travaux. La Chambre consultée sur le fait de savoir si la salle des ventes doit être ou non transformée en marché public, s'est prononcée pour le statu quo. Elle a émis sur la demande des agents d'assurances locaux un avis défavorable à la monopolisation des sociétés d'assurances par l'Etat. De même elle s'est prononcée contre le projet de nomination par le Gouvernement des hauts fonctionnaires des réseaux de chemins de fer. La Chambre s'est montrée favorable à un relèvement des tarifs de camionnage des chemins de fer. Elle a décidé, après audition d'un rapport de M. Léon Menut, de continuer l'étude du projet d'autonomie du port. La Chambre a été mise au courant d'une plainte formulée par M. Rose, président du Syndicat des agents maritimes au sujet de la composition de la Commission permanente du port. La Chambre a décliné toute responsabilité à ce propos, la Commission étant composée par arrêté du préfet de la Manche. Il a été décidé que, d'accord avec l'autorité maritime, des sondages seraient effectués en rade et qu'il serait procédé à une révision de tous les fonds. De nombreux passagers s'étant plaints de l'importance des taxes qui leur sont imposées pour des caisses d'échantillons qu'ils emportent avec eux sur les paquebots, la Chambre, considérant que ces taxes favorisent les ports anglais, se montre favorable à une diminution. Le sous-secrétaire d'Etat aux Ports et à la Marine marchande, M. Léon Meyer, serait désireux de voir créer une école de pêche à Cherbourg. La Chambre de Commerce, sur rapport de M. C.-Th. Quoniam, est favorable à ce projet et s'entendra avec la municipalité à ce sujet. La Chambre décide de recevoir les congressistes venus à Cherbourg à l'occasion du congrès de la Fédération du Bâtiment de l'Ouest et d'accorder des prix aux vieux travailleurs. Elle entend un compte rendu de la dernière séance de l'Office des Transports de l'Ouest et constate que les Américains n'ont pas encore donné leur réponse au sujet de la création d'une tête de ligne transatlantique à Cherbourg.

Assurez-vous que vous êtes bien assurés. L'EXPORTATEUR FRANÇAIS, 1, rue Taillout PARIS, vous le dira et vous procurera le meilleur contrat à la meilleure Compagnie et au meilleur prix. QUERELLE ARTISTIQUE Le Tribunal civil vient d'avoir à juger le différend qui s'était élevé entre le directeur du Théâtre, M. Payerne, et le ténor F... On se souvient qu'engagé pour deux représentations à Cherbourg, au prix de 160 francs par cachet, le ténor avait été si peu remarquable dans le Barbier de Séville que M. Payerne refusa de le faire chanter une seconde fois. Le ténor assigna alors M. Payerne, devant le juge de paix en vue des 160 francs qu'il prétendait lui être dus. Après audition des témoins, le juge de paix rejeta la demande de l'artiste. Celui-ci, soutenu par des associations professionnelles, interjeta alors appel, et en plus des 160 francs demanda à M. Payerne 500 francs de dommages-intérêts. Après avoir entendu M. Ténier pour le ténor, et M. Agneray pour le directeur du Théâtre, le Tribunal a confirmé la décision du juge de paix et a débouté l'artiste. On assure que cette question sera portée devant la Cour de cassation.

Assurez-vous que vous êtes bien assurés. L'EXPORTATEUR FRANÇAIS, 1, rue Taillout PARIS, vous le dira et vous procurera le meilleur contrat à la meilleure Compagnie et au meilleur prix.

QUERELLE ARTISTIQUE

Le Tribunal civil vient d'avoir à juger le différend qui s'était élevé entre le directeur du Théâtre, M. Payerne, et le ténor F... On se souvient qu'engagé pour deux représentations à Cherbourg, au prix de 160 francs par cachet, le ténor avait été si peu remarquable dans le Barbier de Séville que M. Payerne refusa de le faire chanter une seconde fois. Le ténor assigna alors M. Payerne, devant le juge de paix en vue des 160 francs qu'il prétendait lui être dus. Après audition des témoins, le juge de paix rejeta la demande de l'artiste. Celui-ci, soutenu par des associations professionnelles, interjeta alors appel, et en plus des 160 francs demanda à M. Payerne 500 francs de dommages-intérêts. Après avoir entendu M. Ténier pour le ténor, et M. Agneray pour le directeur du Théâtre, le Tribunal a confirmé la décision du juge de paix et a débouté l'artiste. On assure que cette question sera portée devant la Cour de cassation.

LUNETTERIE - OPTIQUE

GRIBONVAL Opticien, LE MANS 8 bis, av. Thiers, R.C. 1.073 Lunettes, Pince-Nez, Baromètres, Compas, Alcomètres, Articles Photo, Appareils de T. S. F. — N'A PAS DE VOYAGEUR. « A LA PARISIENNE » 10, RUE MARCHANDE, LE MANS Confections : Dames, Fillettes MESURES - COUTURE Prix modérés

ANNONCES ECONOMIQUES

0 FR. 25 LE MOT Paraissant dans nos Editions de Normandie, dans : LA SARTHE, L'ORNE, LE CALVADOS, LA MANCHE ET LA MAYENNE, Nos Annonces Economiques sont toujours payables d'avance. Minimum par insertion : 2 fr. 50 A céder représentation de commerce en alimentation. Produit : 29.000 francs, que l'on peut prouver. Prix 50.000 francs, à débattre. S'adresser à l'Ouest-Eclair n° 17.382. Dégueite, charpentier, Ducey (Manche), demande de suite ouvriers scierie mécanique. Très pressé. On demande un ouvrier Teinturier Fauçemer, Valognes (Manche). 43873-AE Charretier sérieux demandé pour exploitation bois champêtres. Bon salaire. Logement assuré. S'adresser au journal. 43843-AE On demande un apprenti pâtissier payé, logé, nourri. Chabie, 3 bis, Avenue Thiers, Le Mans. On demande un garçon boucher sachant faire l'abattoir. — Boucherie Bachelot, Ducey (Manche). 43903-AE Chauffeur machine à vapeur bonnes référ. dem. place stable. — Cormier A., à Boussé (Sarthe). Ménage demandé, suite homme toutes mains, femme basse-cour, lavage. S'adr. O.-E. 43973-AE Chevre 3 ans conviendrait à l'élevage enfants. 4 litres de lait par jour. Prix raisonnable. — Raphaël Cuisinère, St-Pierre-de-Cheville (Sarthe). On demande de suite cuisinier boucher connaissant l'abattoir et l'étal. — S'adr. Mme Léon Gosset, boucherie, route de Coutances, Saint-Lo. Commerces, industries, immeubles. Soumettez-nous les affaires que vous avez à vendre. Nous sommes à même de vous transmettre par courrier des amateurs. Ecrire Dr La Prézevatrice, Coutances, tél. : 334. 230-A-E

UNE BONNE CAPTURE

Arrêté pour tentative de vol à Cerisy-la-Salle, un individu déclarant se nommer Albert René, fut amené à la prison de Coutances pour y être écroué. M. Greaud, surveillant de la maison d'arrêt, reconnut tout de suite à la vue du prisonnier honte et décepu, un de ses anciens clients : « Vous vous nommez Albert Joineau, dit à brûle pourpoint le surveillant-chef au détenu. » Celui-ci se troubla et avoua.

La capture était bonne. Albert Joineau est en effet cet individu qui fut condamné par les Assises de la Manche en juin 1923, pour vol, à 4 ans de prison. Transféré à la suite de sa condamnation à la maison centrale de Loos (Nord), il y vécut un an et demi. Il parvint le 20 janvier dernier à prendre la clef des champs.

Joineau, qui travailla longtemps comme dessinateur à l'arsenal de Cherbourg, tomba subitement dans la voie du mal. Il mit en coupe réglée toute la région, se construisant à St-Ville un repaire qu'il fortifia, et on se rappelle avec quelle prudence et avec quelle ruse opérèrent les gendarmes pour pouvoir l'arrêter.

ARRESTATION. — Une Caennaise condamnée récemment par le Tribunal correctionnel à 18 mois de prison et 25 francs d'amende pour abus de confiance, vint à Cherbourg après que la condamnation qui pesait sur sa tête serait oubliée. Elle avait compté sans la police cherbourgeoise qui, mardi matin, l'arrêta en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal de Caen.

LA DIRECTION DU THEATRE. — Le bruit a couru que la municipalité avait enfin décidé quel serait le directeur du Théâtre pour la saison 1925-1926. De M. Payenne, directeur sortant, MM. Masson, ancien directeur, et Ramoin, le baryton actuel. Aux dernières nouvelles la décision n'est pas encore prise.

NECROLOGIE. — Avec beaucoup de regrets nous avons appris le décès de M. Pierre Ropin, agrégé de l'Université, qui fut pendant de longues années un professeur de mathématiques très dévoué et très compétent au lycée de Cherbourg.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi. M. Robert, professeur au Lycée, a fait un excellent éloge funèbre du défunt.

A sa veuve, à ses enfants, nos sincères condoléances.

LE POLYGONE DE QUERQUEVILLE. — Il y a quelques temps un ordre militaire avait interdit l'atterrissage des avions civils sur le terrain de Querqueville. Cet ordre a été rapporté depuis peu et désormais les avions civils pourront prendre terre sur le polygone.

ARRESTATION D'UN MARIN VOLEUR. — Nous avons relaté hier l'arrestation du matelot Eugène Soquet. Ce marin, originaire d'Epervain, aurait commis dans cette ville plusieurs vols au préjudice de diverses maisons de commerce et d'un cultivateur chez lequel

il était employé. Un bricoleur de la ville aurait poussé le prévenu à accomplir ces actes indelicats. L'inculpé, qui est pupille des enfants assistés de la Marne, a été, comme on le sait, arrêté en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction d'Epervain. Il sera donc transféré dans cette dernière ville.

UN TOMBAREAU S'AFFAÏSSE. — Un vieux tombareau chargé de débris appartenant à la Ville, a vu une de ses roues véstuées crouler sous son poids. La rue Emile-Zola, dans laquelle s'est produit l'accident, a été obstruée de ce fait pendant quelques minutes.



La nuit sur la route

Une femme à la tête écrasée par une auto qui prend la fuite

Un terrible accident s'est produit dans la nuit de lundi à mardi sur la route de Valognes, au lieu dit Mont à la Quenne. M. Gabouriau, chauffeur d'auto, revenait de nuit avec dans sa voiture M. Lawrence, représentant des U. S. L. à Cherbourg. La nuit était fort obscure et l'auto marchait à bonne allure, projetant sur le chemin la lumière éblouissante de ses deux phares. Arrivé au Mont à la Quenne, le chauffeur aperçut soudain au milieu de la route dans la projection de lumière provenant de son auto une forme humaine étendue sans mouvement. Serrer les freins et les bloquer fut l'affaire d'un instant.

Descendus de leur auto, MM. Lawrence et Gabouriau s'approchèrent du corps. C'était celui d'une femme. La tête était horriblement écrasée. La jambe droite était brisée en deux endroits. Les sabots de la malheureuse avaient été projetés à dix mètres de là. Fortement émus par cette macabre découverte, les deux automobilistes se concertèrent et décidèrent d'une route silencieuse et déserte. Après entente, ils rangèrent le corps sur le bord du chemin et faisant demi-tour prévenaient la gendarmerie de Valognes.

En un clin d'œil, on fut debout. Quelques gendarmes montèrent dans l'auto et partirent pour le Mont à la Quenne.

Des premières constatations, il résulte que la morte est une femme Yon, 46 ans, casenne de pierres. Elle a été victime de chauffards qui n'ont pas craint de la laisser mourante sur la route et qui lâchement ont pris la fuite.

La gendarmerie met tout en œuvre pour retrouver les automobilistes meurtriers. On sait déjà que leur voiture venait de la direction de Cherbourg et s'est dirigée vers Valognes.

TOL DE CHOUX. — Emile Cécire, 34 ans, élévrierien, rue d'Hérouville et Eugène Duchemin, 57 ans, employé de scierie, ont été surpris dans un champ appartenant à M. Covin, maraîcher, au moment où ils dérobaient des choux de milan.

Une vive discussion éclata entre les maraudeurs et le propriétaire.

Cécire est condamné à 8 jours de prison avec sursis, 50 francs d'amende; Duchemin à 50 francs d'amende.

La chasse aux chardonnerets. — Joseph Salhou, 23 ans, maçon à Blainville; Jean Balcon, 19 ans, forgeron et François Joly, frappeur à Hérouville, avaient placé des gâteaux pour capturer des chardonnerets. — Chacun 50 fr d'amende.

Les boit sans soif. — Louis Auvray, 50 ans, journalier, sans domicile fixe, fait opposition à un jugement rendu par défaut, et le condamnant pour récidive d'ivresse à deux mois de prison et 16 francs d'amende.

La peine est réduite à un mois et 16 francs.

AMICALE DES « GARS DU NORD ». — Le samedi 14 mars à 20 h. 30, la Société des « Gars du Nord » offrira à ses membres actifs et honoraires un concert vocal et instrumental, pour lequel le comité s'est assuré le concours d'artistes de talent.

Il sera procédé à la vente du frère du P'tit Quinquin.

Bal à l'issue du concert.

Cette soirée amicale sera donnée dans la Salle des Concerts de l'Hôtel de Ville (Entrée par la rue Saint-Laurent).

Buffet tenu par Mme veuve Arion.

LA MUSIQUE DU 129^e A CAEN. — Les musiciens du 129^e qui prendront part ce matin dans la cour de la caserne à la présentation du drapeau aux jeunes soldats, sont arrivés hier à 11 heures à Caen par le bateau du Havre. Ils ont défilé rue Saint-Jean en jouant des pas redoublés et ont été chaleureusement applaudis par notre population.

Rappelons que cette musique militaire, sous la direction de son chef distingué M. Manière, donnera un concert à 15 heures sur la place de la République.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION COMMERCIALE. — C'est ce soir à 20 h. 30, dans la salle de la Chambre de Commerce de Caen, qu'aura lieu l'Assemblée générale de l'Union Commerciale et Industrielle. Les membres de cette association sont invités à cette réunion. M. Tuncq, président de la Chambre syndicale des débitants, restaurateurs et hôteliers, y traitera l'importante question : « La propriété commerciale ».

AU THEATRE. — Ce soir, première représentation de Mignon avec Mme Gaby Darzel, du Trianon Lyrique, et Mme Kerjean, de la Gaîté Lyrique.

Samedi en soirée, Les Fêtards, qui ont remporté un triomphe sur notre scène à toutes les représentations.

Dimanche en matinée, spectacle de famille avec Amadis, opéra légendaire en 4 actes; mise en scène féerique. Cette représentation attirera certainement au théâtre tous les amateurs de jolie musique.

En soirée : seconde représentation de Mignon.

PAROISSE SAINT-JULIEN. — Un sermon en faveur de l'œuvre de l'Adoption sera donné par M. l'abbé Lecat, curé de Clinchamps, dimanche prochain, à l'église Saint-Julien, à l'issue des vêpres qui auront lieu à 15 heures.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Emile Briand, rue d'Harcourt; Maurice Breton, rue de Oustréham; Simone Marie, même rue; Alice Blomme, rue du Vaugueux.

Marriage. — Haim Zeldin, propriétaire, rue des Teinturiers et Marie-Louise Ploger, propriétaire, place de l'Antienne-Boucherie.

Décès. — Estelle Mesnage, veuve Rouzeville, 73 Publications de mariage. — Alcide Lecourt, chauffeur, rue de Vaucelles et Augustin Mariel, s.p., quai Amiral-Hamelin; Emile Daulaine, chauffeur d'auto, à Corbeville et Blanche Lenoir, épicière, rue du Port.



AU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

Prime de natalité. — Le Conseil autorise le paiement d'une somme de 441 francs pour primes à la natalité en 1924.

Demande des employés communaux. — Une demande d'augmentation de l'indemnité de vie chère est faite par les employés communaux, employés de la Mairie, préposés d'octroi, cantonniers de la ville.

L'augmentation se traduirait par une somme de 10.000 francs environ, et le Conseil est d'avis qu'il faudrait trouver des ressources correspondantes.

M. Labbé, préposé en chef de l'octroi, a préparé un travail et proposé d'augmenter légèrement certains droits d'entrée. C'est ainsi que si le droit sur les œufs était porté de 5 à 10 centimes, l'augmentation prévue rapporterait 4.200 francs environ; les voitures ordinaires paieraient 20 centimes et les autos 50, d'où recette de 900 francs, etc... Le droit de pesage du beurre pourrait être doublé, mais de nombreux conseillers protestent à ce sujet, ce droit pouvant empêcher les cultivateurs de fréquenter le marché de la ville, qui est bon.

M. Sohier rappelle qu'il a été question d'imposer une taxe de stationnement aux autos, taxe qui existe dans de nombreuses localités, comme à Saint-Pierre-sur-Dives, où elle est de 1 franc.

Plusieurs conseillers font remarquer que certains octrois ont des recettes insuffisantes et que des préposés se font remplacer par leurs femmes. Ces emplois pourraient être tenus par des femmes.

Il y a lieu de remarquer que beaucoup de paniers de beurre sont livrés directement à des particuliers ou aux acheteurs en gros, sans passer par la bascule. Il y aurait lieu de la part de l'octroi, à plus de surveillance.

La question est renvoyée, pour étude à la Commission des finances.

Cotes irrécouvrables. — M. Cailloué donne lecture des cotes irrécouvrables pour 1924 et années antérieures.

Entrepôt des tabacs. — M. le Maire donne quelques indications sur l'état actuel de la question. Le ministre a promis de faire une nouvelle étude et on peut espérer que la mesure sera rapportée.

Le Conseil donne avis favorable à une demande à Mme Lebas, tendant à être autorisée à placer une porte de communication entre le jardin public et le tennis qui sera près de ce jardin.

Mme Féron demande la suppression de l'urinoir placé près de sa maison, rue de la Fresnaye, avis favorable est donné à cette demande.

Comité de Lorette. — Le Comité recherche la ville de sa subvention pour le monument aux morts.

Pompe de Guibray. — M. Lebailly fait connaître que la pompe à incendie de Guibray fonctionne mal; au moment de l'incendie de l'Ernée Royale on a pu s'en rendre compte.

D'autre part, celle qui est à Guibray actuellement, n'est pas celle qui y était autrefois et qui fonctionnait bien. M. Lebailly demande que l'ancienne pompe soit rendue, et M. le Maire promet de donner satisfaction.

Eclairage. — On demande l'installation d'u-

ne lampe électrique rue du Pot d'Etain, mais cette rue possède déjà deux becs de gaz.

La lampe du Moulin Etes, dit la Maitoizel, est est brisée.

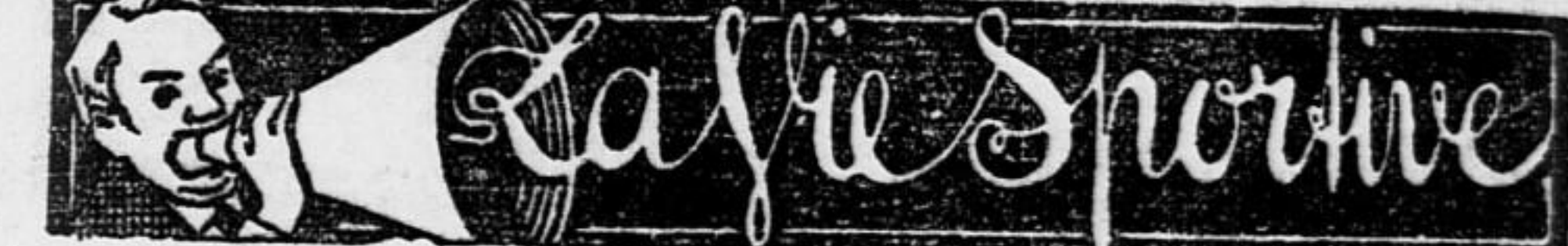
M. Baudet demande le remplacement de la lanterne à gaz près de l'octroi de la route de Pontanges, par un bec électrique. Cette lanterne, en raison des courants d'air, est fréquemment éteinte, et l'endroit est particulièrement dangereux.

M. Choinard demande que l'on fasse caniveaux et talus, rue Croix-d'Olivet, et M. Chanteaux que l'on remette en état le chemin qui longe le cimetière Saint-Gervais: 90 mètres cubes de gravier ont été achetés.

Cimetière. — Plusieurs conseillers réclament leur mise en état. La municipalité ne perd pas de vue la question, mais on n'a pas eu de candidature au poste de gardien. Le Conseil se réunit ensuite en comité secret.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Le Goubin André, rue Docteur-Turgis; Lehoux Léone, rue Basse-du-Champ-St-Michel.

Publicités. — Durand Elie, ouvrier forgeron, rue Brette, et Amandine Louise, s. p., à Norou-l'Abbaye; Nicolette Jules, pâtissier, à Fiers, et Mme Vve Toutain, née Roques Louise, employée de com-



LE RELAIS DE « L'OUEST-ECLAIR » Organisé avec le concours de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme

29 MARS 1925 (DEUXIÈME ANNÉE) DINARD-RENNES A PIED L'après-midi, au Parc des Sports, Route de Lorient GRAND MATCH DE RUGBY ENTRE DEUX EQUIPES PARISIENNES CONNUES

L'ITINERAIRE

Voici l'itinéraire exact de l'épreuve. DINARD. — Heste à faire 80 km. Départ à l'origine du boulevard Féart. PLEURTUIT (6 km. 500). — Point kilométrique : 4.300; — Fait 6.500; — Reste à faire : 74 km. 300. PLESIN (5 km. 400); — P.K. 98.400; — Fait 11.900; — Heste à faire, 69 km. 900. Nota. — Entre la borne 5 et la borne 32, il y a 41 km. 135. La limite du département est cotée 5 km. 335 et 39.800. DINAN (gare) (8 km. 600); — P.K. 49.800; — Fait 20.500; — Reste à faire 60 km. 300. DINAN-LANVALLAV (3 km. 200); — P.K. 15.500; — Fait 23.700; — Reste à faire 57 km. 600. EVRAN (9 km. 300); — P.K. 6.200; — Fait 33; — Reste à faire 47 km. 800. BECHEREL (La Barre) (9 km. 800); — P.K. 3.600; — Fait 43.800; — Reste à faire 38 km. (A suivre)

LES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée au 29 mars 1925.



MATCHES OFFICIELS

Demi-finale du Championnat de France scolaire à Rennes

Aujourd'hui, à 15 heures, sur le terrain du Parc des Sports du S. Rennais U.C., route de Lorient, le Lycée Malherbe de Caen et le Lycée de Saint-Brieuc se rencontreront en un match comptant pour la demi finale du championnat de France scolaire.

Ces deux équipes sont composées d'excellents joueurs qui mettront tout en œuvre pour obtenir la victoire. Rappelons que le Lycée de Saint-Brieuc est raison du Lycée de Rennes, à St-Brieuc, pour la première manche; il fut battu sur le terrain des potaches rennais et gagna la belle à Lamballe. Il y a huit jours, au Mans, les deux adversaires d'aujourd'hui firent match nul, par 3 à 2. Prix des places : 1 fr. 50; scolaires et militaires non gradés, 1 fr.

LE TOURNOI TRIANGULAIRE Armée anglaise bat Armée française par 3 buts à 0

LONDRES, 11 mars. — Aujourd'hui, sur le terrain d'Aldershot, l'équipe de l'armée britannique a, dans un match de football, battu l'équipe de l'armée française par trois buts à zéro.

FINALE DU CHAMPIONNAT DE BASSE-NORMANDIE Equeurdreville contre Stade Saint-Lois

Dimanche prochain, à l'occasion de la poule finale du championnat de Basse-Normandie, le public saint-lois aura le plaisir d'assister à une très belle rencontre de football entre : l'U. S. Equeurdreville, champion de Basse-Normandie 1923-1924, et le Stade St-Lois.

Cette partie qui sera jouée sur le terrain de la route de Villiedieu, sera arbitrée par M. Lorel, l'excellent arbitre caennais.

DISTRICT DE BASSE-NORMANDIE

Le président du district de Basse-Normandie porte à la connaissance des présidents de sociétés qu'il a reçu quelques invitations pour le match international Uruguay-Normandie que se jouera dimanche prochain à Rouen. Les dirigeants qui désirent assister à cette réunion et profiter des cartes offertes par le district sont priés d'en faire la demande d'urgence à M. Vidieu.



MATCHES AMICAUX

Un match de propagande au Mans

Le Comité de Beauce-et-Maine s'inspirant de la mentalité britannique pour le développement du jeu de rugby a établi un calendrier de propagande, qui terminera favorablement sa saison de rugby.

Après le match du 15 mars à Chartres, où étaient opposées l'équipe champion du Comité (ou desure le Volo-Sport Chartreais) et une sélection de Beauce-et-Maine. Le deuxième acte se déroulera sur le terrain magnifique de l'U.S.M. le 15 mars, entre deux fortes équipes dénommées : Possibles-Probables. Tous les clubs du Comité seront représentés : V.S.C., U.S.D., Alençon, A.O.C., Lusaun, U.S.R., O.M., U.S.M. De cette belle rencontre, sortira le team qui aura l'honneur de disputer un grand match inter-comité contre ceux de Paris, Berry ou Touraine, à jouer le 5 avril sur le terrain de l'A.O.C.

Le rugby n'est pas encore aussi apprécié dans notre région que dans le Midi, et il s'en faut de beaucoup qu'il déplace les grandes foules. A quoi cela tient-il ? A mon avis la facture du jeu que nous pratiquons n'est pas la même que celle de nos voisins Sudistes. Le Rugby n'est pas conçu de la même façon. En quelques lignes le vaiz essayer de démontrer comment on comprend le rugby dans la cité de Clémence-Isaure qui abrite depuis plusieurs années les Champions de France. J'ai nommé le Stade Toulousain.

merce, à Caen, rue Neure-St-Jean, et résidant à Falaise, rue d'Archevêque. Dérés. — Decaurville Augustine, 72 ans, domiciliée à St-Pierre-Cantivy, rue du Docteur-Turgis; Gueguin Josephine, rue St-Gervais; Clossan Marcel, ouvrier boulanger, rue d'Argentan, 90 ans.



ACTE DE BRUTALITE. — M. Pupin Léon, âgé de 52 ans, cultivateur au hameau de Fontenelle, en la commune de Hamard, conduisait le 5 courant un charnement de bœuf chez M. Roger, grainetier à Aunay-sur-Odon, quand, arrivé au carrefour dit de « Noire Nuit », commune de Bonnemaison, il fut croisé par deux cyclistes, les nommés Saffré Denis, employé aux chemins de fer de l'Etat à Aunay et Rocancourt André, 26 ans, journalier, demeurant au hameau « Le Pied de Bruyère », qui sans aucun prétexte bousculèrent et frappèrent M. Pupin, lequel, outre cet acte de brutalité, a porté plainte contre les deux cyclistes.



LE MONUMENT AUX MORTS

Sept ans après la signature de l'armistice, il est une ville en France où l'on discute encore sur l'emplacement du monument commémoratif qui sera élevé à la mémoire de ses enfants morts pendant la guerre, sur les caractéristiques de ce monument, sur la date de son erection, fixée d'abord au deuxième semestre de 1925, remise ensuite, sine die, ou pour être exact, à une époque qu'il est, paraît-il, impossible de déterminer d'une façon précise.

Questionné à ce sujet, M. le maire de Caen a répondu : Pas avant quinze ou dix-huit mois. Avons-nous raison de dire aux anciens combattants qui attendent impatiemment la réalisation d'un de leurs vœux les plus chers qu'avant l'inauguration de ce monument, leurs cheveux auront le temps de blanchir ?

Si, malgré le supplément de 30.000 francs demandé par M. Bigot, en raison de l'accroissement du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, l'accord fut à peu près unanime, au sein du Comité, pour faire droit à ces prétentions nouvelles, en sera-t-il de même lorsque l'affaire viendra à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, sous la forme d'une dernière subvention exigée pour faire l'appoint ? D'après les rumeurs qui nous parviennent, une vive opposition se dessine déjà de ce côté.

On objecte d'abord que la maquette de MM. Bigot et Saladin, adoptée par le jury à la majorité d'une voix, ne ressemble plus dans ses lignes essentielles au devis primitif et que personne n'a pu pratiquement se rendre compte des transformations profondes apportées à l'ensemble par le frère de M. Bigot. Dans cette substitution de progéniture, quel Salomon pourra porter un jugement définitif ? Lorsque les membres du jury se prononcèrent, on leur avait présenté l'œuvre de M. Bigot, de Houffeur. Aussitôt après leur décision, des experts qualifiés les prenaient à part et leur disaient : « Il y a du bon dans la maquette que vous venez de choisir. Une colonne est toujours très décorative sur une place publique. Mais la colonne de M. Bigot paraît trop grêle, le subsossement inharmonieux, l'un des bas-reliefs manque d'originalité; en somme des corrections s'imposent. Nous confierons ce travail à M. Bigot, de Paris, prix de Rome, dont la compétence artistique est indiscutable. »

Si la maquette exposée par les deux auteurs admis au concours avait de telles déficiences, pourquoi fut-elle choisie et préférée à un sujet remarquable qui avait de nombreux partisans, entre autres, je crois, M. Coutant, président de la Société des artistes français, dont l'appréciation méritait d'être prise en considération.

Les concurrents éliminés ne seront-ils pas fondés à protester contre le geste du Comité qui propose à un tiers non exposant la refonte ou la mise au point d'une œuvre imparfaite ?

Pour comble de malchance, la note à payer monte progressivement. Il est vrai que les souscriptions sont recueillies depuis un an. L'inauguration du monument ayant été renvoyée aux Calendes Grecques, le capital de 300.000 francs, encaissé, aura le temps de produire des intérêts. Aux taux de 5 %, en trois années, cette somme laissera un foli revenu au comité qui pourrait trouver, dans ce bénéfice, l'argent nécessaire pour conserver à la statue de la Victoire qui doit surmonter la colonne, les ailes dorées dont on veut la débarrasser par économie... quoique cette Victoire sans ailes soit puissamment expressive et symbolise trop exactement hélas, la Victoire de nos armées, après les concessions faites successivement à l'Allemagne.

PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS. — Des échantillons ont été prélevés chez des crémières du 2^e arrondissement, pour être soumis à l'analyse.

LE CONCERT DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

Paris n'est plus maintenant le centre unique où l'on doit se rendre lorsqu'on désire assister à une grande manifestation d'art musical. Nous avons à Caen cette bonne fortune de posséder quelques hardis novateurs, gens éclairés, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour nous présenter une exécution réservée aux habitués des concerts parisiens. C'est à M. Laurent, l'actif et dévoué président de la Société des Beaux-Arts, que nous devons cet événement sensationnel : une phalange de musiciens aussi imposants par le nombre que par la valeur exécutant mardi soir un programme que seuls de véritables artistes peuvent se permettre d'interpréter. C'est donc Paris qui, grâce à d'heureuses initiatives, vient à la province et nous avons honte de l'avouer, c'est à peine si la province s'est dérangée pour venir applaudir Paris.

Dans cette salle de la rue Gilbert, parfois pleine à craquer, il est navrant de constater que le concert de l'Union des Beaux-Arts, qui aurait dû faire courir tout Caen, avait laissé des places vacantes. Devons-nous en tirer la conclusion qu'à force de sonner dans la médiocrité celle-ci arrive à nous suffire et que le beau n'est qu'un mot abstrait dont la réalisation pratique n'éveille plus chez nous aucun désir. Nous inclinons plutôt à penser que le public n'a pas reçu l'éducation musicale suffisante pour comprendre et même pour désirer comprendre des œuvres comme celles que l'on nous présentait; et si un programme composé uniquement de morceaux d'orchestre semble rebuter, c'est probablement qu'on n'a guère à Caen l'habitude d'entendre un orchestre dirigé par un chef d'orchestre. Les absents ont donc eu tort de ne pas profiter de cette occasion unique pour essayer de comprendre et de goûter nos œuvres modernes.

Du concert lui-même il y a peu de choses à dire, car tout fut parfait : La Symphonie, de Franck, dans sa forme class, le très amusant Divertissement sur des chansons russes de Robaud; l'étréclatante suite symphonique de Scheherazade, de Rimsky Korsakow, avec ses rythmes contrariétés, sa couleur, son orchestration puissante, ses multiples difficultés techniques, qui nous permit d'apprécier d'excellents solistes, particulièrement M. Bellanger; La Chevauchée des Walkyries de Wagner, avec sa masse d'orchestre échevelée; tout, sans exception, retint notre attention charmée.

L'admirable cantatrice qu'est Mme Martinele, enthousiasma la salle par sa voix exceptionnellement puissante et l'art, avec lequel elle détailla, dans Rédemption l'air de l'archange, tout de douceur et de charme, ainsi que le Prélude et mort d'Yseult, de Wagner.

Tous ces artistes furent conduits aux succès par le remarquable chef d'orchestre, M. Armand Ferté, qui, dans sa direction vibrante, sait allier, chose rare, la sobriété des gestes et la fougue du tempérament musical. Le public particulièrement charmé par l'exécution de Scheherazade lui fit une chaude ovation.

Pendant l'entr'acte, une quête pour les pauvres fut faite par Mmes Perot et Lefèvre, accompagnées de MM. de Combiens et Verel.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Repas à prix réduit. — Camille Boinet, 26 ans, mécanicien, sans domicile fixe, commandant, le 4 mars, chez M. Corvec, débitant à Hérouville, un repas de 7 fr. 40 qu'il ne put payer. 6 jours de prison avec sursis et 16 fr. d'amende.

Arme prohibée. — André Antier, 19 ans, menuisier, a été trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt. 6 jours de prison, 16 francs d'amende.

CYCLISME

AU COMITÉ DE L'U.V.F. DE LA SARTHE

La Commission des Courses du Comité Départemental de l'U.V.F. de la Sarthe, se réunira demain vendredi 13 mars, à 20 h. 30, au café de la Bourse, place St-Nicolas au Mans.

Ordre du jour : Examen de la liste des engagés du Premier Fas Dunlop; Organisation du Grand Prix « La Rafale » et affaires diverses. 1

AUTOMOBILISME

LE MEETING DE PAQUES DE L'A.C.O.

L'Automobile-Club de l'Ouest organisera les 12 et 13 avril, un important Meeting International, qui ouvrira sa saison 1925.

Ce Meeting se déroulera à Saint-Lô et comportera les épreuves suivantes :

1° Un Rallye avec concentration à Saint-Lô, le dimanche 12 avril et épreuve de classement consistant en un Rallye-Clochers;

2° Lancement d'un ballon et rallye-ballon le lundi de Pâques 13 avril, dans la matinée;

3° Course du kilomètre lancé avec épreuve dans les deux sens. Cette course aura lieu le lundi 13 avril après-midi aux abords immédiats de Saint-Lô.

Pour tous renseignements concernant cette manifestation, s'adresser à l'Automobile-Club de l'Ouest, 24, place de la République, Le Mans, ou à son bureau de Paris, 16, rue d'Athènes, ou à ses bureaux régionaux.

LA COUPE DE PRINTEMPS DES ANCIENS DE L'AERONAUTIQUE se disputera le 3 mai prochain

Devant le succès remporté l'an dernier par leur Rallye-Ballon, les « As » ne pouvaient mieux faire que de renouveler cette année, la belle compétition qui avait réuni cinquante partants.

Nous recommandons aux automobilistes de retenir la date du 3 mai. Ce jour-là, il y aura encore du beau sport au Mans.



ACADEMIE DE RENNES

Les championnats scolaires de l'Académie de Rennes, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan, Côtes-du-Nord, Mayenne, Maine-et-Loire se sont disputés le 8 mars, à Rennes, pavillon Est des Lices, sous la direction de M. Edmond Prodhomme, président de la Commission scolaire d'escrime de l'Académie, assisté de M. Turin, remplaçant M. Malfilâtre, empêché par un deuil récent, et de M. Vargues.

Après éliminatoires dans les établissements scolaires, les lycées et collèges de Rennes, Saint-Brieuc, Redon, Vannes, Laval, Saint-Servan, Saint-Malo, avaient fait inscrire 15 juniors pour les épreuves de fleuret, 16 seniors pour les épreuves de sabre et 15 seniors pour les épreuves d'épée.

La Fédération Bretonne d'escrime avait décidé d'accorder une prime à tout maître affilié présentant des tireurs, une prime aux maîtres des deux premiers tireurs de la finale dans toutes les catégories, enfin un certain nombre de prix aux élèves.

Résultats techniques :

FINALES. — Juniors (fleuret). — 1° Pêcheux, de Saint-Brieuc, 7 touches; 2° Delpont, Collège Saint-Charles de Saint-Brieuc, 8 touches; 3° des Dézerts, Collège Saint-Charles, 12 touches; 4° de Tressan, Collège Saint-Vincent de Rennes, 12 touches; 5° Le Huerou-Kerisel, Lycée de Saint-Brieuc, 15 touches; 6° Le Flem, Lycée de Saint-Brieuc, 15 touches.

Prix de Belles Armes : M. de Tressan, élève du maître Elie, de Rennes.

Seniors (fleuret). — 1° Duplay (Ecole de Navigation de Saint-Malo), 9 touches; 2° Richard (Collège Saint-Charles de Saint-Brieuc), 12 touches; 3° Verge (Lycée de Rennes), 13 touches; 4° Le Gouvello (Collège Saint-Vincent de Rennes), 14 touches; 5° Le Teno (Collège Saint-Charles de Saint-Brieuc), 16 touches; 6° Grimont (Collège Saint-Charles), 22 touches; 7° Jean Chevallier (Saint-Charles), 22 touches.

Prix de Belles Armes : M. Richard, élève du maître Pêcheux, de Saint-Brieuc.

Seniors (épée). — 1° François Dubois (Saint-Charles de Saint-Brieuc), 4 touches; 2° de Lourmel (Saint-Charles), 6 touches; 3° Le Teno (Saint-Charles), 7 touches; 4° Joseph Dubois (Collège Saint-Vincent de Rennes), 8 touches; 5° de Marion de Procé (Collège Saint-Servan de Redon), 11 touches.

La Commission scolaire a regretté qu'un prix de Belles Armes n'ait pas été prévu pour l'épée; il eût été sans conteste attribué à M. de Pas, élève du maître Pêcheux, dont la tenue sous les armes est d'une correction parfaite.

Les assauts ont été arbitrés avec compétence par MM. Pierron, commandant Béhague, Orain, comte de Coatgrouard, Bolelli, Turin, Vargues, présidents, et MM. Penanec'h, Dugède, Hays, Maury, Ballard, Havaud, Chaplet, Fontaine, Véron, Martin et Miles B. et P., deux charmantes escrimeuses de la salle Elie, de Rennes.

Avant de remettre les prix aux élèves et les primes aux maîtres, le président a tenu à adresser les remerciements de la Commission aux présidents et membres des jurys, et à exprimer toute sa satisfaction des progrès accomplis depuis l'année dernière aux tireurs et aux maîtres, spécialement au maître Pêcheux, dont les élèves ont obtenu des succès remarquables. En résumé, excellente journée pour l'escrime scolaire dans l'Académie de Rennes.



CHIPPISME

CONGRÈS DE LA FEDERATION DES SOCIÉTÉS DE COURSES

Ainsi que l'a déjà relaté l'Ouest-Eclair, le Congrès de la Fédération des Sociétés de courses a eu lieu le 7 mars, à Paris, dans la Salle des Agriculteurs de France. La séance était présidée par le baron Lejeune, assisté de MM. Papiu, de Pourtales, baron du Teil, colonel Gilliois.

La Fédération des Sociétés de courses de Bretagne y était représentée par MM. Claude de Langlé, Blanchet, de Beaumont, de Guenyveau, de Triguerville, du Pontavice.

Après avoir rendu hommage au souvenir de MM. de Quincey et Romanet, une lecture fut donnée du budget, ainsi que des résultats obtenus par le groupement.

Puis on passe à l'examen des vœux dont beaucoup intéressent notre région de l'Ouest. La Fédération des Sociétés de courses de Bretagne émettait

le premier vœu tendant à ce que la subvention de l'Etat pour trot non attelé soit donnée sans affectation spéciale. Ce vœu a été transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, qui ne peut manquer de l'adopter, puisque certaines sociétés qui avaient fait cette demande séparément ont obtenu gain de cause.

2° vœu tendant à ce que les demi-sang gelopieurs bretons de 3 ans soient autorisés à courir entre eux dès le 30 mars. Transmis à M. le Ministre de l'Agriculture.

3° vœu demandant que la Fédération Bretonne soit assimilée aux départements et communes pour expropriations pour cause d'utilité publique. Ajourné.

4° vœu émanant de la Société des courses de Bourg, demandant que l'article 6 du règlement des courses de chevaux de selle soit modifié pour que ces courses soient non seulement régionales et inter-régionales, mais départementales. Transmis.

5° vœu émanant de la Société des courses de Lamballe, demandant que la Fédération intervienne auprès de la Société des auteurs et compositeurs de musique, pour supprimer les cartes de Desage aux représentants des dites Sociétés. Demarche sera faite dans ce sens.

6° vœu de la même Société, demandant que l'Etat et les grandes Sociétés parisiennes fassent connaître avant le 15 janvier au Société de province les subventions qui leur sont accordées. Les grandes Sociétés ont accepté la date du 1er février. L'Etat n'a pas encore pu en décider. Cela permettrait l'impression plus rapide du recueil des courses de plat et d'obstacles et plus tard du trot, préluce du livre donné par M. de Langlé. A ce propos, le colonel Gilliois insiste pour que les Sociétés de province envoient plus tôt leur programmes.

7° vœu des Sociétés du Midi, demandant que les courses plates commencent au 1er mars et se terminent au 30 novembre.

8° vœu de la Société des Courses de Nantes, tendant à ce que les souches de cheques postaux servent de justification d'emploi de subvention au Trésor. Impossible actuellement, car ces souches ne comportent pas l'embarquement du bénéficiaire exigé par le Trésor.

9° vœu des Sociétés du Lot-et-Garonne et voisines, tendant à ce que soient créées des cartes donnant droit d'entrée sur tous les hippodromes des Sociétés affiliées à la Fédération Nationale. Rejeté.

10° vœu de la Fédération Bretonne, demandant que le ministre de la Guerre fixe les indemnités militaires ou journalières de déplacement aux sous-officiers autorisés à prendre part à une course. Adopté, sauf en ce qui concerne ceux qui touchent un prix.

11° vœu de la même source, demandant que dans les militaires de 3e série, deux seconds prix ou trois troisièmes prix équivalent dans les qualifications à un premier prix. Ajourné.

12° vœu du Syndicat des éleveurs-vendeurs de chevaux de sang, que pour tout prix de 5.000 francs, 10 % soient prévus en sus pour l'éleveur du gagnant. Modifié en l'appliquant seulement aux grandes Sociétés pour des prix d'au moins 15.000 fr. données par elles.

13° vœu de la Fédération Bretonne et le Groupe ment du Lot-et-Garonne, pour que les prix donnés aux chevaux placés soient augmentés, même en traitement du premier. Transmis aux grandes Sociétés donatrices.

Nous nous permettrons au sujet du 14° vœu une petite réflexion personnelle : c'est de ne pas tomber dans l'exagération en sens contraire. Il faut que les allocations aux premiers restent suffisantes et mieux vaudrait augmenter les prix aux chevaux placés, en réduisant le nombre de courses, que de rogner sur les premiers prix. Les Sociétés surtout qui comptent sur des éléments étrangers à la région feront bien d'y prendre garde, car si les premiers prix ne sont plus suffisants, les écarts éloignés ne se dérangent pas. Il serait bon également que selon les augmentations, les prix aux seconds dépassant un certain chiffre comptent dans les sommes gagnées pour les qualifications, sans quoi le propriétaire aurait dans bien des cas autant d'intérêt à courir les seconds prix que les premiers. Les faits se sont déjà présentés en certaines circonstances : il serait dangereux de les voir se généraliser, la régularité des courses n'y gagnerait rien.

15° vœu tendant à la diminution du tarif de transport des chevaux de courses. Adopté à l'unanimité.

16° vœu émanant du groupement du Lot-et-Garonne et régions voisines, tendant à ce que des sanctions soient appliquées aux Sociétés qui auraient contourné à l'observation du calendrier des courses, conformément aux droits acquis ou qui en cas de conflit auraient refusé de se soumettre à l'arbitrage de la Fédération Nationale. Adopté.

17° vœu exprimé par la Société de Saint-Pourçain-sur-Sioule, demandant que la Fédération étudie les conditions faites actuellement aux Sociétés de province par les divers entrepreneurs qui organisent le Pari-Mutuel, et informe les Sociétés des conditions qu'elles pourraient exiger. Adopté.

18° vœu émis par les Sociétés du Midi, tendant à ce que le Gouvernement et le Parlement rejettent la récente proposition de loi ayant trait à la création d'une Commission supérieure des courses. Adopté à l'unanimité.

Enfin M. des Cordes a terminé la séance en parlant en faveur des caisses de secours et en invitant les Sociétés de province à s'y intéresser.

HIPPARQUE.

LES COURSES DE COMPIEGNE ANNULEES

Mardi, à Bruxelles, la neige tombée avec abondance avait empêché la réunion. Hier, les commissaires des courses de Compiègne ont dû prendre une décision analogue. La neige a rompu le dimanche mardi soir de couvrir les pistes de l'hippodrome de Putois. Hier matin, devant les possibilités d'accidents, l'annulation de la réunion a été décidée. Des affiches avisant les sportsmen ont été aussitôt apposées à Paris aux endroits habituels.

COURSES A AUTEUIL

Partants probables

Prix de la Christinière. — Insensible, Fanatique, Vaucleur, Saint-Cyrien, Income Tax, Framboisier, Chat Fourré, Medhia, Ulette, Champnerret, Valparaiso.

Prix de la Muette. — Ninon, Ambourg, Neuville-aux-Bois, Heril, Ex-Libris, Longchamp.

Prix Grandmaster. — Le Vallon, Salam, La Gabelle, Kaspar, Ravisseur II, Vieux-Marcheur, Religiuse.

Prix Revange. — Orlean, Corymbe, Bernique, Livia, Gilefort, Valparaiso, Kamichi Elder.

Prix de Madrid. — Le Vallon, Le Préluce, Yule Log, Le Moujik, Le Belier, Tika, Ravisseur II.

Prix Ranville. — Le Voïd, Toréador I, Ultra-Chic, Encens, Tartus, Initiative, Triomphant II.

Nos pronostics

Première course : Médhia, Ulette.

Deuxième course : Neuville-aux-Bois, Ambourg.

Troisième course : Yslyante, Religiuse.

Quatrième course : Corymbe, Kamichi.

Cinquième course : Préluce, Tika.

Sixième course : Toréador, Ultra-Chic.

1925, qui amnistie tous les faits antérieurs au 12 novembre 1924, ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des peines disciplinaires, doit être appliqué, à l'égard du personnel ouvrier, conformément aux instructions suivantes :

1° Toutes les sanctions disciplinaires infligées pour faits antérieurs à ce jour sont annulées, à l'exception de celles prononcées « pour manquement à la probité, à l'honneur ou aux règles essentielles imposées pour la gestion des caisses publiques ou du maniement des deniers d'autrui ».

2° Pour les peines qui n'ont aucune répercussion sur le salaire (avertissement, blâme), le seul effet de l'amnistie sera la radiation, sur les documents administratifs, de la punition encourue, comme il sera dit plus loin.

3° Les peines comportant une réduction temporaire ou définitive de salaire, il y a lieu de distinguer : si elles étaient en cours le 3 janvier 1925, date de la promulgation de la loi d'amnistie, les intéressés seront mis en jouissance de leur salaire pour compter de cette même date, et sans qu'il y ait lieu à rappel pour la période antérieure; si les peines infligées par l'amnistie étaient entièrement terminées à la date de la promulgation de la loi, il n'y aura, en aucun cas, rappel de salaires.

4° La peine de suspension sera amnistiée, comme toutes les autres peines disciplinaires prévues à l'article 24 paragraphe 4 du décret du 1er avril 1920, à moins, bien entendu, qu'elle n'ait été infligée pour manquement à la probité ou à l'honneur. La réintégration devra être demandée par les intéressés au préfet maritime ou au directeur de l'établissement qui fera procéder à l'ins-

truction de chaque requête et statuera, en se conformant aux prescriptions de la loi énoncées ci-dessus. Dans les cas douteux (tels que celui de communément pour propagande anarchiste ou communiste, loi du 28 juillet 1914) le dossier complet sera transmis, avec l'avis de l'autorité supérieure locale, au ministre qui décidera.

La réintégration, si elle est prononcée, n'aura lieu, en tout état de cause, que sous droit de préférence accordée aux ouvriers licenciés pour manque de travail, ou insolvabilité de crédits, par l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er avril 1920, et après que les victimes de la guerre ayant droit aux emplois réservés en vertu de la loi du 30 janvier 1923, auront exercé leur droit de préférence (article 1er, paragraphe 13 de la loi du 3 janvier 1923).

La réintégration ne pourra être prononcée qu'au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans les emplois anciennement occupés dans la limite des effectifs budgétaires. Les intéressés seront placés dans la situation qu'ils occupaient lors de leur révocation et non dans celle qu'ils occuperaient à l'heure actuelle s'ils n'avaient pas été révoqués.

Ces réintégrations seront effectuées dans l'ordre d'ancienneté des révocations, les ouvriers les plus anciennement révoqués recevant les premiers satisfactions.

Dans le cas où plusieurs ouvriers auraient été révoqués à la même date, ce sont ceux qui avaient le plus d'ancienneté dans le service qui devront les premiers bénéficier de la réintégration.

5° L'article 24 de la loi du 3 janvier 1925 interdit « de rappeler ou de laisser subsister dans un dossier ou autre document, quelconque, et sous quelque forme que ce soit les peines disciplinaires infligées par l'amnistie ».

En conséquence, aucune mention de ces peines ne devra figurer dans les documents, tels que certificats et relevés de services qui sont délivrés aux intéressés eux-mêmes ou aux tiers.

Le registre d'inscription dans le personnel ouvrier « analogue aux registres matricules des autres personnels de la Marine, ne comporte pas de feuillets mobiles : il n'est donc pas possible d'extraire du dit registre, pour les détruire, les feuillets sur lesquels figurent des punitions amnistiées. Mais on devra passer un trait à l'encre rouge sur toutes les mentions relatives à ces punitions et porter la mention « amnistie » du 3 janvier 1925, au-dessus ou en regard des mots hiéris.

Toute personne ayant, à raison de ses fonctions, connaissance des renseignements contenus dans le registre précité et qui divulguerait des punitions amnistiées, s'exposerait à des poursuites judiciaires pour violation du secret professionnel, (article 378 du Code pénal.)

NECROLOGIE.

Paris, 10 mars. — On annonce la mort à l'âge de 50 ans du capitaine de frégate Charles Aubert, fils de l'amiral Aubert, ancien chef d'Etat-Major de la Marine, le capitaine de frégate Aubert était né à Cherbourg.

Le registre d'inscription dans le personnel ouvrier « analogue aux registres matricules des autres personnels de la Marine, ne comporte pas de feuillets mobiles : il n'est donc pas possible d'extraire du dit registre, pour les détruire, les feuillets sur lesquels figurent des punitions amnistiées. Mais on devra passer un trait à l'encre rouge sur toutes les mentions relatives à ces punitions et porter la mention « amnistie » du 3 janvier 1925, au-dessus ou en regard des mots hiéris.

Toute personne ayant, à raison de ses fonctions, connaissance des renseignements contenus dans le registre précité et qui divulguerait des punitions amnistiées, s'exposerait à des poursuites judiciaires pour violation du secret professionnel, (article 378 du Code pénal.)

En conséquence, aucune mention de ces peines ne devra figurer dans les documents, tels que certificats et relevés de services qui sont délivrés aux intéressés eux-mêmes ou aux tiers.

Le registre d'inscription dans le personnel ouvrier « analogue aux registres matricules des autres personnels de la Marine, ne comporte pas de feuillets mobiles : il n'est donc pas possible d'extraire du dit registre, pour les détruire, les feuillets sur lesquels figurent des punitions amnistiées. Mais on devra passer un trait à l'encre rouge sur toutes les mentions relatives à ces punitions et porter la mention « amnistie » du 3 janvier 1925, au-dessus ou en regard des mots hiéris.

Toute personne ayant, à raison de ses fonctions, connaissance des renseignements contenus dans le registre précité et qui divulguerait des punitions amnistiées, s'exposerait à des poursuites judiciaires pour violation du secret professionnel, (article 378 du Code pénal.)



Advertisement for 'le chauffage IDEAL CLASSIC' by 'COMPAGNIE NATIONALE DES RADIATEURS'. It features the headline 'Ils l'ont!' and describes the benefits of central heating by hot water. The text includes: 'C'est le Chauffage Central par eau chaude - le plus moderne et aussi le plus économique de tous les systèmes de chauffage - mis à la portée de tous. Il assure l'hygiène et le confort à toutes les habitations (appartements ou pavillons) de 3 à 10 pièces. La petite chaudière "IDEAL CLASSIC" peut être placée dans une pièce habitée (qu'elle chauffe elle-même comme le ferait un radiateur) tout en alimentant d'eau chaude les radiateurs placés dans les autres pièces.' It also mentions 'La Notice Illustrée N° 0 est envoyée franco sur Demande.' and '149, Boul. Haussmann, PARIS (8e)'.

Advertisement for 'RINEAU Frères, Ingén.-Constructeurs, 78, B^d Babin-Chevaye, NANTES'. It states 'ETUDIENT GRATUITEMENT et traitent à forfait toute installation de CHAUFFAGE CENTRAL ou de service d'eau.'

ARTILLERIE NAVALE. — Un concours pour l'admission dans le corps des ingénieurs d'artillerie navale des officiers des directions de travaux de 2e classe et agents techniques de l'artillerie navale, sera ouvert en 1925.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux. Les diverses épreuves écrites auront lieu aux dates et heures ci-après :

Lundi 1er juin 1925, à 14 h. 30 : question de mécanique ou de mathématiques.

Mardi 2 juin 1925, à 13 h. 30 : question de physique ou de chimie.

Mercredi 3 juin 1925, à 8 h. 30 : commencement de l'exécution du projet de bouche à feu ou d'artut avec mémoire justificatif à l'appui.

Les candidats devront remettre leur projet et mémoire le 17 juin 1925, à 17 heures.

Les candidats devront adresser leur demande par la voie hiérarchique au ministre de la Marine, sous le timbre de la Direction centrale de l'artillerie navale (Bureau administratif, personnel militaire), avant le 15 mai 1925. Passé cette date, aucune candidature ne sera admise.

AGENTS TECHNIQUES. — A été nommé dans le personnel des agents techniques du Service de Santé à l'emploi d'agent technique de 3e cl., 1er échelon, pour compter du 10 mars 1925 : M. Renard, ouvrier à Rochefort; M. Renard, ouvrier à Rochefort d'une bonification de trois ans de service militaire est nommé agent technique de 2e classe pour compter du 10 mars 1925, avec une ancienneté d'un an dans cette classe. Cet agent technique continuera ses services au port de Cherbourg où il devra être rendu le 15 avril 1925.

ETAT-MAJOR GENERAL. — Le contre-amiral Durand-Viel a été nommé commandant du secteur maritime de Toulon.

Le capitaine de vaisseau de Solminihac, du port de Lorient, a été nommé major général de la marine à Lorient.

CORPS DE SANTE. — Promotion. — A été promu dans le corps de santé de la Marine, pour compter du 13 mars 1925 :

Au grade de médecin principal, 2e tour, choix, M. Heiderer.

Demission. — La démission de son emploi offerte par M. Le Ru, commis de 2e classe des directions de travaux du port de Bizerte, est acceptée du 31 juillet.

Advertisement for 'Marine de Commerce' with the heading 'DEPARTS PROBABLES'. It lists various shipping companies and their routes, including 'Compagnie Générale Transatlantique', 'Compagnie Française de Navigation à Vapeur', and 'Compagnie Fraissinet'.

1925, qui amnistie tous les faits antérieurs au 12 novembre 1924, ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des peines disciplinaires, doit être appliqué, à l'égard du personnel ouvrier, conformément aux instructions suivantes :

1° Toutes les sanctions disciplinaires infligées pour faits antérieurs à ce jour sont annulées, à l'exception de celles prononcées « pour manquement à la probité, à l'honneur ou aux règles essentielles imposées pour la gestion des caisses publiques ou du maniement des deniers d'autrui ».

2° Pour les peines qui n'ont aucune répercussion sur le salaire (avertissement, blâme), le seul effet de l'amnistie sera la radiation, sur les documents administratifs, de la punition encourue, comme il sera dit plus loin.

3° Les peines comportant une réduction temporaire ou définitive de salaire, il y a lieu de distinguer : si elles étaient en cours le 3 janvier 1925, date de la promulgation de la loi d'amnistie, les intéressés seront mis en jouissance de leur salaire pour compter de cette même date, et sans qu'il y ait lieu à rappel pour la période antérieure; si les peines infligées par l'amnistie étaient entièrement terminées à la date de la promulgation de la loi, il n'y aura, en aucun cas, rappel de salaires.

4° La peine de suspension sera amnistiée, comme toutes les autres peines disciplinaires prévues à l'article 24 paragraphe 4 du décret du 1er avril 1920, à moins, bien entendu, qu'elle n'ait été infligée pour manquement à la probité ou à l'honneur. La réintégration devra être demandée par les intéressés au préfet maritime ou au directeur de l'établissement qui fera procéder à l'ins-

truction de chaque requête et statuera, en se conformant aux prescriptions de la loi énoncées ci-dessus. Dans les cas douteux (tels que celui de communément pour propagande anarchiste ou communiste, loi du 28 juillet 1914) le dossier complet sera transmis, avec l'avis de l'autorité supérieure locale, au ministre qui décidera.

La réintégration, si elle est prononcée, n'aura lieu, en tout état de cause, que sous droit de préférence accordée aux ouvriers licenciés pour manque de travail, ou insolvabilité de crédits, par l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er avril 1920, et après que les victimes de la guerre ayant droit aux emplois réservés en vertu de la loi du 30 janvier 1923, auront exercé leur droit de préférence (article 1er, paragraphe 13 de la loi du 3 janvier 1923).

La réintégration ne pourra être prononcée qu'au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans les emplois anciennement occupés dans la limite des effectifs budgétaires. Les intéressés seront placés dans la situation qu'ils occupaient lors de leur révocation et non dans celle qu'ils occuperaient à l'heure actuelle s'ils n'avaient pas été révoqués.

Ces réintégrations seront effectuées dans l'ordre d'ancienneté des révocations, les ouvriers les plus anciennement révoqués recevant les premiers satisfactions.

Dans le cas où plusieurs ouvriers auraient été révoqués à la même date, ce sont ceux qui avaient le plus d'ancienneté dans le service qui devront les premiers bénéficier de la réintégration.

5° L'article 24 de la loi du 3 janvier 1925 interdit « de rappeler ou de laisser subsister dans un dossier ou autre document, quelconque, et sous quelque forme que ce soit les peines disciplinaires infligées par l'amnistie ».

En conséquence, aucune mention de ces peines ne devra figurer dans les documents, tels que certificats et relevés de services qui sont délivrés aux intéressés eux-mêmes ou aux tiers.

Le registre d'inscription dans le personnel ouvrier « analogue aux registres matricules des autres personnels de la Marine, ne comporte pas de feuillets mobiles : il n'est donc pas possible d'extraire du dit registre, pour les détruire, les feuillets sur lesquels figurent des punitions amnistiées. Mais on devra passer un trait à l'encre rouge sur toutes les mentions relatives à ces punitions et porter la mention « amnistie » du 3 janvier 1925, au-dessus ou en regard des mots hiéris.

Toute personne ayant, à raison de ses fonctions, connaissance des renseignements contenus dans le registre précité et qui divulguerait des punitions amnistiées, s'exposerait à des poursuites judiciaires pour violation du secret professionnel, (article 378 du Code pénal.)

Large advertisement for 'NOUVELLES MARITIMES' featuring 'Marine de Guerre' and 'Marine de Commerce'. It includes a list of ships and their destinations, such as 'Soniati, Tonkinois, Bisson, appareillé de Toulon le 31', 'L'avis Quentin-Roosevelt est arrivé à Dunkerque le 10', 'L'avis Casiope appareillé d'Alger vers Bizerte le 11', 'L'avis Péronne sort de Cherbourg pour essais le 12', 'Les sous-marins Newton, Réville-Audry, Euler, sortent pour exercices de Cherbourg le 12', 'Le Gabolte fait des essais de lancement de torpilles à Cherbourg le 12', 'Le torpilleur Glave, annexe de l'Ecole des Officiers mécaniciens est arrivé à Lorient. Il continuera sa tournée sur le littoral', 'L'APPLICATION AU PERSONNEL OUVRIER DES PEINES DISCIPLINAIRES', 'Les ports ont reçu la dépêche suivante : Paris, le 4 mars 1925. L'article 1er, paragraphe 13 de la loi du 3 janvier 1925, qui amnistie tous les faits antérieurs au 12 novembre 1924, ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des peines disciplinaires, doit être appliqué, à l'égard du personnel ouvrier, conformément aux instructions suivantes : 1° Toutes les sanctions disciplinaires infligées pour faits antérieurs à ce jour sont annulées, à l'exception de celles prononcées "pour manquement à la probité, à l'honneur ou aux règles essentielles imposées pour la gestion des caisses publiques ou du maniement des deniers d'autrui". 2° Pour les peines qui n'ont aucune répercussion sur le salaire (avertissement, blâme), le seul effet de l'amnistie sera la radiation, sur les documents administratifs, de la punition encourue, comme il sera dit plus loin. 3° Les peines comportant une réduction temporaire ou définitive de salaire, il y a lieu de distinguer : si elles étaient en cours le 3 janvier 1925, date de la promulgation de la loi d'amnistie, les intéressés seront mis en jouissance de leur salaire pour compter de cette même date, et sans qu'il y ait lieu à rappel pour la période antérieure; si les peines infligées par l'amnistie étaient entièrement terminées à la date de la promulgation de la loi, il n'y aura, en aucun cas, rappel de salaires. 4° La peine de suspension sera amnistiée, comme toutes les autres peines disciplinaires prévues à l'article 24 paragraphe 4 du décret du 1er avril 1920, à moins, bien entendu, qu'elle n'ait été infligée pour manquement à la probité ou à l'honneur. La réintégration devra être demandée par les intéressés au préfet maritime ou au directeur de l'établissement qui fera procéder à l'ins- truction de chaque requête et statuera, en se conformant aux prescriptions de la loi énoncées ci-dessus. Dans les cas douteux (tels que celui de communément pour propagande anarchiste ou communiste, loi du 28 juillet 1914) le dossier complet sera transmis, avec l'avis de l'autorité supérieure locale, au ministre qui décidera. La réintégration, si elle est prononcée, n'aura lieu, en tout état de cause, que sous droit de préférence accordée aux ouvriers licenciés pour manque de travail, ou insolvabilité de crédits, par l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er avril 1920, et après que les victimes de la guerre ayant droit aux emplois réservés en vertu de la loi du 30 janvier 1923, auront exercé leur droit de préférence (article 1er, paragraphe 13 de la loi du 3 janvier 1923). La réintégration ne pourra être prononcée qu'au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans les emplois anciennement occupés dans la limite des effectifs budgétaires. Les intéressés seront placés dans la situation qu'ils occupaient lors de leur révocation et non dans celle qu'ils occuperaient à l'heure actuelle s'ils n'avaient pas été révoqués. Ces réintégrations seront effectuées dans l'ordre d'ancienneté des révocations, les ouvriers les plus anciennement révoqués recevant les premiers satisfactions. Dans le cas où plusieurs ouvriers auraient été révoqués à la même date, ce sont ceux qui avaient le plus d'ancienneté dans le service qui devront les premiers bénéficier de la réintégration. 5° L'article 24 de la loi du 3 janvier 1925 interdit "de rappeler ou de laisser subsister dans un dossier ou autre document, quelconque, et sous quelque forme que ce soit les peines disciplinaires infligées par l'amnistie". En conséquence, aucune mention de ces peines ne devra figurer dans les documents, tels que certificats et relevés de services qui sont délivrés aux intéressés eux-mêmes ou aux tiers. Le registre d'inscription dans le personnel ouvrier "analogue aux registres matricules des autres personnels de la Marine, ne comporte pas de feuillets mobiles : il n'est donc pas possible d'extraire du dit registre, pour les détruire, les feuillets sur lesquels figurent des punitions amnistiées. Mais on devra passer un trait à l'encre rouge sur toutes les mentions relatives à ces

Cunard Line. — De Cherbourg : *Mauretania*, 21 mars; *Agantia*, 23 mars, p. New-York; *Ausonia*, 25 mars; *Andania*, 3 avril, p. Halifax et New-York.

United American Line. — De Boulogne : *Cleveland*, 28 mars; *Albert Ballin*, 31 avril, p. New-York.

Royal Mail Steam Packet. — De Cherbourg : *Orbita*, 3 avril, p. Halifax et New-York; *Ordnua*, 9 avril, p. New-York; *Avon*, 30 mars, *Atmanzora*, 3 avril; *Demerara*, 23 mars, p. Rio et Buenos-Ayres.

Pacific Steam Navigation Co. — De La Pallice : *Oriola*, 21 mars; *Oropesa*, 10 avril, p. Colon et Valparaiso.

Nelson Line. — De Boulogne : *High Piper*, 26 mars; *High Rover*, 9 avril, p. Rio et Buenos-Ayres.

Union Castle Line. — De Southampton : *Arundel Castle*, 30 avril; *Palnour Castle*, 27 mars, p. Le Cap et Natal.

New Zealand Shipping Co. — De Southampton : *Rotorua*, 23 avril, p. Colon et la Nouvelle-Zélande.

Compagnie Belge Maritime du Congo. — De La Pallice : *Thysville*, 2 avril, p. Dakar et Matadi.

Atlantic Transport Line. — De Cherbourg : *Minneapolis*, 11 avril, p. New-York.

Dollar Line. — De Marseille : *Président Adams*, 8 avril, p. Boston.

Orient Line. — De Toulon : *Osterley*, 27 mars, p. Colombo et l'Australie.

Holland America Line. — De Boulogne : *Léopold*, 26 mars, p. Cuba et le Mexique; *Volendam*, 28 mars; *Nieuw Amsterdam*, 14 avril; *Rotterdam*, 15 avril, p. New-York.

United American Line. — De Cherbourg : *Président Harding*, 19 mars; *America*, 26 mars; *Leviathan*, 31 mars, p. New-York.

Malte Royale Néerlandaise. — De Boulogne : *Fenice*, 28 mars; *Stuyvesant*, 11 avril, p. les Antilles et Colou.

Bibby Line. — De Marseille : *Leicestershire*, 21 mars; *Herefordshire*, 4 avril, p. Colombo et Rangoon.

Booth Line. — De Liverpool : *Hildebrand*, 17 mars, p. Para et Manaoas.

ge fluvial, le ministre des Travaux Publics, répond :

« Les concessions des établissements de pêche sur le domaine public maritime sont régies par l'article 2 du décret-loi du 9 janvier 1922, qui est ainsi conçu : « Aucun établissement de pêche de quelque nature qu'il soit, aucun parc, soit à huîtres, soit à moules, aucun dépôt de coquillages ne peuvent être formés sur le rivage de la mer le long des côtes, ni dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux où les eaux sont salées, sans une autorisation spéciale délivrée par le ministre de la Marine. »

Un règlement d'administration publique déterminera les formes suivant lesquelles cette autorisation sera accordée et pourra être révoquée. Les attributions confiées au ministre de la Marine ont été déléguées au sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, par le décret du 29 mars 1913.

Le règlement d'administration publique prévu au second paragraphe de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1922 est le décret du 21 décembre 1915, modifié le 27 décembre 1922, ainsi que l'indique le texte ci-dessus reproduit, prévoit la compétence du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande en matière de concession d'établissements de pêche, qui s'étend sur les fleuves, les rivières, jusqu'au point de cessation de salure des eaux.

CAISSE DES INVALIDES. — Paris, 11 mars. — M. Léon Meyer, sous-secrétaire d'Etat des ports de la marine marchande et des pêches, a déposé le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — Est abrogé pour compter du 1^{er} des mois qui suivra la promulgation de la présente loi, la disposition de l'article 1^{er} de la loi du 14 août 1924 astreignant les inscrits maritimes titulaires d'une pension sur la caisse des Invalides de la marine et continuant à naviguer aux versements prévus au profit de cette caisse.

PAQUEBOTS ATTENDUS DANS LES PORTS FRANÇAIS

A Marseille : *J. Fraissinet*, 14 mars, venant de Constantinople; — *Général Metzinger*, 15 mars; *Brage*, 21 mars, venant d'Alexandrie; *Haruna Maru*, 15 mars; *Chantilly*, 18 mars; *Kashmir*, 21 mars, venant du Japon; *Kouroussa*, 18 mars, venant de Cotonou; — *Oxfordshire*, 20 mars, venant de Rangoon; — *Mooltan*, 20 mars, venant d'Australie; — *Fornosa*, 23 mars, venant de Buenos-Ayres; *Palma*, 24 mars, venant de New-York; — *Amazone*, 25 mars, venant d'Indo-Chine; *Caledonia*, 27 mars, venant de Bombay; — *Tjerinat*, 28 mars, venant de Batavia.

Au Havre : *Stuyvesant*, 18 mars; *Pellerin de Latouche*, 19 mars, venant de Colon; — *Amiral Sallandrouze de La Morinière*, 20 mars; venant de Buenos-Ayres; *Suffren*, 24 mars, venant de New-York.

A Boulogne : *Cleveland*, 18 mars; *Amsterdam*, 22 mars, venant de New-York.

A La Pallice : *Thysville*, 17 mars, venant de Matadi.

A Cherbourg : *America*, 19 mars; *Pittsburg*, 20 mars; *George Washington*, 22 mars; *Minnewaska*, 23 mars; *Leviathan*, 27 mars; *Orduna*, 28 mars, venant de New-York; — *Almanzora*, 23 mars; *Geiria*, 28 mars, venant de Buenos-Ayres.

A Bordeaux : *Messilia*, 30 mars, venant de Buenos-Ayres; — *Tehad*, 27 mars, venant de Matadi. A Saint-Nazaire : *Cuba*, 26 mars, venant du Mexique.

NOUVELLES DIVERSES

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL. — BREST, 10 mars. — Le tribunal maritime commercial, présidé par M. Le Pénic, administrateur en chef de 1^{re} classe de l'inscription maritime, s'est réuni cet après-midi, à 14 h. 30, pour juger de six matières du commerce, qui étaient accusées de délit de pêche pour avoir, le 28 février, à Brest, manqué volontairement le départ du vapeur *Erdré*, de Nantes qui avait appareillé pour Savan (Mexique), avec une cargaison de potasse.

Le matelot de pont Moïsson (Alexandre), 42 ans, né à Montoir (Loire-N.-E.), domicilié à St-Nazaire, est descendu à terre sans permission, vers 13 heures, est allé boire avec des camarades et est resté en bordée. Il est revenu, le soir, au port de commerce, mais l'*Erdré* était parti. Le départ du vapeur avait été affiché, le matin. A bord, comme devant avoir lieu à 15 heures et il n'y eut lieu qu'à 17 h. 30.

Moïsson a fait sa soumission, le 2 mars. Il a déjà eu maille à partir avec la justice, mais a été amnistié.

Défendu par M^e Pellé, il a été condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Le matelot chasseur Briant (Eugène), 32 ans, né à Menée-Landais et domicilié à Saint-Nazaire, a quitté l'*Erdré* le matin, le 28 février, en vertu de sa permission et, ayant rencontré un village de camarades, il est resté faire la fête avec eux. Ayant rencontré Moïsson, il est ensuite resté en sa compagnie et il a fait sa soumission en même temps que lui.

Déjà condamné pour coups et blessures, Briant a été amnistié.

M^e Pellé a défendu ce second accusé, qui a été condamné à 8 jours de prison avec sursis.

AVIS AUX CREANCIERS DU VAPEUR « PELLEGRINI »

« PELLEGRINI », — AUBIERNE, 9 mars. — L'armateur du vapeur « Pellegriini » ayant été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement rendu par le Tribunal de Commerce en date du 13 février, les marins du quartier, qui auraient des créances à faire valoir sur le dit navire, sont priés de vouloir bien en aviser l'inscription maritime le plus tôt possible.

PECHE DANS LES EAUX TERRITORIALES DE LA MARTINIQUE.

La nécessité de réserver à nos nationaux le droit de pêcher dans les eaux territoriales de la Martinique a amené les pouvoirs publics à promulguer à la Martinique, la loi du 1^{er} mars 1924 qui interdit aux bâtiments étrangers la pêche dans les eaux territoriales françaises, par le décret suivant en date du 20 février, paru à l'Officiel le 28 février : « Est applicable à la Martinique la loi du 1^{er} mars 1924 interdisant aux bâtiments étrangers de pêcher dans les eaux territoriales françaises ».

CONCESSIONS D'ETABLISSEMENTS DE PECHE.

A la suite d'une question écrite d'un député demandant dans quelles conditions peuvent être accordées des concessions sur des terrains maritimes et si elles peuvent l'être notamment en dehors du rivage maritime sur le rivage

NAVIERES DIVERS

SIGNALES PAR T. S. F. EN COURS DE ROUTE. — Aux postes de :

Ouessant, 10, *Artésien*, *Flandre*, *Gavy*, *Beaunoir*, de la *Salle*, *Amiral-Ganteaume*, *Saint-Jean*, *Roussillon*, *Dalla*, *Joseph-Magne*, *St-Jérôme*, *P. L. M.*, 20, *Montette*.

PAQUEBOTS ET VAPEURS LONGS-COURRIERS

ARRIVES. — A Port-Frère, 2, *Atlantique*, voilier, de l'Aldeïde; — à Baltimore, 9, *Wesserting*, de Huelva; — à Dakar, 7, *Arcturus*, *S. Alba*, de Bordeaux; — à Valparaiso, 9, *Saint-André*, all. d'Anvers à Talcahuano; — à Pénarh, 9, *P. L. M.*, 12, all. de Marseille à Barry; 10, *P. L. M.*, 20, de Marseille; — à Las Palmas, 9, *Germinal*, *L. D.*, all. de Buenos-Ayres à Gênes; *Oued Zem*, all. de Marseille à Kaolack; *Yaldiva*, all. de Buenos-Ayres à Marseille; — à Port-Saïd, 9, *Ville de Metz*, all. du Havre à Brisbane; — à Lisbonne, 9, *Briantia*, all. de New-York à Marseille; — à Shanghai, 9, *Angkor*, all. de Yokohama à Marseille; — à Pernambuco, 9, *Méduna*, all. de Bordeaux à Buenos-Ayres; — à Dakar, 6, *Valdivia*, all. de Buenos-Ayres à Marseille; — à Marseille, 10, *Mendoza*, de Gênes; — à Constantinople, 8, *Phrygie*, de Marseille; — à Bordeaux, 9, *Amiral Ganteaume*, p. la C. O. A.; — à Saint-Nazaire, 10, *Puerto-Rico*, de Colon.

A Cherbourg, 12, *Président-Harding*, de New-York; *Avon*, de Buenos-Ayres; *Leviathan*, de Southampton.

PASSES

A Saïres, 9, *Schiaffino Frères*, all. de Rouen à Alger; *Wilfred de Sfax*, *Ville de Cete*, all. de Dunkerque à Oran; *Nord*, all. de Dunkerque à Oran; *Hendaye*, all. de Newport; de Malte, *Sidi Mabrouck*, all. de Cardiff à Alger; — à Perim, 9, *Aden*, all. de Dunkerque à Saigon; — à Land's End, 10, *St-Jérôme*, all. d'Abadan à Swansea.

PARTIS.

De Rio-Grande, 9, *Kersaint*, p. Santos; — de Baltimore, 7, *Sonora*, p. Bordeaux; — de Pénarh, 7, *Dionée*, p. Malte; — de Ténériffe, 7, *Oise*, all. de Kaolack à Marseille; — de Port-Talbot, 10, *P. L. M.*, 10, p. Oran; — de Gibraltar, 9, *Crucy*, de Cardiff; — de Bilbao, 8, *Ouessant*, all. de Hambourg à Buenos-Ayres; — de Pernambuco, 9, *Aurigny*, all. de Buenos-Ayres à Hambourg; — de Casablanca, 10, *Anatolie*, p. Mazagan; *Haiti*, p. Bordeaux; *Touareg*, p. Marseille; — de Bordeaux, 9, *Basse-Terre*, p. les Antilles; *Amiral Ganteaume*, p. Le Havre; — de Gibraltar, 8, *Kouroussa*, p. Marseille; — de Dakar, 6, *Veldivia*, p. Marseille; — de La Pallice, 10, *Ouessant*, p. Buenos-Ayres.

De Cherbourg, 12, *Président-Roosevelt*, p. New-York.

VAPEURS CABOTEURS

ARRIVES. — A Marseille, 9, *Espagne*, *Tajna*, d'Oran; *Général-Bonaparte*, de Bastia; 10, *Vaccars*, de Tunis; — à Bordeaux, 9, *Haut-Brion*, de La Pallice; *Médard*, de Sfax; *Carbet*, d'Oran; *Poitiers*, de Rotterdam; *Jura*, de Cardiff; *St-Priest*, de Sfax; — à Dunkerque, 10, *Capitaine-Blaquère*, de Barry; *Amiral-Duperré*, d'Anvers; *Lieutenant-St-Louberbié*, de Hambourg; *Pomerol*, du Havre; — à Rouen, 10, *Cérons*, de Leith; *Schiaffino*, de Tunis; *Marvel*, de Drammen; — à Brest, 10, *Rose-Schiaffino*, d'Oran; *Martic*, de Tréguier; *Rosalie*, de Landerneau; — à Casablanca, 9, *Arz*, d'Anvers; — au Havre, 10, *Barsac*, de Bordeaux; *Emilie-Deschamps*, de Caen; — à Nantes, 10, *Zurota*, de Blyth; *Capellud*, de Aix; *Rose-André*, *Phryné*, de Port-Talbot; — à La Pallice, 10, *Cévennes*, de Bône; *Dinis*, de Swansea.

A Cherbourg, 12, *Glyn*, de Barry; *Néva*, de Guernsey; *Cherbourg*, du Havre.

PARTIS.

De Dunkerque, 10, *Bangkok*, p. Marseille; *Artésien*, p. Alger; *Château-Lafour*, p. Hambourg; — de Bordeaux, 8, *Sèvres*, p. Nantes; *Gavy*, p. Barry; *La Mailletaye*, p. Nantes; *Sauternes*; — de Marseille, 9, *Capitaine-Damrini*, p. Roustan; *Corte* II, p. Ajaccio; *Maine*, p. Borigue; *Lamarsaudeux*, p. Tunis; — du Havre, 9, *Saint-Palais*, p. Newcastle; *Capitaine-Augustin*, p. Cardiff; *Léonville*, p. Nantes; *Marquise-de-Lubersac*, p. Lianville; *Ville-d'Antin*, p. Dunkerque; *Fornigny*, p. Marseille; *Caennaise*, p. Rotterdam; *Héronnelle*, p. p. Rouen; *Everest*, p. Barry; — de Saint-Nazaire, 10, *Guebwiller*, p. Rotterdam; *Audaz*, p. Holyhead; Caen; — de Brest, 10, *Mallock*, p. Barry; *Mouette*, *Amélie*, p. Glasgow; — de Rouen, 10, *Charlotte*, p. Gand; *Argus*, p. Copenhague; *Député-Charles-Nortier*, p. Copenhague; *Stesso*, p. Jarrow; *Yser*, p. Gand; *Eltan*, p. Anvers; *Ernest*, p. Rotterdam; *Erla*, p. Fowey; *Brozick*, p. Newcastle; — de Nantes, 10, *Californie*, p. Le Havre; *Palais*, p. Lorient; *Marlwood*, p. Tye; — de La Pallice, 10, *Haut-Brion*, p. Bordeaux.

VOILIERS CABOTEURS

ARRIVES. — A Concarneau, 9, *Roscovite*, de Swansea; — à Lorient, 10, *Jean*, de St-Martin-de-Ré; — à Nantes, 10, *Franco-Russe*, de Noirmoutier; *Métrie-Stella*, de Belle-Ile.

PARTIS.

De Brest, 10, *Iris*, p. Cardiff; — de Saint-Nazaire, 10, *Valdemar*, p. Lisbonne.

GRANDE PECHE

TERRENEUVIERS EXPEDIES. — Saint-Malo, le 10 mars. — Expédiés à la Marine de Saint-Malo, en vue de leur prochain départ pour les Bancs : 3 m. *Angelus*, cap. Bourget, armateur M. Montagnon, avec 34 hommes; 3 m. *Capitaine Huet*, cap. Catherine, arm. M. Huet, av. 38 h.; 3 m. *Grande-Hermine*, cap. Guillory, arm. M. Catherine, av. 26 h.; 3 m. *Emile*, cap. Renault, arm. M. Le Provost, avec 32 h.; *Gociété Felicité*, cap. Nouricet, arm. M. Boullé, av. 22 h.

LA PECHE A TERRE-NEUVE. — Le CONQUET, 11 mars. — Des renseignements recueillis, il appert que le hareng abonde à la Baie des Isles, et si des demandes nombreuses arrivaient, les pêcheurs pourraient y satisfaire immédiatement. Les harengs sont de belles dimensions et propres à la fumaison. A signaler qu'à part les quelques rares bateaux américains et de la Nouvelle Ecosse, il n'y a pas de pêche de harengs à la Baie des Isles.

Trois grands vapeurs sont arrivés sur les marchés européens, avec un chargement total de 41 923 quintaux de morue séchée, par l'Alicante 15 730 quintaux; Espagne, Portugal, Italie et Grèce 23 255 quintaux; et Alicante, 22 939 quintaux.

Les stocks de morue, actuellement en dépôt à Terre-Neuve sont très réduits, et l'on prévoit une disette pour la mi-avril, car très peu de morue salée existent ce moment dans les autres ports.

Il a été exporté de St-John de Terre-Neuve, du 17 janvier à mi février 1925 : Portugal, 40 870 quintaux, contre 3 328 pendant la même période de 1924; Espagne, 22 329 quintaux en 1924, 51 227 en 1925, l'Italie 6 432 en 1925 contre 15 316 en 1924.

Départs pour les Bancs

GRANVILLE, 10 mars. — Les 3 mâts *Erminie* et *Thérèse* sont partis aujourd'hui pour les Bancs de Terre-Neuve, où ils vont se livrer à la pêche de la morue.

Le Havre, 10 mars. — Les chalutiers *Uranus* et *La Provence* sont partis dans la matinée à destination des Bancs de Terre-Neuve.

La Provence est rentrée en rade à 13 heures, pour faire réparer de légères avaries survenues dans la chaudière.

LA ROCHELLE, 10 mars. — Départ probable de la Rochelle des navires *Pomone*, armateur M. Le Touzé, 28 hommes, demain 11 mars; *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, armateur M. Vaissier, 26 hommes, jeudi 12 mars; *Gladiateur*, armateur M. Le Touzé, 32 hommes, samedi 14 mars.

PECHE HAUTURIERE

ARRIVES. — A Lorient, 10, *Steir*, 25 000 kilos; *Baudouin*, 16 000 kilos; *Port-Lay*, 80 merlus et 20 000 kilos; *Mars*, 10 000 kilos; *200 merlus*, *Lion*, 5 000 merlus et 10 000 kilos; *Otarie*, 3 500 merlus et 5 000 pl. A la Rochelle, 10, *Guenchy*, 4 583 merlus, 588 pl. de gros, 87 pl. de petits; *Georges-Albert*, 5 474 merlus, 235 dorades, 733 pl. de gros, 162 pl. de petits; *Marie-Frédéric*, 5 000 merlus, 3 000 dorades, 949 pl. de gros, 170 pl. de petits; *Bois-de-Beaunards*, 3 500 merlus, 200 dorades, 460 pl. de gros, 170 pl. de petits.

PETITE PECHE

Le CONQUET, 9 mars. — Le temps pendant la semaine écoulée s'est maintenu dans la moyenne. Les sloops huardiers, venant de la pêche pendant la morte-eau aux abords des îles de l'archipel d'Ouessant sont rentrés les 7 et 8 avec une moyenne de 50 à 70 kilos de langoustes, 5 à 15 kilos de homards par bateau, environ 100 à 150 kilos de crabes et araignées de mer en bloc.

Les langoustiers à puits Eugène Hélène, Bien Hoa, Egalité, qui étaient sur les mêmes lieux de pêche sont également rentrés au port, avec pêche moyenne, font leurs préparatifs et départ pour une croisière au large. Les ligueurs et sloop aux filets ont amené quelques douzaines de petits lieus, merlans, tacots et vieilles pour boetter les casiers à crustacés. Une barque de pêche de Douarnenez en rade au port, a vendu environ une centaine de maquereaux moyens.

Les cours s'établissent ainsi : lieue 1.50-6 la pièce suivant grosseur; merlan 0.75, 1.25 l'un, tacot 1-2; vieille 1-3; grondin pour boette des casiers à crustacés 2-2.20 le kilo, les prix des crustacés restent très élevés. On cote, langouste 22 le kilo; homard, 91-22; crabe et araignée de mer 1-1.25 l'un de 1.50 le kilo en gros. Les goémoniers gagnent les îles Béniguet, Quémener et Trielen pour la saison qui s'ouvre actuellement. Plusieurs de ces

sloops ont embarqué les 6 et 7, chevaux et voitures et accessoires divers nécessaires à la manipulation des goémons de sonde.

Les patrons pêcheurs et armateurs de notre région fréquentant les côtes anglaises et irlandaises de la station de la Manche et de la Mer du Nord exercent la surveillance de la pêche aux crustacés et de la pêche au maquereau en mer d'Irlande depuis le 6 mars 1925.

CONCARNEAU. — Pêche du 9 mars. — Drague. — 21 bateaux ont vendus raies, soles, plies, langoustines, le tout aux revendeurs et revendeurs pour des sommes variant de 350 à 800 francs.

Langoustines. — 21 bateaux ont vendus quelques lots de langoustines. Le tout aux revendeurs et revendeurs pour des sommes variant de 250 à 600 francs.

Crabes. — 2 bateaux ont vendus quelques crabes et araignées, le tout pour des sommes variant de 25 à 35 francs.

Orphies. — Un pêcheur a vendu environ 100 orphies. Le tout aux revendeurs, à raison de 77 fr. le cent.

AUBIERNE. — Pêche du 9 mars. — Chalut. — 3 bateaux sont rentrés avec de 20 à 30 couples de soles, des carrelots et plies vendus respectivement 3.50-7 le kilo; des grosses raies et baudroies quelques vieilles et tacots vendus par lots variant de 450 à 200 francs.

Filets à trémailles. — 2 canots sont rentrés avec des tacots, lieus, vieilles, rois et coquettes vendus à raison de 3.20 le kilo.

Palangres et filets à raies. — 2 bateaux sont rentrés avec 10 à 15 kilos de congros vendus à 2.30 le kilo; 3 bateaux ont rapporté des postaux baudroies et grosses raies et trois anges de mer vendus en lots de 180-200 et 250 francs.

Divers. — Huit canots sont rentrés avec de 20 à 30 kilos de ta'ots, lieus juliennes et merlans vendus par lots variant de 30 à 80 francs.

Crustacés. — 3 canots sont rentrés avec de 5 à 8 kilos de homards vendus à 18.50 le kilo et 20 kilos et crabes vendus à 0.50. La période des mortes-eaux a pris fin et tous les langoustiers faisant la pêche au large sont rentrés. La plupart ont travaillé durant deux jours, trois au minimum. Trois bateaux sont rentrés avec par bateau, de 150 à 180 kilos de langoustes, douze bateaux ont rapporté de 90 à 120 kilos et le reste de 15 à 50 kilos; quelques bateaux ont eu une pêche très modeste. Ces mêmes bateaux ont rapporté en totalité 5 000 kilos d'araignées vendues à 0.35 le kilo. La langouste a été vendue 21 et 22 francs le kilo. Le total de la pêche pour cette morte-eau représente environ 3 000 kilos, pour une soixantaine de bateaux.

DOUARNENEZ, 9 mars. — Pêche du 9 mars. — Chalut. — Huit bateaux, draguant en baie, ont pêché des soles, des plies, des turbot, des carrelots, des petites raies, pour une valeur de 130 à 150 francs.

Crevettes. — Six bateaux ont pêché, au casier, de 3 à 4 kilos de crevettes, qu'ils ont vendues à raison de 20-22 francs le kilo.

Maquereaux. — Quatorze bateaux sont rentrés avec une moyenne de 2 000-3 000 gros maquereaux de dérive, qu'ils ont vendus à raison de 135-125 fr. le cent.

Quelques bateaux ont pêché 5 000, 800, 160 maquereaux.

Sprats. — Quarante canots sont rentrés avec une moyenne de 30 à 50 caisses de sprats qu'ils ont vendus à raison de 16.25, 16.50 la caisse de 10 kilos.

Chiens de mer. — Trois bateaux sont rentrés avec 20-30 chiens de mer qu'ils ont vendus à raison de 38 à 42 francs la pièce.

Raie. — Quelques bateaux sont rentrés avec des raies des postaux, des maraches, des congros, pour une valeur de 500 à 1 500 francs.

OBSEQUES

RENNES. — Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Monsieur Henri PERROQUIN

décédé à Rennes, 22, rue du Champ-Dolent, dans sa 29^e année, muni des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le vendredi 13 mars, à 8 heures, en l'Eglise de Toussaints.

On se réunira à la maison mortuaire à 7 h. 3/4. L'inhumation aura lieu au Cimetière de l'Est.

De la part de Mme Perroquin, sa veuve; de ses

enfants et des familles Perroquin, Meudic, Herqué, Motreuil et Tardivel.

RENNES.

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Mademoiselle Madeline POUILLAUDE

pieusement décédée, 19, rue Armand-Barbès, dans sa 18^e année.

De la part de Mmes Pouillau, ses mère et grand-mère, et de toute la famille.

Rendez-vous à Notre-Dame, le vendredi 13 mars, à 10 h. 30, de

SAINTE-MELOIR-DES-ONDES. — Vous êtes prié d'assister au convoi et à la messe d'enterrement de

Madame Henri HINAULT

décédée dans sa 33^e année, munie des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le vendredi 13 mars 1925, à 10 heures, en l'Eglise de Sainte-Méloir-des-Ondes.

De la part de M. Henri Hinault, son mari; M. Henri Hinault son fils; Mme Vve Cotarmnach, sa mère; Mme Vve Hinault, sa belle-mère; et des familles Cotarmnach, Hinault, Dupont, Collin, Ogier, Girard et Vimond.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

NANTES. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de

Madame Francis TESSIER

pieusement décédée en sa demeure, rue de Rennes, 39, à l'âge de 58 ans.

Obsèques jeudi 2 mars, à 13 h. 3/4. Office église Saint-Similien.

Inhumation cimetière de Miséricorde.

De la part des familles Tessier, Gautier, Ventoux et Bili.

BINIC. — Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Madame BALCH

qui auront lieu le vendredi 13, à 9 h. 30, en l'église de Binic.

On se réunira à la gare à 9 heures.

De la part de : M. Balch, son mari; Mlle Jeanne Balch, sa fille, et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

VANNES. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et inhumation de

Madame Veuve Paul GEHANNO

pieusement décédée le 10 mars 1925, dans sa 88^e année. La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 12 mars 1925, à 4 heures, en l'église cathédrale de Vannes, sa paroisse.

Le deuil se réunira au domicile mortuaire, 9, rue de Bernus, à 3 heures 1/2.

De la part de : M. et Mme Paul Gehanno, Mlle Lucienne Gehanno, ses enfants, et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

REMERCIEMENTS

RENNES. — Les familles Malfilâtre et Crouteux remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion des obsèques de

Madame Veuve MALFILATRE, Mère

LE RHEU. — Mme la comtesse de Freslon de la Freslonnière et sa famille, très touchées des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de la mort du

Comte DE FRESLON DE LA FRESLONNIERE

remercient bien vivement les personnes qui leur ont témoigné, et les prient de trouver ici l'expression de toute leur gratitude.

SAINTE-BRIEUC. — Mmes Le Dily remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion des obsèques de

Madame Veuve LE DILY

SAINTE-BRIEUC-PLERIN

Les Auditions Radiotéléphoniques d'aujourd'hui

RADIO-PARIS
12 h. 30 : Radior-concert par l'orchestre tzigane Radio-Paris.
13 h. 45 : La Danse en rose, valse (Caryl) ; 2° Oiseaux légers, mélodie (Gumbert-Mouton) ; 3° Katinka cardas (Michiels) ; 4° Hymne au soleil, violon (Rimsky Korsakoff) ; 5° Passepied de la Reine (Haring) ; 6° Cantilena (Provincial) ; 7° Something (Pancella-Boyer) ; 8° Pour te garder toujours (M. Roget) ; 9° Aubade, violoncelle (Braga) ; 10° Vers le soir (Molineti) ; 11° Flamenco, marche espagnole (Ferruana) ; 12° Menuet pour l'Andral (Andral) ; 13° Pils (Wienlawski) ; 14° Pavane au clair de lune (G. Brun) ; 15° Le tango d'Esmeralda (C. Denisty) ; 17° Hajal (Hekaniak) ; 18° Enjôlement, violoncelle (Bilhaud) ; 19° Cavalleria Rusticana (de Mascagno).
13 h. 45 : Extraits des journaux de la matinée. Cours d'ouverture. Communiqué des Halles. Prévisions météorologiques Communiqué Havas.
16 h. 30 : Cours divers. Cours de la Bourse.
16 h. 45 : Radio-concert avec le concours de Mlle Olga Stern.
1° Première romance sans paroles, piano (Gabriel Fauré) ; 2° Morceau de concert, flûte (Kaysers) ; 3° Viole, violoncelle (Vincent d'Indy) ; 4° Air de Lisa, de l'Opéra ; La Danse de Pique (Tschakowsky) ; chant, Mlle Olga Stern ; 5° La chanson de la pluie piano (Duplant) ; 6° Suite, flûte (G. Godard) ; Allegretto, flûte, valse ; 7° Variations symphoniques, violoncelle (Boellmann) ; 8° Les gosses dans les rues, piano (Cove) ; 9° Romance orientale (Glazounov) ; chant, Mlle Olga Stern ; 10° Sérénade (flûte) (Hillemaeker) ; 11° Adagio et Allegro, violoncelle (Cervetto-Salmon) ; 12° Finales de la Sonate en ré majeur, piano (Haydn).
17 h. 45 : Cours de clôture. Communiqué Havas. Premiers résultats des courses. Extraits de la Presse. Radio-communicé par Radiolette.
20 h. 15 : Radio-communicé de l'écran.
20 h. 30 : derniers résultats des courses. Communiqué Havas et de Presse.
20 h. 45 : Radio-concert de musique russe et de danses, avec le concours de M. Jean Neag et de M. Lazarowski, violonistes, et leur orchestre du Kasbek.
1° Andante de la cinquième symphonie (Tschakowsky) ; 2° Valse (Sibelius) ; 3° Poème (Fibich) ; 4° Berceuse (Erinfeld) ; 5° Troïka ; 6° Les bateliers de la Volga (chansons russes) ; 7° Petite causerie (Ockialbi) ; 8° Trio (Glinka) ; 9° Canari (solo de violon, M. Neago) ; 10° Sérénade mélancolique (Tschakowsky) ; 11° Danse populaire roumaine ; 12° La nuit blanche (romance russe).

Mlle Arantz, accompagnée au grand orgue.
4. Agnus Dei (G. Bizet) ; Hérodote, air de Salomé (Massehet) Mlle Lehard ; 5. Concertaux, pour piano et orchestre (Weber), au piano, M. Noël Gallon, réduction d'orchestre jouée au grand orgue Aeolian ; 6. Danse espagnole (Granados) ; Danse slave (X...) ; a) Interprétation originale de Granados ; b) de Mlles Rose et Outille Suro ; 7. Sérénade (Gabriel Pierné) ; Introduction et Ronde capricieuse (St-Saëns) ; Mlle H. Arantz ; 8. Le Lotus (Schumann) ; Corvèze (air de Micaëla) (Bizet), Mlle Lehard ; 9. Air varié (Noël Gallon), au premier piano l'auteur ; au second, interprétation originale de M. Noël Gallon, jouée par le Piano Duo Art électrique ; 10. Toccata pour orgue (Th. Dubois) au grand orgue Aeolian.
Un colis de parfumerie : Mlle Eugénie Mallecot, institutrice, Boisger-villy (Ille-et-Vilaine) 3.654
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme Bouvier, aux Métairies, Le Genest (Mayenne) 55.942
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme Juliette Chevrier, dactylographe, mines de fer, Mortain (Manche) 143.331
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mlle Lucie Lemeur, couturière, bourg de Pleyber-Christ (Finistère) 58.311
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme Le Vay, voilier Alice, canal de la Martinière par Vue (Loire-Inférieure) 65.628
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme veuve Chartier, La Frilayère, Lorient (May.) 113.604
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mlle Paule Quellec, dactylographe, rue du Port, Quiberon (Haliguen) 108.752
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme Daniel, Saint-Malo-de-la-Lande (Manche) 71.617
Un colis de deux flacons « parfum Arys », valeur 26 francs : Mme Mélanie Bonnet, chiffonnière, Passais-la-Conception (Orne) 1.178
Une boîte de savons « Teindelys » : M. Alexandre Alix, marin, La Fresnais, la Pigassière (Ille-et-Vilaine) 158.213
Une boîte de savons « Teindelys » : M. Yves Boivin, La Noë-Morgan, la Méaugan, Saint-Brieuc 75.620
Une boîte de savons « Teindelys » : Mme Le Bourhis, bourg de Cesson, Saint-Brieuc 45.709
Une boîte de savons « Teindelys » : M. A. Roussel, Pont-de-Lalix, Hérouville près Caen 74.864
Une boîte de savons « Teindelys » : M. Henri Guédon, agriculteur, La Hisse, en Saint-Samson (Côtes-du-Nord) 110.834
Une boîte de savons « Teindelys » : M. Jean Kerrien, pêcheur à la Croix, Carantec (Finistère) 38.060

LES CADEAUX DE L'« OUEST-ECLAIR » A SES LECTEURS

En présence de M. Dupont, huissier à Rennes, rue Lafayette, la Direction de l'Ouest-Eclair a procédé à la répartition des cadeaux suivants :
Bénéficiaires :
No d'inscription au répertoire (à titre d'indication)
250 francs en espèces : M. René Duval, employé de commerce, 37, rue de l'Alma, Rennes 103.907
Un collier de perles imitation, val. 160 fr. : M. Florimond Verhuggen, violoniste, 80, boulevard de la Petite-Vitesse, Le Mans 61.684
Une montre-bracelet pour dame, val. 155 fr. : Mlle Ernestine Kerambur, Lézardrieux (Côtes-du-Nord) 66.809
Une montre en argent pour dame, val. 145 fr. : Mlle Bouancheau, Chavagnes-en-Pailleur (Vendée) 74.516
Une montre nickel pour homme, val. 97 fr. : M. Théophile Legras, menuisier, au Cléguer, en Piougestel-Droulas (Finistère) 116.538
Une montre nickel pour homme, val. 97 fr. : M. Henri Tual, commissionnaire, Colpo (Morbihan) 51.694
Un appareil photographique, val. 90 fr. : Mlle Bernard, institutrice, à La Rue-Agon (Manche) 76.117
Un rasoir « Apollo » en écrin, val. 70 fr. : M. Augustin Arze, gendarme, Andouillé (Mayenne) 2.563
Un rasoir « Apollo » en écrin, val. 70 fr. : M. André Le Floch, ébéniste, Lann-Kergess, Lanester (Morbihan) 141.868
Un rasoir « Apollo » en écrin, val. 70 fr. : M. Eugène L'Huilier, capitaine de cavalerie, passage Bonnamen, 12, Nantes 76.368
Un rasoir « Apollo » en écrin, val. 55 fr. : M. Alexandre Pavageau père, (Loire-Inférieure) 32.318
Un rasoir « Apollo » en écrin, val. 55 fr. : M. Michel Guéguen, maître fourrier, Centre administratif de la Marine, Marseille 76.230
Un colis de parfumerie : Mme Fruchaud, 5, rue Jacques-Grainan, Angers 131.890
Un colis de parfumerie : Mlle Jeanne Guichard, factrice, 14, rue de la Guinardais, Lamballe 32.785
Un colis de parfumerie : Mme Dilligent, ménagère, 11, rue Sainte-Catherine, Quimper 143.253

Assurez-vous la coopération de vos employés en leur offrant une tasse de thé entre 4 et 5 heures. Demandez toujours le THÉ DES INDES

BÉREDOUX CONSERVE LE CIDRE DOUX
BÉREDOUX enlève au Cidre dur son Acidité.
BEAUBÈRE colore, améliore les Cidres.
Laboratoire A.M.I., Granville et Députés

BIEN EXIGER CORS FEUILLE DE SAULE
275 dans toutes Pharmacies.
3 fr. franco timbres. Pharmacie St. rue de Lubeck, PARIS

LE TOUR DU MONDE DE DEUX GOSSES
Recit mouvementé de passionnantes aventures de deux héros : Jack et Francinet qui, avec la plus grande habileté, savent mettre à profit, pour sortir des situations les plus embarrassées, tous les moyens de leurs découvertes et inventions modernes et créés.
Un fascicule illustré chaque jeudi partout 30¢
ABONNEMENT à 10 FASCICULES contre 3 francs LIBRAIRIE CONTEMPORAINE 15, rue Dureau, PARIS (17e)

TOUR EIFFEL

Radio-concert du 12 mars 1925, de 18 à 19 heures, avec le concours de Mme Orlanda Molloy, cantatrice ; de Mlles Simone Harley, Marthe Lecerc et Magdeleine de Campoëna, violoncellistes.
Programme. — Adagio et Allegro (Marcello), pour trois violoncelles, par Mlles Harley, de Campoëna et Lecerc ; Ariette de Roméo et Juliette (Gounod) par Mme Orlanda Molloy ; Ariz (Stradella) pour trois violoncelles, par Mlles Harley, de Campoëna et Lecerc ; Caro Mio Ben (Girodani) chanté en italien par Mme Orlanda Molloy ; Menuet (Valensin) pour trois violoncelles, par Mlles Lecerc, de Campoëna et Harley ; Berceuse (Mozart) ; The last rose of Summer (la dernière rose d'été) mélodie chantée en anglais par Mme Orlanda Molloy.

ECOLE SUPERIEURE DES P.T.T.

Radio-concert du 12 mars 1925, de 18 à 19 heures, fait à la Sorbonne (Amphithéâtre, Turgot), par M. le Doyen de la Faculté des Lettres, M. Brunot, sur le thème : La langue française et la Révolution.
A 9 heures : Présentation du cours d'espéranto, causeries de M. Daniel Berthelot, membre de l'Institut, sur « l'Espéranto et les Sciences » de M. André Baudet, membre trésorier de la Chambre de Commerce de Paris, sur « l'Espéranto et le Commerce » ; de M. le docteur Pierre Corret, vice-président de la Société Française d'Etudes de T.S.F., président du Comité Français des essais transatlantiques, sur « l'Espéranto et la T.S.F. »
A 20 h. 30 : Chronique du cinéma, par M. Harlé.
A 20 h. 45 : Salle Amollan, radio-concert donné avec le concours de Mlle Arantz, Mlle Lehard, cantatrice ; MM. Noël Gallon, prix de Rome, Dubois.
Programme. — 1. Symphonie (le nouveau monde) (Dvorak) exécutée au grand orgue Aeolian ; 2. Nocturne, op. 72 (Chopin) improvisé en duo ; 3. Nocturne de valse (Borowski) ; 4. Symphonie espagnole (Andante) (Lalo) ; 5. L'aveille (Schubert).

BOURSE DE PARIS

Paris, 11 mars. — La pénurie d'affaires continue à sévir, et les cours en général ne manquent pas d'en ressentir les effets. Le calme est extrême, aussi bien aux valeurs françaises qu'aux titres d'arbitrage. De plus, la cote est manifestement influencée par les indications de Londres et de New-York qui ont fait preuve d'une certaine lourdeur. Enfin les changes, en réaction légère, ne donnent pas aux valeurs à change leur stimulant habituel.
Aux fonds d'Etat, il y a lieu de noter la lourdeur des rentes ottomanes où l'unité revient à 55,80 contre 56,75 ; le 5 % 1914, à 33,85 contre 34,25. Les fonds russes sont le plus ou moins bien tenus et notamment le Consolidé à 15,10 ; le 3 % 1891, à 10,50 et le 3 1/2 1894, à 9,90.
Le groupe de nos banques se montre généralement soutenu. Il en est de même de nos grands compagnies de chemins de fer et des valeurs d'électricité. Par contre, Penarroya accentue son recul à 1.620. De son côté, le Rio, influencé par la tenue du métal à Londres, perd une fraction importante (3,90) pendant que Boléo abandonne le cours rond de 500 pour se fixer en clôture à 499. Les pétroles galiciens sont très faibles dès l'ouverture, mais ils se ressaisissent par la suite pour terminer en meilleure tendance : Dabrowa à 503 ; Financiers des Pétroles à 286, et Pétroles Premier à 187. Raffinerie Say en réaction à 775 ; Sucreries d'Egypte à 426, Lautaro et Nitrates, faibles, à 890 et 1.062 respectivement.
En conclusion, on remarque la reprise à 1.063 de la De Beers, après un début faible à 1.060 ; de même, Jagersfontein reprend le cours de 281. Le groupe des mines d'or, privé des demandes de Londres, se montre plus calme ; il fait preuve néanmoins d'une grande résistance : Modder se tient à 124 ; Brakpan à 342 ; Randmines à 278. Légère reprise de la Tanga à 168,50. Réaction de la Transvaal Land sur d'importants dégonflements. Offerte par Bruxelles, la Tubize réactionne vivement à 577 contre 559.
Le marché termine irrégulier.
Banque René LOYER.

PARQUET

Table of stock prices for various companies and bonds, including Banque de Paris, Union Parisienne, and various government bonds.

Comptant

Table of commodity prices for various goods like flour, oil, and other market items.

Obligations

Table of bond prices for various government and corporate obligations.

Actions

Table of stock prices for various companies and industries.

Fonds étrangers

Table of foreign fund prices for various international investment vehicles.

VALEURS REGIONALES

Table of regional stock prices for various local companies and markets.

Officiers Ministériels

A VENDRE LA VILLA « LES MUGUETS »
comprenant : Maison à l'état neuf d'un sous-sol, buanderie, caves et débarras, rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cuisine, office, w.-c., 1er étage, 3 chambres, 2 cabinets de toilette, w.-c. 2e étage, deux chambres et grenier Eau, gaz, jardins potager et d'agrément, Garage. Jouissance de suite.
S'adresser : M. LE BOULAIRE, notaire à Auray.
Etude de M. BROSSAULT, notaire à Rennes, rue Lafayette, n° 3.
A VENDRE A L'AMIABLE UNE PETITE MAISON
située à Rennes, rue de la Bioterie, occupée par Mme Vve Blin.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. BROSSAULT, notaire.

Etudes de M. Jean GUERIN, notaire à Rennes, 9, rue Victor-Hugo, et de M. A. MALAPERT, avoué, à Rennes, 18, rue de la Chalotais.
VENTE PAR LICITATION
Le Samedi 14 mars 1925, à 14 heures.
En l'étude et par le ministère de M. Guérin, notaire à Rennes.
Designation :
VILLE DE RENNES
1er LOT : Boulevard de Sévigné, n° 58.
UN HOTEL ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, de 13 pièces, 3 cabinets de toilette, salle de bains, waters-closets, grand garage, remise avec chambres au-dessus. Cour et jardin. Contenance : 967 mètres carrés.
Libre le 24 juin 1925.
Mise à prix : 150.000 francs.
2e LOT : Place de la Halle aux Blés, n° 7.
UN APPARTEMENT au 2e étage composé de 5 pièces, 2 cabinets, cave et grenier. Libre de location le 24 juin 1925.
Mise à prix : 25.000 fr.
Jours de visite : les mercredi et vendredi, de 14 heures à 16 heures.
L'adjudication sera faite par M. A. MALAPERT. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guérin, notaire, et à M. Malapert, et Angot, avoués à Rennes.

MAISON MEUBLÉE huit pièces dépendance. cour, citernes, jardin fruitiers, petite ferme, clos potager, 4.500 mt. Très en état. S'adresser à M. LE VAY, notaire à Palmpol.
Etude de M. BROSSAULT, notaire à Rennes, rue Lafayette, n° 3.
A VENDRE A L'AMIABLE UNE FERME située à Maubusson, commune de Javenç, et par extension commune de Lutzé, d'une contenance de 90 hectares environ, louée à Mme Veuve Touchard. Prairie pour élevage. Bail pouvant prendre fin le 23 avril 1927. Pour tous renseignements, s'adresser à M. BROSSAULT, notaire.
Etude de M. MANIERE, not. à Quimper.
A vendre à l'amiable, en la ville de Quimper, quartier de Loc-Maria, place du Styval.
UN GRAND IMMEUBLE de 1.000 mètres carrés environ. Pour tous renseignements, s'adresser à M. MANIERE.

A CEDER fonds bien achalandé, d'épicerie-quinquilleries, panerrie, articles de ménage, parapluies, à Saint-Gilbert. S'adresser à M. BILLET, notaire à Saint-Gilbert de Grand-Lieu.
Etude de M. LE CORNEC, notaire à Miniac-Morvan.
A VENDRE le fonds de commerce de l'Hotel du Lion d'Or, comprenant également un débit de boissons exploité ville de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine). Bon matériel. Vastes bâtiments. Pour tous renseignements, s'adresser audit M. Le Cornec.
A CEDER dans ville commerçante Bretagne (ligne Paris-Brest) FONDS MECANICIEN-ELECTRI-CIEN. machines agricoles, carrosserie, installations mécaniques et électriques. Maisons très anciennes avec bonne clientèle régionale. S'adresser à M. DUVAL, notaire à Montfort.
A CEDER dans C.-DU-N. BONNE INDUSTRIE pleine exploitation. — Renseignements : T. P. R. Robin, huissier, Saint-Brieuc.

Advertisement for dancing and gramophone records. Includes text: 'Dansez chez nous, chez vos amis, à la Campagne.' and 'D'une main vous emporterez facilement un orchestre peu coûteux et des disques qui ne grattent pas.' Also features an image of a gramophone and a record player.

Advertisement for 'LA MODE ILLUSTRÉE' magazine. Includes text: 'N'adoptez aucun journal de Modes avant d'avoir demandé un numéro spécimen gratuit de LA MODE ILLUSTRÉE avec la liste des primes.' Also features an image of the magazine cover.

Advertisement for 'LE BON RHUM BLACK' rum. Includes text: 'EPILEPSIE GUERISON CERTAINE, SUPPRESSION IMMEDIATE DES CRISES. TRAITEMENT SANS BROMURE. METHODE ITALIENNE INCONNUE EN FRANCE. ECRIRE J. SOUVIGNET SPECIALISTE 11, RUE GAMBETTA, CASTELNAUDARY (AUDE)'. Also features an image of the rum bottle.

IMMEUBLES VENDRE ou LOUER L'HOSPICE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (Manche) 12 SIEURS CHAMBRES dispose de RENSONNAIRES pour Dames ou Messieurs. Ecrire à la Mairie 60081-D

VILLAS A VENDRE au bord de la mer S'adresser au journal. 17392

Cabinet F de la Patellière 49e Année A. M. DENIS, S' 23, Place de la Bourse, NANTES

LOIRE-INF. Panorama unique sur l'Océan. Beau Château. Tout confort. Communs. Bât. d'exploit. Parc, Etang, Bois. Ferme 26 h. Culture maraîchère. Beaux revenus. Excellent placement. Prix : 360.000 francs.

MAINE-ET-LOIRE : Belle Ferme 65 h. Bons bâts Terres et prairies de 1er qual. Location 25.000 fr. Excellent placement. Lib. de suite. Pr. acte en mains : 350.000

ON DEMANDE A ACHETER Villias Fermes, Propriétés rapport et agrément, quelle qu'en soit l'importance et le prix. - Acquéreurs sérieux S'adr. : A. M. DENIS, 23, place de la Bourse, NANTES, Tél. : 12-06

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

SALON DE COIFFURE pour dames et messieurs. Centre gde ville. Install. moderne, fondé en 1904. Prix 30.000. MANNOURY, 17, r. de Toulouse, St-Malo

PHARMACIE A CEDER après décès S'adresser à M. QUINQUIL, avoué, Lannion 60038-D

A CEDER Grande Ville Ouest : Import. de MATERIAUX DE CONSTRUCTION, en progression continue. Chiffre d'affaires : 1 million. Prix à débattre : 250.000 fr. Facilités de paiement. S'adr. : A. M. DENIS, 23, place de la Bourse, NANTES, Tél. : 12-05.

QUINCAILLERIE apr. fort. et veuvage, une des pl. belles aff. de Paris. Bénéf. net 130.000 av. 200.000 LG bail, tres bel appartement. Toute confiance. Renseignements gratuits. CAILLIOT, 4, rue du Havre, Paris 9e

BOUCHERIE Charcuterie à céder de suite avec change situat. dans gr. bourg du Morbihan. Dép. joint champ et prair. Auto et mat. Bail à vol. Ouest-Eclair Vannes 17351

MERCERIE-BONNETERIE Petit canton région Laigle 70.000 fr. d'aff. Bénéf. 21.000 Bien logé. Pr. 30.000 à déb. Marché 50.000. Compt. 30 à 35.000. Tr. intéressé o. dame CABINET PARRAIN, Fiers.

MODES (Mayenne) 35 à 40.000 fr. d'aff. garant. Joli magasin. Bien logé. avec 10.000 comptant. CABINET PARRAIN à Fiers.

POUR ACHETER OU VENDRE Fonds de Commerce IMMEUBLES, INDUSTRIES ADRESSEZ-VOUS Agence VIEILLARD-CAEN

HOTEL-CAFÉ sur jolie plage près Caen, superbe installation, laissant 50.000 francs net à enlever pour cause urgente avec 20.000 francs. - GIRARD, La Préservertière, Coutances. Téléphone : 37

POMMES A CIDRE Cidre, bois et charbons grand canton Côtes-du-Nord, gros bénéfice assuré (apr. fort.). MAISON DE COMMERCE, écurie, remise, hôtel pr. gare (C.-du-N.), à vendre. Voir Indicateur Commercial 43, r. Mairie Brest

A CEDER dans grande ville de l'Ouest, pour cause nombreuses absences obligatoires, bon CABINET D'AFFAIRES, avec toutes assurances. S'adresser au journal. 17203

BON BAZAR à céder au prix de trois années de bénéfices nets. Situation exceptionnelle, cause maladie. - MANNOURY, 17, rue de Toulouse, Saint-Malo. 17408

Pour tous Fonds de Commerces, Propriétés Voir l'Agence Commerciale 1, Rue de Roban, 1, à RENNES (31e Année)

BAR AMERICAIN A vendre de suite dans bon quartier de Paris, salle de café et salle de billard, aff. 300 fr. par jour, loyer 1.200 fr., bail 15 ans. Grand logement. Occasion, à enlever avec 12.000 fr. - M. A. MARCEL, 43, boulevard Saint-Martin, PARIS

HOTEL 1er ordre, tout conf. Ville maritime. 1er ordre. Prix : 1.500.000 francs, comptant à débattre. - S'adr. O. N., à l'Ouest-Eclair.

A CEDER POUR CAUSE DEPART BON PORTEFEUILLE REPRESENTANT LIQUIDES - Ecrire J. S., à l'Ouest-Eclair. Très HOTEL de Gare. Sit. unique. 16 chamb. bon Loy : 1.600 fr. Chiff. d'aff. 140.000 francs. Traite av. 60.000 compt. Vendeur se retire apr. fortune. CABINET PARRAIN à Fiers.

HOTEL SAISON Plage Manche Vue mer. Prix : 200.000 fr. S'adr. C. S., à l'O.-Eclair. TABAC-PAPETERIE Affaire intéressante Bien placé Comptant : 50.000 fr. - S'adr. : L. Y., à l'Ouest-Eclair.

BOULANGERIE Manche, 130 sacs hiver, 300 été. Prix : 50.000 fr. S'adresser : L. L., à l'Ouest-Eclair.

AGENCE BLANDIN St-MALO, 2, rue de Toulouse, St-MALO A CEDER : BONNETERIE située à Dinard, beau produit, peu de frais GRAND CINEMA, plus de 1.000 places. AMEUBLEMENTS, Tapiserie, Décor. HOTELS, PENSIONS DE FAMILLE. GRANDS ET MOYENS AFES.

A LOUER : STATION BALNEAIRE, à l'année : BEAU CHATEAU avec salons, 30 chambres, garages. Très beau parc et otager. Confort moderne.

CAFÉ-TABAC Ville Calvados. Pri. 150.000 fr. S'adresser : G. E., à l'Ouest-Eclair. D'act. et art. Plage. Pet. log. long bail. P. 3.000. Hôtel, 23 numéros, long bail, log. 15.000. P. 100.000. Café-R. av. imm. 10 p. 650 m. terr., c. s. 135.000. Epicerie-Café, 12 p., bail à vol. log. 6.500. P. 25.000. Atim. Gén. et pa. 2 mag. b. 9 ans. 4.500. P. 35.000. Terrain bien situé pour commerce. Prix, 14.000. Beau magasin à louer, à bail. Logement, 5.000 fr. Renseignements : Agence des Plages, La Baule.

A CEDER commerce de charbons, bois et matériaux de construction, dans ville industr. et commerçante du Calvados. Gros chiff. d'affaires. Très long bail avec loyer modéré. Pr. et cond. à débattre. - S'adresser : ROUSSEAU, 3, rue d'Alençon, Lisieux.

Petite BOULANGERIE fantaisie, sans portage. 40 quint. Prix et conditions à débattre. Rens. : Agence L. DOMIEN, à Granville. 976

ALIMENTATION VAISSELLE, ARTICLES MENAGE dans bourg important Manche. Prix et comptant à débattre. - S'adresser H. S., à l'Ouest-Eclair.

TABAC LIBRAIRIE-PAPETERIE, etc., affaires 180.000 francs. Bénéf. 35.000 fr. Excell. occasion. On traiterait avec environ 50.000 francs. Rens. : DOMIEN, aff. Granville. 975

A CEDER EPICERIE-PRIMEURS, etc., cause santé, très bon affaire. Bénéfice 25.000 francs. On trait. avec 40.000. - S'adresser : DOMIEN, à Granville. 977

EXCELLENT COMMERCE A CEDER, sans connais. spéc. permettant fin d'année placement de 25.000 francs. Pour traiter, 50.000 francs. - Agence GODIER, Granville.

INDUSTRIES A VENDRE BON FONDS SCIERIE MECANIQUE avec outillage bois complet. Parfait état marche. Eau, électricité. S'adresser : M. ROLLAND, notaire, Quimperle. 17364

A VENDRE CINEMA dans la région Ouest, en pleine activité, conditions avantageuses. Prendre l'adresse au journal. 43974-C

INDUSTRIE SPECIALITES Créée 1883 exploitée dans Hôtel particulier ayant tout confort laissant net 80.000 fr. avec 15.000 fr. comptant. BELLAN 39, bis r. Châteaudun, PARIS (8e arr.)

SAIS ACQUEREUR, Ile-et-Vilaine, CINEMA Côtes-du-Nord ou Manche : Ecrire initiales : A. E., l'Ouest-Eclair. 4371-C

Carrière de Granit de Bretagne en Ile-et-Vilaine. Bâtiments et tout matériel pour exploitation. Prix : 100.000 fr., avec 60.000 cpt. (5079)

AGENCE VIEILLARD - CAEN

EMPLOIS OFFRES

1er MONTEURS EN FER AJUSTEURS, CHAUDRONNIERS, cuivre et fer, de préférence célibataires 2e MANŒUVRES célibataires, pouvant être chauffeurs de locomotives serre-treins, accrocheurs, poseurs, aides-machinistes moteurs à gaz, pontonniers, charbonniers sont demandés par Société Métallurgique de Normandie à MONDEVILLE près Caen. Facilités de pension - Ecrire 3254

CHANTIERS NAVALS FRANÇAIS P. 41 CAEN, demandant chef d'équipe ou ouvrier très au courant galvanisage à chaud Situation d'avenir. Facilités logements. 3126

ON DEMANDE au rayon d'ameublement, un CHEF DE RAYON ay. quelques connais. de tapisserie et muni de références. S'adr. Nouvelles Galeries Bayeux. Chantiers Navals Français B. P. 41, Caen demand. de navires, charpentiers en fer, électriciens, menuisiers, menuisiers, teneurs de tas, chaudronniers tuyautiers. Facilités de lozem.

PRINCIPAL CLERC EST DEM. par M. PHILIPPE, notaire à Lorient.

P. contre 1 fr. en timbres, tous renseignements sur 200 carrières de l'Etat, fém. et masc. et notamment sur la magnifique carrière d'INSPECTEUR DE L'ETAT SUR LES CHEMINS DE FER

Carrière indépendante, active, bien rémunérée, voyages gratuits pour soi et famille. Aucun diplôme exigé. Concours probable un an. Age pr. conc. de 21 à 30 ans, prorogé services m. Ecole Spéciale d'Administration, 4, rue Férou Paris-6e, Ht patron. de l'Etat. Ensej. pr. corr.

FAIENCES, VERRERIES, PORCELAINE - GRO à Etabliss. FOLZER, St-Amand (Nord), demande bon REPRESENTANT pour région Ouest (références sérieuses) exigées. Ecrire direct 4377-C

VOYAGEUR sérieux muni de bonnes références et connaissant la partie est demandé pour visiter les fabriciers, les quincailliers en détail et les bazars, départements : Loire-Inférieure, Ile-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère. Fixe et commission. Automobile fournie par la maison. Ecrire au bureau du journal aux initiales D. D. 43848-C

C. LAMBERT - EPICERIE EN GROS à CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe). DEMANDE UN EMPLOYÉ au courant du métier 3727

MINEURS et MINEURS BOISEURS demandés aux Mines de TREMUSONS-SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord).

VENDEUSE tissus nouveautés est demandée. Bons appointements. S'adresser au journal. 5990-D

REPRESENTANTS qui recherchez de bons expéditeurs directs du pays d'origine à la clientèle bourgeoise, adressez-vous sans retard aux ENTREPOTS VINOLES DU MIDI, A BEZIERS. Quelques cartes sont encore disponibles.

AFFUTEUR demandé pour denture érasée. LEVACHER, scierie, Dinan.

ON DEM. BCN AFFUTEUR pour ruban et trculaire, sachant planer et brasser les rubans. UN OUVRIER SCIEUR ruban et circulaire. Envoyer condit à M. VILLAIN, Scierie, Villédeu (M.atche)

MENAGE demandé, femme cuisinière, mari pour intérieur avec aptitudes pour auto S'adr N° 3.688, l'Ouest-Eclair, LE MANS.

NOTAIRE chef-lieu de canton Finistère, demande de suite CLERC au actif courants, petits inventaires et déclarations de succession S'adresser au journal. 2794

BON FORGERON EST DEMANDE Travail assuré, capacités exigées. - PANHALEUX Frères, 3, rue Vanneau, RENNES. 60046-D

MECANICIENS Brevetés de 1er et 2e cl. de la Marine Marchande trouvant place officier mécanicien dans grand Cie de Navigation. Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal. 60035-D

CONTREMAITRE DE FONDERIE est dem. actif, sachant faire coupe-modèles, Indiquer références, prétentions, situation de famille. - S'adresser Fonderie de Sèze (Orne). 3261

SITUATION chez soi. Ecr. M. GABRIEL P. 6, Evreux Eure.

REPRESENTANT ayant cédé portefeuille spécialité cherche cartes Maisons 1er ordre pour départements Sarthe et limitrophes, possède auto et magasin pour dépôts, ne répondra à Maisons ou offres sérieuses. Ecrire l'Ouest-Eclair n° 3.704, à Rennes.

ON DEMANDE JEUNE HOMME, 30 à 35 ans, pour collaborer dans affaire com. industr. S'adresser au journal l'Ouest-Eclair. 60056-D

DEMANDE MENAGE Homme Jardinier, un peu d'intérieur Femme cuisinière et ménage - Ecrire RABAUULT, 16, avenue de Gramont, TOURS. 3208

ON DEMANDE représentant introduit clientèle alimentaire, gros bénéf. déj. pour chocolat. Prix très intér. - Ecrire : 1073, Agence Havas, NANTES.

Société des Transports en Commun demande RECEVEURS (lib. serv. milit., âgés moins de 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements, 118, rue du Mont-Cenis, Paris, 18e. 38031-E

Entreprise Générale transports et déménagements, BERTHELOT, Avranches, succursale à Granville. On demande un BON CHARRETIER connaissant bien des chevaux. Bons salaires assur.

ON DEMANDE UN CHARRETIER VISSUZAIN, à GRANVILLE

BON CUISINIER demandé pour saison, du 1er avril à octobre. - S'adresser : Hôtel d'Angleterre à Carlebert (Manche). 60090-D

BON VENDEUR ayant sérieuses références, rayons lainages et spieries, est demandé Maison RATTI, Cherbourg. 60095-D

BRODEURS ET BRODEUSES en tous genres travaillant à domicile, son dem. Ecrire avec offres, case 46, Quimper. 17393

CHARCUTIER demande commis charcutier capable conduire cuisine et vendre au magasin et un second commis chef, de 18 à 25 ans. Bien payés. S'adresser : Charcuterie BLANCHARD, 15, rue Saint-Jean, Chartres (E.-et-L.).

GRAVEUR sérieux, SUR MARBRE ET GRANIT, est demandé de suite. Travail assuré - Maison RIVIERE, Villédeu (Manche).

FABRIQUE importante couleurs, vernis demande agent 1er ordre connaissant bien article et clientèle. Ecrire au numéro 630, BOUTLY, 11, boulevard des Italiens (Paris).

GUIDE TOURISTIQUE, anglais-français exclus (travail facile, 1 mois par département) Morbihan, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine, rapport. chac. 10.000 minimum, à céder, cause surcharge travail. Ecrire : L. C. au journal. 17390

ON DEM. UN HOMME pour le classement des bois débités et le service des expéditions - Ecrire C. T., au journal. 60077-D

EMPLOYEE très au courant du commerce est demandée Bons appointem. logée et nourrie Bazar Parisien, Fiers-de-l'Orne.

MINERVISTE EST DEMANDE chez F. GOSSELIN, Carentan (Manche). 60075-D

M. ROBIN, Huissier à Saint-Brieuc, dem. un ERG au courant procédure ou non Prendrait un besoin inutile ou retraité.

GAGNEZ 2.000 FR. PAR MOIS en travail chez vous, 3 h. le soir, par correspond. Réclamez renseignements gratuits. Affaire et Publicité, 17, Liège-Belg. Timbre à 75 centimes

JEUNE EMPLOYÉ de bureau ayant belle écriture, est demandé L. d'ustrie des envir. à Rennes. Ad l'O.-E. 60079-D

IMPORTANT FABRIQUE D'ANIMAUX EN PELUCHE cherche pour la région REPRESENTANT bien introduit - Ecrire JOUET FRANÇAIS, à CRASSY (Ain). 4367-C

Ouvrier au courant des réparat. de bicyclettes est dem. S'adr. à DUBOURG, Nozay (L.-Inf.).

ON DEMANDE BONNES A TOUT FAIRE, CUISINIÈRES DEBUTANTES ET MENAGES de domestiques à bon gages. MARIE PAULET, 131, rue St-Honoré, PARIS (1er)

M. PRINCE, notaire à ELBEUF, demande UN PRINCIPAL CLERC (Urgent)

MAISON DUYAL MOLINIE et JORDAN à VIRE demande BON OUVRIER MECANICIEN très au courant de la machine agricole. 17405

VENDEUSE très au courant tissus et confect. ions est demandée à LA VILLE DE FLERS, 15 Grande-Rue, FLERS (Orne). 17396

ON DEMANDE BONNE A TOUT FAIRE pouvant s'occuper d'enfants. Sér. référ. exigées. - GIFFARD, 11, rue Alsace-Lorraine, SAINT-BRIEUC

On dem. bonne cuisinière expérimentée pour petite pension de famille des Côtes-du-Nord 1er juin-1er octobre. Adresse bureau du journal. 3195

DEMANDES JEUNE FEMME steno-dactylo connaissant l'anglais, dévouée, demande place Nantes, raison santé, avril à septembre, salaire indifférent. - Ecrire à l'AMICALE VOYAGEURS CLUB, 6, rue du Pré-Botté, RENNES. 42980-C

EX-REPRESENTANT alimentation et liquide en gros Bretagne, ayant auto, dem. place VOYAGEUR en tit. exclusiv. de préf. - A. B. au journal. 17391

CELIBATAIRE 25 ans, libéré service militaire, connaissant alimentation et ayant son permis de conduire, désire place voyageur. Références sérieuses. - S'adresser au bureau du journal. 60090-D

FILLE DE SALLE, 30 ans, au cour. du serv. dem. place Rennes ou envir. S'adr. à l'O.-E. 43976-C

VIN naturel 240 FR. la pièce de 215 litres franco port, régie, fût compris. Ech. : 1 fr. 50. Raymond GAUSSIN, Sommières (Gard).

VIN COTEAU 220 litres, fût, port, régie compris. Ech. 1 fr. 50. Jules GAZIEUX Pils, Narbonne (Aude)

VIN FIN. La pièce de 205 lit. port et fût neu compris. Ech. grat. M. B. R. ANDREU, Narbonne.

CHAMPAGNE MASSE Père et Fils à Billy, près Reims. Fondé en 1853. Vente directe depuis 9 fr. la bouteille.

VIN extra, port, régie tout com. 515 f. pris, contre remboursement. Adèle JEAN, propriétaire, GRISSAN (Aude)

AUTOMOBILES 18 CV, Belle conduite intérieure, éclair. électr., démar. électrique, 6 roues auxiliaire 7 places. Peu roulé. Très bon état. M. Georges BORDEAU, industriel, rue Bonabry, FOUGERES (Ille-et-Vilaine) 60092-D

Agence D.F.P. Louquère, boulev. Liberté, Rennes. Châssis D.F.P. 500 cil ; 4 places. Ford Boulangère, état neuf : Citroën, 4 places. 42978-C

A VENDRE AUTO Chenard-Walker, 10 HP, bonne occasion. - S'adr. LANSARD, 4, rue de Torigni, SAINT-LO. 42979-C

RENAULT 10 HP, parfait état, sortie usine 30 nov. 1920, cause achat cond. intér. GILLET, notaire, Bazouges-la-Perouse.

OCCASIONS RENAULT 2 pl. 1/2, conduite intérieure, ZEBRE 1914, cyl. 2 pl. 6 HP, révisée. Etat marche parfait. GARAGE THOLON, Marcey, Ind. Avranches

Suis acheteur AMILCAR même très mauvais état. DUBOIS, 3, r. d'Enghien, Argenteuil (Seine).

GRAND CHOIX D'OCCASIONS DISPONIBLES DE SUITE

1 BARRE 10 CV 1922, 4 places, très bon état mécanique (peu roulé), moteur BALLOT, éclairage et démarrage électriques. Peinture et garniture très propres 16.000 fr.

1 LEON BOLLEE torpédo 67 places, 18 CV, parfaitement entretenue, excellent état mécanique, convenant pour location grand tourisme, éclairage électrique, amortisseurs HOUAILLE à l'arrière, gaines de ressorts, roues amovibles, phares Lucalux 16.000 fr.

1 Superbe torpédo LORRAINE sorti d'usine fin 1922, 15 CV 6 cylindres, freins sur roues avant, pare-brise arrière, amortisseurs HARTFORD, deux pare-chocs. Voiture ayant très peu roulé. 26.000 fr.

1 Torpédo PEUGEOT, 18 CV, en excellent état mécanique et carrosserie. Peu roulé, jantes amovibles, éclairage acétylène, convenant parfaitement pour le hôte, organisant excursions. 12.000 fr.

1 Joli torpédo PANHARD, 10 CV, parfaitement équipé, remis complètement à neuf par l'usine. Nouvelle direction d'une douceur exceptionnelle, éclairage électrique, pneus des roues et rechanges état de neuf. Essai à volonté de la voiture sur grand parcours 20.000 fr.

1 CLEMENT-BAYARD, 2 cylindres, entièrement révisé, 2 places, offre (conviendrait à voyageur de commerce) 4.500 fr.

1 MATHIS conduite intérieure, 4 places, 1924, état électrique, confort et marche, 22.000 fr.

1 Châssis RENAULT, 13 CV, en état de marche complète, remis complètement à neuf par l'usine. Nouvelle direction d'une douceur exceptionnelle, éclairage électrique, pneus des roues et rechanges état de neuf. Essai à volonté de la voiture sur grand parcours 8.000 fr.

1 CARROSSERIE NEUVE, torpédo, avec capote De Dion 1293 7.000 fr.

1 Camionnette FIAT 1 en état mécanique, convenant au transport de toutes marchandises essai à volonté 8.000 fr.

1 TRACTEUR LATIL benne basculant 25.000 fr.

2 REMORQUES benne basculant sur les deux côtés, l'une 15 CV, l'autre 20 CV, 10.000 fr.

1 BERLIER 15 CV torpédo 6 places, très bon état mécanique, le châssis convenant parfaitement pour adapter carrosserie camionnette. 6.500 fr.

1 CAR RENAULT 16 CV et 12 pl., excellent état mécanique et carrosserie 19.500 fr.

1 CHENARD 16 CV landaulet 1921, châssis remis à neuf, très bon état de marche, convenant pour location 19.000 fr.

1 CITROEN 5 CV, 9 places, 1924, 6.000 kilom. Excellent état, pneus, amortisseurs, rechanges, accessoires, accessoires, accessoires. Indication niveau d'essence à vendre et achat à pl. 10.000 fr. Pour tous renseignements s'adresser au GARAGE CHAMP DE MARS, 16, rue d'Isly, RENNES. Téléphone : 153.

PARIS-GARAGE 26, aven. Léon-Bollée, LE MANS

SES OCCASIONS DE LA SEMAINE

Pilain, cam. 10 CV, 4 cyl., 400 k. 5.000

De Dion, cam. 10 CV, 4 cyl., 500 k. 9.500

Darracq, cam. 10 CV, 2 cyl., 300 k. 2.500

Ford, torpédo 4 pl. surbaissé révisé. 3.500

Citroen torpédo 2-3 pl. 1924, comme n. 10.000

Amilcar torpédo 2 pl. tour., état de n. 8.000

OCCASION TRES BELLE CAMIONNETTE NORMANDE - FORD à vendre, cause double empl. - PICHARD, 6, rue du Pavillon, LE MANS. 3446

A VENDRE : 10 HP Citroën, cond. intér. Derrière 21 bis, r. du Boyer, Saint-Malo, tél. 130.

OCCASION MOTO ROVIN 2 CV 3 vitesses. 978

CONDIT. AVANTAGE - DOMEN, à Granville. 978

AUTOBUS 35 pl. De Dion-Bouton, parfait état de marche, à vendre. S'adr. l'O.-E. 17404

A vendre occas. Camionnette Ford 14 CV. S'adr. GARAGE INTERNATIONAL, bd Féart, DINARD.

A ceux qui craignent LA TUBERCULOSE

Depuis la guerre, la tuberculose gagne et s'inflit partout à la ville à la campagne chez le riche, chez l'ouvrier dans les milieux où l'on prend des précautions comme dans ceux où on vit sans hygiène dans les familles les plus saines comme dans les plus chagées d'hérédité pathologiques. Ici, le terrain fait beaucoup cependant Les

Cachets de Pulmicure constituent une arme puissante permettant à l'organisme fatigué ou en mauvais état de se défendre contre le terrible fléau LE PULMICURE réminéralise le corps humain le nourrit tonifie fournit aux cellules un indicateur mélange de sels hypophosphatés calciques permettant la phagocytose c'est-à-dire la lutte contre le microbe

Déterminez vous en prenant du PULMICURE. Recommandez ces bienfaisants cachets à tous les affaiblis à tous les surmenés, à tous ceux qui craignent et veulent éviter la Tuberculose

La boîte 5 fr 75 franco par poste 7.25 (les 3 boîtes une cure), franco contre mandat de 20 fr 25.

EON, GRANDE PHARMACIE DE FRANCE DINAN (C.-du-N.) R. C. Dinan, N° 37

Toutes Pharmacies et chez les Principaux Dépositaires suivants Rennes, Phie Divet place de la Mairie, Fougères, Phie Jorcier Vira, Phie Marie Dinard, Phie Tirel Avranches, Phie Héon Combourg, Phie Parent Lamballe, Phie Pascal St-Servan, Phie Gay Lorient, Phie Corlay Saint-Malo, Phie Mougins, 1 rue St-Vincent Concarneau, Phie Carrière Vannes, Phie Resnais - Parame, Phie Ferrand Malestroit, Phie Briand - Nantes M Gautier rue du Calvaire - Odet de Bretagne Phie Canet et Hamard - Guingamp Phie Le Nogre Pipriac, Phie Bellier Soud. Phie Hardy Brest, Lechat, pharmacien 59 rue de la Mairie Phie Foucher 75 rue de Saint-Brieuc Pharmacie association place du Mar-tray Lesven, Phie Roudaut - Josselin, Phie Jossot Mortaix Phie Barbier - Laval Phie Lesegrain 35 rue Joubville - Quimper Phie Leroux - Paro-Culrec, M Leroy pharmacien Plouha, M Le Page, Vitre, M Desauyay Paimpol M Lelièvre Lannion M Guillaume - Mayenne M Hubert, pharmacien - Le Havre M Lecoate et Wollacker droguistes - Loudéac, M Ragot, pharmacien, Redon. M Riellant pharmacien, Renazé. Ber



TALBOT

rentre en scène

GRAND PRIX DE PROVENCE

Autodrome de Miramas

DIMANCHE 8 MARS 1925

RESULTATS

1^{er} SEAGRAVE, à la moyenne de 127 km. 885 à l'heure.

2^e CONELLI;

4^e DULLER.

S^{ie} Automobiles TALBOT

33, Quai Galliéni, SURESNES

et chez les Agents de la Région



Petits nous ne vous oublions pas!

Vous pouvez vous aussi comme les grandes personnes collaborer au

LIVRE D'OR

du

TOBLERONE

LE VRAI CHOCOLAT AU LAIT SUISSE AUX AMANDES ET AU MIEL

et gagner grâce à votre talent l'un des prix offerts par

TOBLERONE

JEUNES POÈTES - LITTÉRATEURS EN HERBE - GENTILS DESSINATEURS - AIMABLES PHOTOGRAPHES

Demandez chez le fournisseur de votre maman la notice explicative qui vous sera remise gratuitement

75.000 frs de PRIX

S. A. CHOCOLAT TOBLER (Case 45) TALENCE - BORDEAUX

Prix de l'étui : 2 fr. 60



Préparation personnelle par corresp. au Concours de la Banque de France

Envoi gratuit des conditions et documents sur demande adressée à M. Ch. Lejeune, Directeur de l'École préparatoire d'Administration 52^e année, 4, rue des Petits-Champs, PARIS 2^e.

VILLE D'AMIENS 1^{re} VENTE ANNUELLE

Rue du Faubourg de Hem, n° 236 Le Dimanche 29 Mars 1925, à 1 heure précise

Animaux Reproducteurs d'origine

des espèces Bovine, Ovine, Porcine et Volailles, par le ministère de M. Albert GONTIER et de M. Pierre TIEFAINE, Commissaire-Priseur, 30, rue de Noyon chez lesquels se trouve le catalogue. Exposition le Samedi 21 Mars 1925.

ON DEMANDE 40.000 FRANCS garantie... Intérêt à débattre - écrire B. P. Ouest-Eclair.

ON DEM. A EMPRUNTER 30.000 FRANCS à Intérêt de 10 % avec garanties. Pressé S'adresser à l'Ouest-Eclair. 17367

SAGE-FEMME 1^{re} classe Reçoit pensionnaires en son Hôtel privé. Mme Renaud, 65, r. Lemercler, Paris. Consult.

PAPIERS PEINTS

Prix de fabric. album ou échantillon franco en communication. LA DÉCORATION MODERNE, 90, rue Lamarcq, Paris

MACHINE A ECRIRE UNDERWOOD

Prix de fabric. album ou échantillon franco en communication. La Décoration Moderne, 90, rue Lamarcq, PARIS.

MACHINE A ECRIRE UNDERWOOD

neuve (n° 5) A VENDRE de suite. Excellente occasion. S'ad. au Journal. 17393

CONFISERIE BISCUITERIE

Fabrique de Confiserie et de Nougat. Art. de fantaisie, Chocolaterie, Nouveauté en tous genres. - J. RAZAVET, 40, rue Rambuteau, PARIS. - Envoi catalogue franco sur demande. - Agents régionaux demandés.

OCCASION

A vendre 4 wazonnets, voite de 0 m. 60, riate-formes fer, caisses démontables en bois avec tampons et chaînes d'attelage, absolument neufs. - PICHARD, 64, rue du Pavillon, Le Mans. 3445

SAVON RODOLL

embellit le TEINT

PRIX : 2 fr.

A base de Crème Rodoll, Lanoline, Beurre de Cacao, il blanchit et adoucit merveilleusement l'épiderme. Recommandé par les médecins pour la toilette des épidermes délicats des Dames et des Bébés. Attention! Exigez bien partout le SAVON RODOLL.

40 ANNÉES DE PRATIQUE

CIDRES

AMÉLIORATION - CONSERVATION GUÉRISON DES MALADIES PAR LES VÉRITABLES PRODUITS A. GATÉ

A LA MARQUE: "SOLEIL SUR TONNEAU" UN SEUL FABRICANT: E. GALICHÈRE, S^o LO CATALOGUE FRANCO

5 fr. le Paquet, pour 1 Tonneau de 12 hect. Expédition franco contre mandat

Pour GUÉRIR votre ASTHME

Demandez à votre pharmacien les cachets D'ASTHMOSINE de P. PHILIPPE, pharmacien, PAIMPOL. Soulagement immédiat.

Prix de la boîte toutes pharmacies Adultes : 7 fr. 85. Enfants : 5 fr. 60. R. C. Paimpol, n° 5.



Pour vos pâtisseries

Si vous voulez augmenter la finesse de votre croûte et conserver toute la délicatesse de vos recettes, allongez le beurre ou remplacez-le par la Végétaline, toujours fraîche et pure, coûtant moins et plus légère.

LA VÉGÉTALINE

En vente dans toutes les M^{mes} d'Alimentation Gros : 9, rue de l'Arsenal, Marseille

En envoyant cette annonce à « Végétaline » Marseille, avec votre adresse, vous recevrez gratuitement un recueil Recettes de Cuisine.

Pour votre ménage employez le savon « La Tour » et l'huile de table « Dulcine » p^r votre Salade. N° 22

ENTREPRENEURS!

La machine qui vous manque est probablement disponible chez nous.

FORCE MOTRICE : Huile lourde, essence, gaz pauvre, vapeur, électrique.

GROUPE : Moto-pompes, Moto-compresseurs, Electrogènes.

Treuil, Palans, Pompes, Tuyauteries. LOCATION, VENTE, ÉCHANGE

Etablissements W. KENT, Nantes

Tél. 8-18 - R. C. 631

UNE JOLIE PRIME

EST OFFERTE sur tout achat de Montres, Bijoux, Réveils, Pendules et Orfèvrerie par la

MAISON VICTOR PETITEAU

à BESANCON (Doubs) R. C. 124

QUI ENVOIE GRATIS FRANCO son Superbe Catalogue illustré FABRICATION SOIGNÉE - PRIX DE FABRIQUE Montres métal, 49. 18 fr., argent 42 fr., or 350 fr.

"DOCTEUR BÈRE" GUÉRIT CIDRES

Neurosement, Verdissément, Nourme, Graines, Acide, Boule d'Or, BEREDU colore le Cidre de son Arôme. Laboratoires ADAM, Granville et Dépôts.

SADUR

TUILES METALLIQUES EMAILLÉES

La meilleure couverture existante : inaltérable, étanche et calorifuge. 50 % d'économie sur l'achat, la charpente, le transport et l'assurance.

Catalogue franco sur demande

A. REY, fabricant, 10, quai de l'Escaut, CALAIS (P.-de-C.). Téléphone : 1019. - Représentants et Dépôts dans les principaux centres.

PAPIERS PEINTS

Prix de fabric. album ou échantillon franco en communication. LA DÉCORATION MODERNE, 90, rue Lamarcq, Paris

ACHETEZ une ANTINEA

la meilleure des MACHINES A COUDRE

garantie 10 ans, sur facture, depuis 300 fr. catalogue gratis. Expédition franco. Etab. MAURICE, 30, r. Cambonne, Paris (15^e)

THERMOGÈNE

combat merveilleusement TOUX, RHUMATISMES, GRIPPES, POINTS DE CÔTÉ, LUMBAGOS, etc.

Dans toutes les Pharmacies... 2 fr. 75

L'image populaire du « Pierrot crachant le feu » doit se trouver au dos de chaque boîte.

LA NATION

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État

Gérée par LA GESTIOP, Société Anonyme au capital de 2.000.000. (R. C. Seine 102.837)

SIÈGE SOCIAL : 9, Rue de Rome, PARIS

CONTRATS EN COURS : 260 000.000 DE FRANCS

Tirage mensuel du 28 Février 1925

POLICES DE CAPITALISATION SORTIES REMBOURSABLES IMMÉDIATEMENT

NOM	NOMS ET ADRESSES DES SOUSCRIPTEURS	JURISDICTION	SOMME TOUCHÉE
301.546	AUGER EMILE, gard. forestier, Asnières-sous-Bois, (Yonne).	1300	5.000
300.341	BELLANGER GASTON, employé, 23, rue des Fontaines, Paris (3 ^e).	1400	5.000
215.423 AB	M ^{me} BAZIRE LÉON, cult., Ricarville, par Fauville-en-Caux, (S.-Inf.).	1170	5.000
218.528 B7	M ^{me} BELAUD MAD, institutrice, St-Pierre-le-Vieux, par Maligny, (Ynd.).	250	5.000
216.558 B7	SOLLERET EMILE, cultivateur, 32, Grande-Rue, Triel, (S.-et-O.).	990	5.000
310.050 B	GARAU MATHEU, rest. Julien, 24, Ne Fanac, Jumièges-la-Poste, (Seine).	800	5.000
315.663 F6	M ^{me} SABAS Od., chez ses parents, 8, r. du Puits de la Chaîne, Sens, (Yonne).	24	5.000
207.464	M ^{me} GOUILLON Suz., au Carret, com. de Courcy, p. Ferrière-aux-Églises, (Aisne).	80	5.000
108.791	TETARD LAZARE, charc., rue de la Gare, Montchouin-la-Mais, (S.-et-L.).	588	3.000
218.528 B	M ^{me} HUMBERT CAROLINE, sans prof., Matten n° 92, Bas-Rhin.	115	2.500
218.528 B	M ^{me} DUPRE LUCIE, sans profes., aux Gouttes, p. St-Julien-de-Sault, (Yonne).	315	2.500
218.528 B	MOTTE Eug., maréchal-terran, Trévaille Alliquerville, par Colbec, (S.-Inf.).	315	2.500
218.528 B	M ^{me} MOTTE ALBERT, née Daon, Trévaille Alliquerville, par Colbec, (S.-Inf.).	315	2.500
216.558 B	MAILLIER G., cult. La Rocaille, com. Concocon, p. Doué-la-Fontaine, (M.-et-L.).	495	2.500
216.558 B	M ^{me} METIVIER MARTHE, emp., 24, rue du Marché-Joli, Longueil, (S.-et-O.).	495	2.500
310.050 B	DELOY CHARLES, sans profession, route de Vouix, Sens, (Yonne).	415	2.500
310.050 B	LEFRANÇOIS V., cult., Le Loges-a-Brevey (ville. Prudonville), p. Brevey, (Aisne).	400	2.500
315.663 A	M ^{me} GARAU, née Busse, rest. Julien 24 Ne Fanac, Jumièges-la-Poste, (Seine).	400	2.500
315.663 A	LEPEVRE LUCIEN, journaliste, rue d'Alouin, Louviers (E.-et-Loir).	110	2.500
315.663 A	M ^{me} Vve COULON EZÉMA, gérante, 35, rue Eugène-Carrier, Paris (18 ^e).	43	2.500
315.663 A	SAUSSAY FERNAND, jardinier, 31, rue de Valenciennes, (S.-et-O.).	40	2.500
315.663 A	M ^{me} JUHEL MATH., La Renaudière, com. de St-Martin-Boulogne, St-Saver, (Aisne).	40	2.500
315.663 A	CHARRON RAYMOND, vit. Coujartières, par Le Haut, L.-et-C.).	40	2.500
315.663 A	PHILIPPEAU RENÉ, sans prof., 21, place de la République, Sens, (Yonne).	40	2.500
310.146 A	COUTUREAU L., gérant, 8, r. Emile-Verhaeren, St-Louis-Montreuil, (S.-et-O.).	390	2.500
400.835 F	M ^{me} Vve BOUILLERET M., sans prof., bd de Terminus à Vincennes, (Paris).	9	1.000
400.835 F	PIY GEORGES, chez ses parents, 25, place de la République, (Paris).	9	1.000
400.835 F	M ^{me} MICHAUD HENRI, employé, 9, rue du Travail, Paris 12 ^e .	9	1.000
400.835 F	M ^{me} LEGENDRE L., bouclier, 8, rue de la Fonderie, Etampes, (Seine-et-Loire).	9	1.000
150.694	M ^{me} DOUDEAU HENRIETTE, bonnetière, Aix-en-Provence, (B.-du-Rhône).	246	1.000
146.364	WENTZ JEAN-BAPTISTE, menuisier, Burgfelden, Haut-Rhin.	264	1.000
142.801	M ^{me} FURY MARIE, cult. Montloutet, par Gallardon, E.-et-L.	276	1.000
138.500	MAUMY Eugène, employé P. O., 8, r. Verte, Orléans, Loiret.	288	1.000
118.148	M ^{me} GABLIN JOSAPHINE, employée, 85, rue Traversière, Paris (12 ^e).	361	1.000
142.282	BEAUMONT RENÉ, fact. O., Boisest-rien, par La Corneille, (Eure).	176	1.000
142.395	HAMEL MARCEL, agricult., Angerville-la-Barre, par Valmont, Seine-et-Marne.	64	1.000
27.790	MANNONI Eugène, entrep., 2, r. de la Bourbe la Harre, Seine-et-Oise.	576	1.000
29.125	M ^{me} BOUDIN, née Lambert, café, Boynes, Loiret.	504	1.000
23.561	M ^{me} THOMAS GERMAINE, couturière, 34, r. de l'Émillage, à Abbeville, (Somme).	610	1.000

Les tirages ont lieu 12 fois par an, le dernier jour de chaque mois; ils sont effectués publiquement au Siège Social, à 9 heures, au moyen de roues Fichet. Il est remboursé obligatoirement un titre sur 225 par an. Participe au tirage, toute police en cours pour laquelle le versement de la cotisation n'est pas en retard de plus de 2 mois.

Le prochain tirage aura lieu le 31 Mars 1925

Pour tous renseignements, s'adresser au Siège Social, 9, rue de Rome, PARIS

ou à MM. VERNAT & DUFORT, Inspecteurs généraux, 13, Quai de la Bourse, ROUEN (Arrond. de Rouen, Orne, Manche, Sarthe, Calvados, Eure-et-Loir, Mayenne)

M. GAUDRY, Directeur Régional, 3, Rue de Strasbourg, NANTES (Loire Inférieure, Ille-et-Vilaine)

M. RODALLEC, Directeur divisionnaire, LE MYR-en-PLÈMEUR (Morbihan)

M. DE TINGUY, Inspect. divisionnaire, 6, Place de la Préfecture, La Roche-sur-Yon

On demande Inspecteurs et Agents munis de sérieuses références.

HEMORROIDES-CONSTIPATION

Fissures, Fistules anales, Pertes de sang etc. GUÉRISON RADICALE PAR TRAITEMENT EON. Envoi notice explicative contre 0.50

Ecrire EON, Gde Pharmacie de France, DINAN

PIPI AU LIT

Guérison radicale par PILULES BEAUFURD

Manquant 14.50 à Gaudier, Ph. à Partenay 2 Sevres

HUILE SAVON

d'Olive... Bidon 10 lit. 72 fr. de table supér. Bidon 10 lit 58 fr. 72 % garanti... post. 10 kil 34 fr. blanc de mén. post. 10 kil 27 fr. franco vot. gare cont. remb. ou par mandat-post. 1 fr. en moins p^r post. - Union Oléicole Provençale, 6, rue des Tonneliers, Marseille

En 3 Jours ENGELURES

CHUVANNE, GÉRICOURT, sans guérison par le POMMADE ARDAGH 3 fr. le Tube

Toutes Pharm^{ies} et 3, Rue Chaligny, RENNES

SAGE-FEMME

1^{re} Classe, Consultations. - pen tonnaires toutes époques. 28, Rue Rivoli, 4^{tr} Saint-Paul, PARIS

MACHINES A TRICOTER

Toutes largeurs et Jauges. Prix de fabrication. Aiguilles et accessoires. Catalogue apprentiss. grat.

LAINES

toutes nuances. Échantillon gratis. Lab. Laboratoire, 10, quai d'Orléans, Nantes.

Mlle CHUINARD, 41, r. Saint-Melaine, RENNES. Rep. JEANNIN, 24, bd d'Alsace-Lorraine, Coutances

COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE DE BESANCON

Maison Française fondée en 1893

CHRONOMÈTRES de précision et robustes

PENULES garanties

ORFÈVRES soignées

RÉVEILS de qualité supérieure

BIJOUTERIE riche

Catalogue complet gratuitement

H. MICHAUD 19 Rue de Belfort BESANCON

NE VOUS PLAIGNEZ PLUS! SOIGNEZ-VOUS

puisque est reconnu que le TRAITEMENT au THIÉGOL

RHUMATISMES

Douleurs, Goutte, Gravelle, Sciatique, Moux de Roins.

Calmant immédiat, action rapide et certaine

Notice gratuite et franco

Ph^{ie} MOREAU, 38, r. Clignancourt, Paris

FABRIQUE de BIJOUTERIE & JOAILLERIE

ACHATS de BRILLANTS, BIJOUX OR ARGENTERIE Ancienne et Moderne

H. LANGLOIS, 19, rue de la Mame, NANTES



Prolongez votre vie de jolie femme...

Vous pouvez garder "ce teint de jeune fille" qui donne tant de charme à votre visage. Vous pouvez reculer les limites de la jeunesse par des soins appropriés. Même si votre peau menace de se flétrir, il n'est pas trop tard pour réagir.

Massez-vous le visage, le cou, les épaules, avec la mousse onctueuse du Savon Palmolive. Faites-la bien pénétrer au fond des pores, puis rincez soigneusement à l'eau fraîche et séchez sans frotter.

Comment il embellit

La mousse d'huiles de Palme et d'Olive produite par le Savon Palmolive nettoie profondément la peau, débouche les pores et les fait respirer : cela évite les points noirs, les pores dilatés, les rougeurs. Elle pénètre les tissus, les imprègne, et voici disparues la sécheresse et la rugosité. Elle stimule et vivifie les cellules, qui prennent ainsi une vigueur nouvelle. L'épiderme s'assouplit, s'affermi, votre teint s'éclaire. Achetez cet après-midi un savon Palmolive et servez-vous en dès ce soir.

Les huiles de Palme et d'Olive — et rien d'autre — donnent au Savon Palmolive sa couleur verte naturelle. Prix : 2 fr. 25

SAVON PALMOLIVE

Vente en gros : 4, rue de la Paix, Paris, 2^e FABRICATION FRANÇAISE H 21

UN BIDON de 40 K^{os} de PEINTURE pour 55 fr.
Bidon perdu - Départ Paris - Minimum un BIDON - Envoi contre Mandat-Poste
1.500 BIDONS à liquider de peinture au silicate, ignifuge, nuances, gris clair et gris d'artillerie, provenant des stocks de l'armée française liquidés au 1/3 de leur valeur, peinture durable prête l'emploi et de bonne conservation pour tous travaux extérieurs et intérieurs : Maisons ouvrières, Magasins, Hangars, Granges, Étables, Poulailleurs, etc., etc. S'emploie sur bois, fer, ciment, plâtre, brique, etc. — Pour cette liquidation, écrire ou s'adresser au Directeur des Entrepôts Privés, 132, rue du Faubourg-Saint-Denis, 132, à Paris.

MALADIES DE LA FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres maux qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la



JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varicèes, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon : 7 fr. 75 impôt compris.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

"BEAUBÈRE" LE MEILLEUR COLORANT CIDRE POUR
BERCLAIR Clarifie les Cidres.
BERDOUX Conserve le Cidre doux.
Laboratoires ADAM, Granville et Dépts.

SEINS développés, reconstitués, embellis, raffermis par les Pilules Orientales
Le meilleur reconstituant pour la femme qui désire obtenir, recouvrer ou conserver une belle Poitrine.
Le flacon avec notice, 16 fr. 40 contre remboursement.
J. RATIE, ph^{ie} 45, rue de l'Échiquier, Paris (10^e)
Bruxelles, Ph^{ie} Dolzère, Centre, Ph^{ie} A. Jansé

Asthmatiques, Catarrheux: soignez



vos poumons!

Tout malade faible des bronches, faible de poitrine, doit soigner ses poumons pour les rendre plus aptes à supporter les changements de température. Les remèdes ne manquent pas; aucun n'a mérité la préférence du corps médical comme le Sirop des Vosges Cazé.

Avec lui, et très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera. Asthmatiques, Catarrheux, ne soyez pas sceptiques, tournez-vous de tous côtés, interrogez votre médecin, et tous vous diront que le Sirop des Vosges Cazé a fait merveille dans votre cas.

En 1914, M. Péroux, café de la Mairie, à Gouzon (Creuse), nous écrivait ceci :

" Monsieur, j'aimerais pouvoir vous remercier de vive voix; j'étais asthmatique et je ne pouvais plus respirer. Par moment, j'avais de fortes crises d'étouffement qui me duraient à fort longtemps et des quintes de toux que rien ne pouvait calmer. Après une cure avec votre Sirop des Vosges Cazé, je me trouve admirablement soulagé et presque guéri : on dirait que je suis dans un autre monde."

En 1921, il nous écrivait ceci :

" Oui, je ne puis que vous confirmer ma lettre de 1914. Votre Sirop des Vosges fait à toujours merveille chez moi. Chaque hiver j'en fais une cure. A la moindre toux j'y ai recours et je suis tranquille après."

Sirop des Vosges CAZÉ

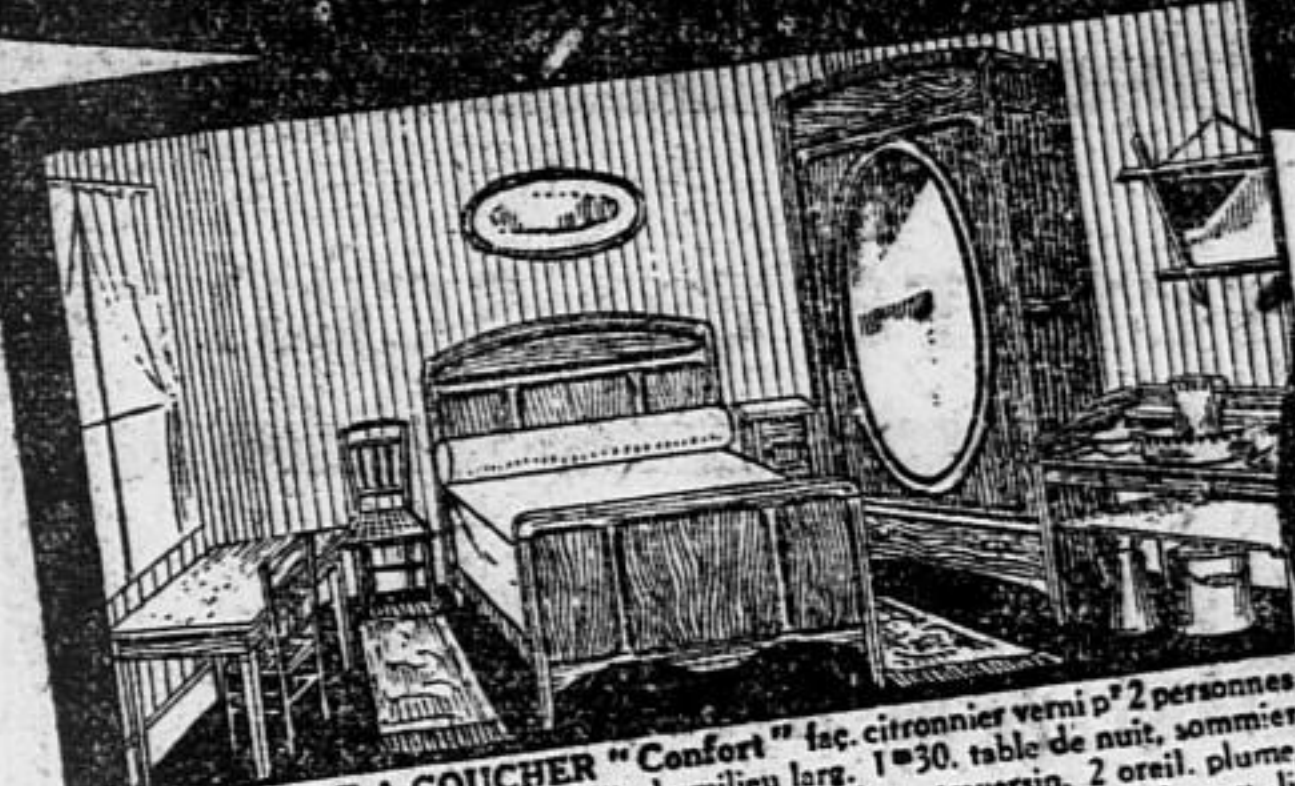
Toutes Pharmacies. Le gr. flacon : 6 fr. 75 ; les 2 franco gare contre mandat de 13 fr. 50 adressés aux Laboratoires CAZÉ, Avenue de Châtillon, 68 bis, Paris. Brochure gratis sur demande.

Baume Tue-Nerf Miriga MAUX DE DENTS
Guérison instantanée. C'est la seule préparation guérissant radicale des maux de dents d'une façon définitive. Prix : 6 fr. 50 toutes pharmacies. — Envoi par contre 6,50 adressés à P. GRAUD, Ph^{ie}, 8, rue Et-Dolel, LYON-OLLINS.

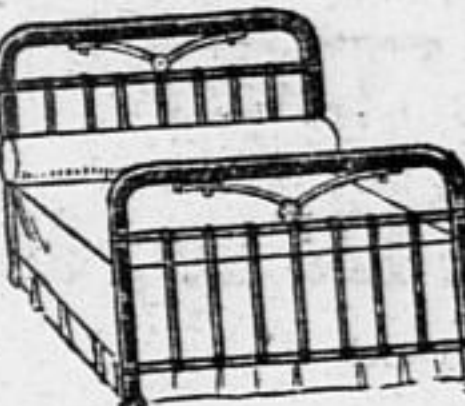
OCCASION UNIQUE

AVEC

12 et 15 MOIS DE CREDIT



CHAMBRE A COUCHER "Confort" fac. citronnier verni p^o 2 personnes armoire gl. ovale larg. 90%, lit de milieu larg. 1930, table de nuit, sommier élastique, matelas laineux et crin vég., à boursinets, traversin, 2 couv.-lit 1 pair draps, 2 tises oreil., 1 couverture laine, 1 couv.-pieds, piqué, 1 couv.-lit 2 décentes lit 1 table de toilette garnie 5 pièces faïence décoré mode, 1 glace bambou, 1 serv. toilette et 1 broc émail. 2 chaises canées. 1 table : 2250.
Les 29 pièces franco port et emballage 188.
contre seul paiement de la 1^{re} mensualité...
Le solde 11 mois à 188.



LIT EXCLUSIF n° 1 bis émailé fer et cuivre pour 2 pers. avec matelas laineux et crin vég. à boursinets, sommier élastique ou métallique au choix, traversin et 2 oreil. plume : 595.
Franco port et emballage contre seul paiement de la 1^{re} mensualité...
Le solde 14 mois à 35.



SALLE A MANGER "BON ACCUEIL" chêne clair curé avec buffet argentier largeur 1915, table 2 allonges, 6 chaises fond cané, 1 service table 44 pièces décoré mode, 1 service verres 26 pièces, 1 nappes et 6 serviettes. Les 85 pièces : 1824.
Les 85 pièces franco port et emballage 152.
contre seul paiement de la 1^{re} mensualité...
Le solde 11 mois à 152.

Catalogues MEUBLES ET LITERIE FRANCO

PARIS-NÉGOCE

9, RUE MARTEL, PARIS 10^e

VISITEZ NOS MAGASINS D'EXPOSITION

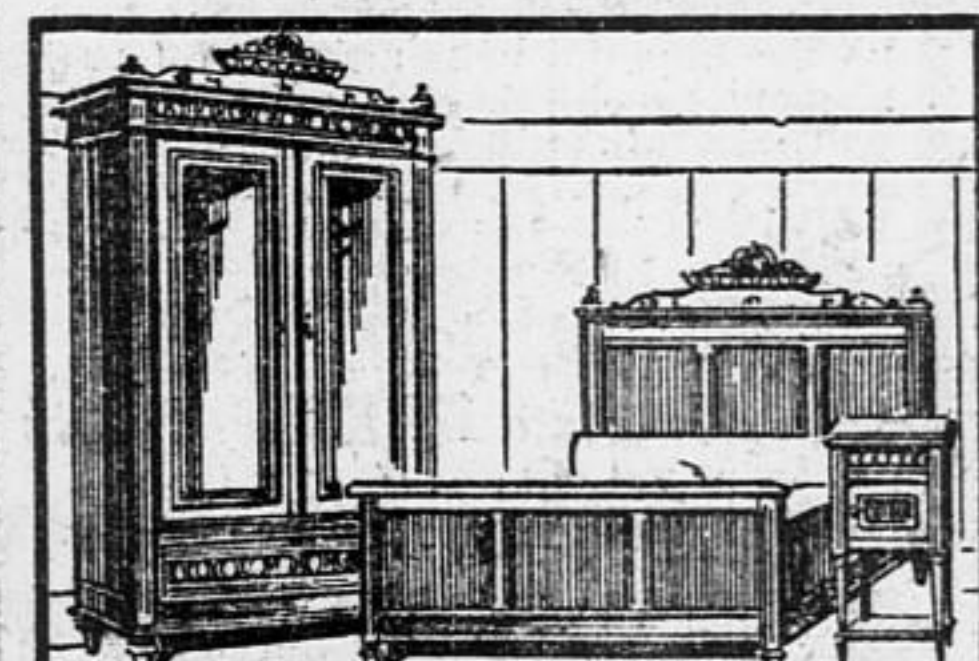
DEMANDEZ NOS CATALOGUES franco : Machines à coudre, Phonos, Instruments de musique, Cycles, Voitures d'enfants, Horlogerie, Appareils de Chauffage, Articles de ménage, Armes de chasse, etc. **TOUT A CREDIT**

49 GARDE-MEUBLES BARBÈS 49

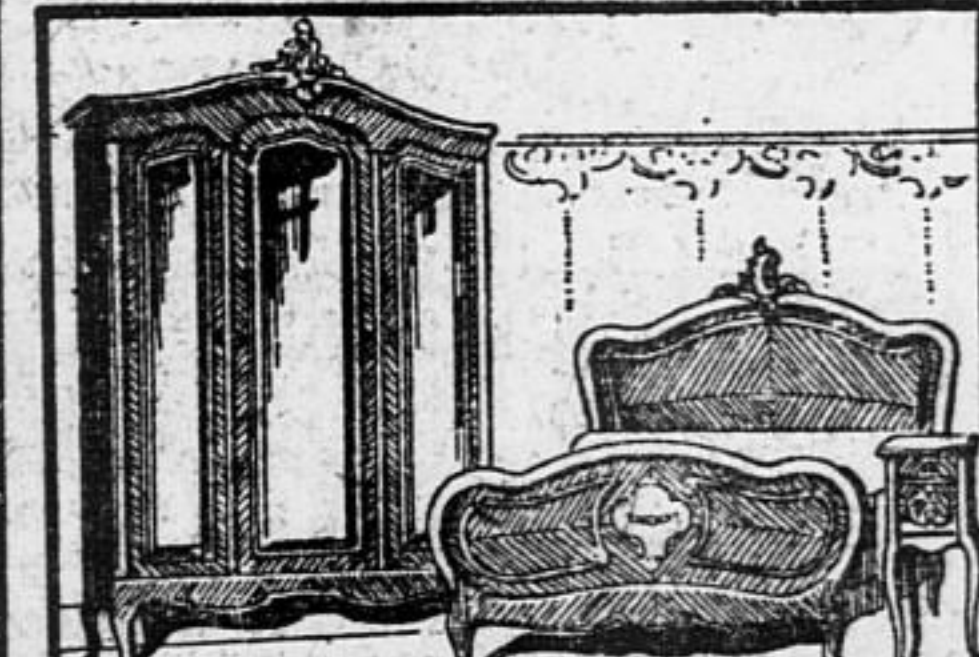
PARIS
49, Boulevard Barbès
Ne pas confondre. MAISON FONDÉE EN 1880. Aucune Succursale

INAUGURATION de nos AGRANDISSEMENTS et TRANSFORMATIONS

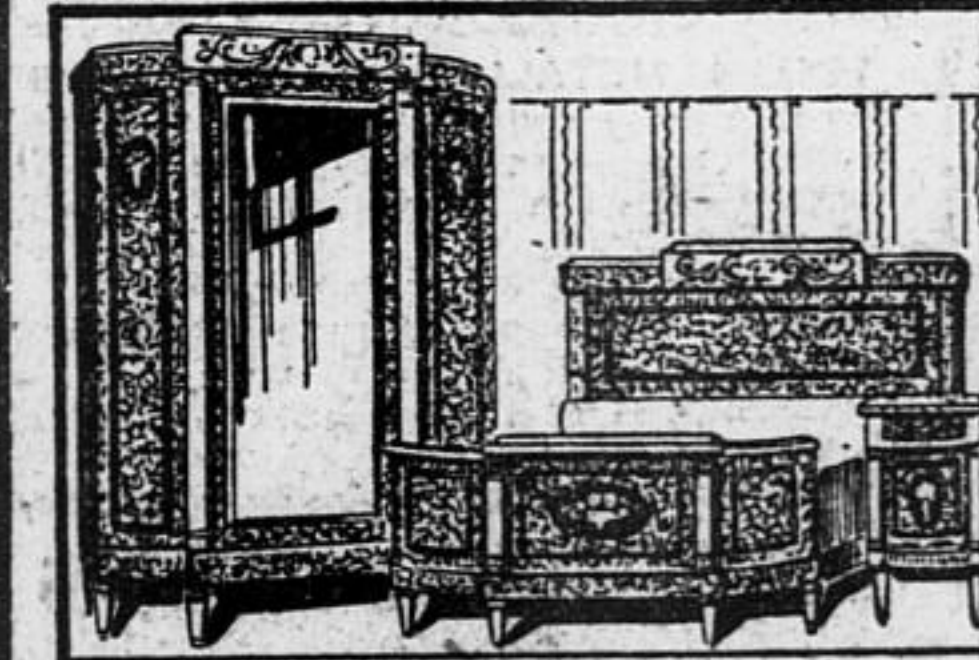
PRÉSENTATION A NOTRE FIDÈLE CLIENTÈLE ET AU PUBLIC DE NOTRE EXPOSITION-RECLAME
:: OCCUPANT LES 5 ÉTAGES DE NOTRE IMMEUBLE ::



CHAMBRE A COUCHER LOUIS XVI, CHÊNE CIRÉ
COMPRENANT : 1 Armoire 2 Portes, 1 Lit de milieu, 1 Table de nuit.
VALEUR RÉELLE 950! EN RECLAME 735!



CHAMBRE A COUCHER LOUIS XV, NOYER CIRÉ
COMPRENANT : 1 Grande Armoire 3 Portes ouvrantes, 1 Lit de milieu, 1 Table de nuit.
VALEUR RÉELLE 2300! EN RECLAME 1725!



RICHE CHAMBRE A COUCHER, EMPIRE A COLONNES
LOUPE ORNÉ & MANQUETTES
COMPRENANT : 1 Armoire 3 Portes à Colonnes larg^e 175, 1 Table de Côté galbée, Grande Glace bas^e, 1 Lit, Corbeille, 1 Table de nuit.
VALEUR RÉELLE 3650! EN RECLAME 2995!

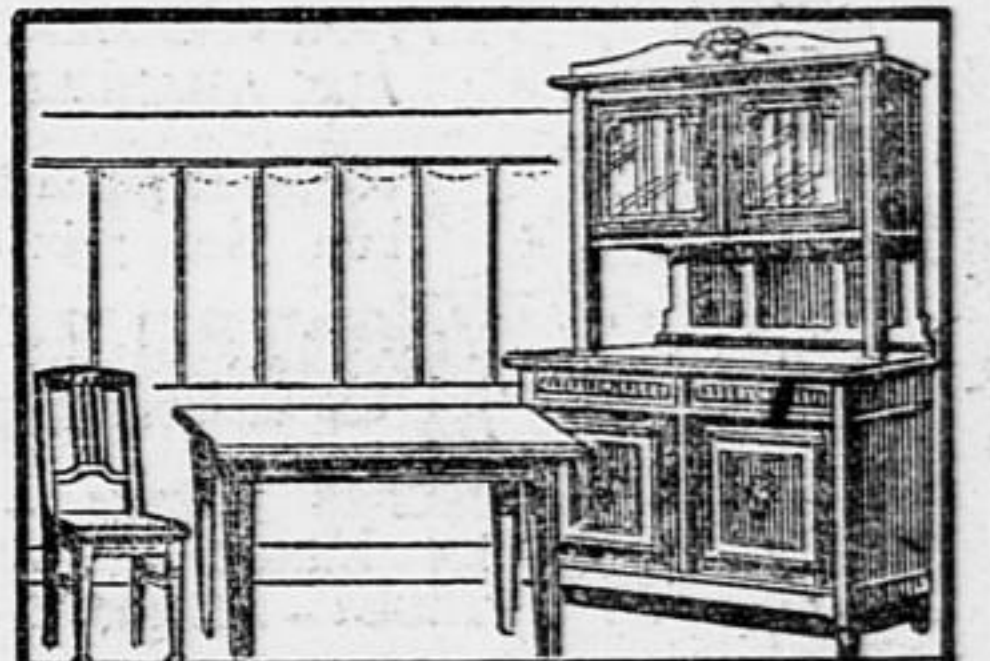
Notre Album gratuit Illustré 1925

contenant la surprise qui pouvait vous être le plus agréable. Le plus parfait et le plus détaillé des documents sur l'industrie du meuble et sur les progrès réalisés par nos usines, progrès ayant pour base un fini toujours impeccable et une production toujours plus intense.

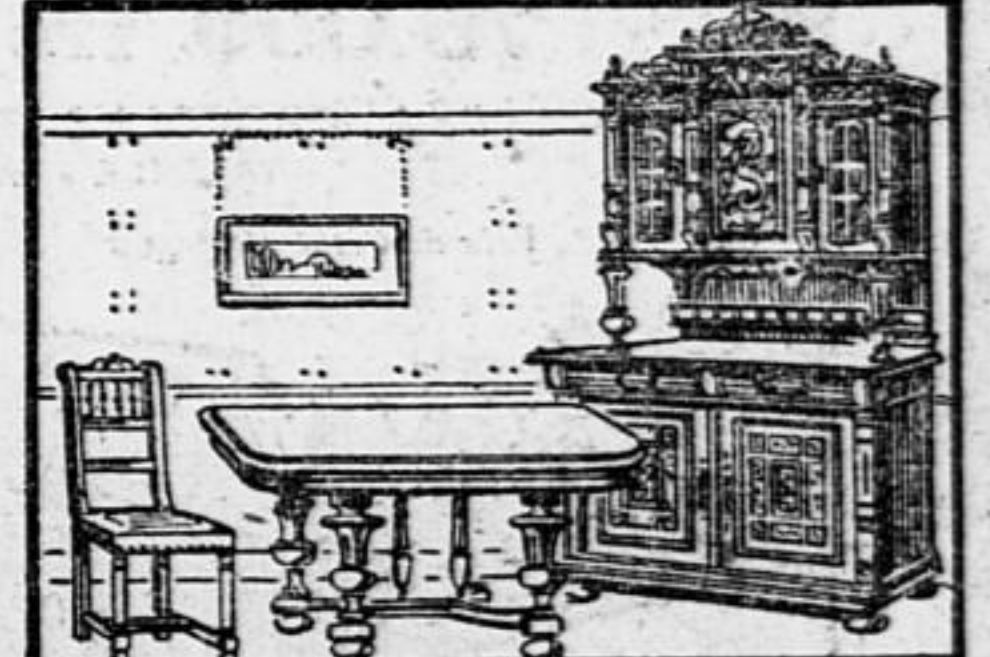
Notre maison ayant 45 années d'existence, le client ne paie pas chez nous les intérêts d'un fantastique "droit au bail". De plus, la fidélité de notre clientèle nous ayant donné la propriété de l'immeuble que nous occupons, nos frais généraux s'en trouvent diminués et nous en profitons pour présenter **6 MODÈLES RECLAME** inimitables et inimités comme prix et qualité dont les photos vous seront envoyées gratuitement avec le catalogue.

L'entrée rigoureusement libre de nos magasins vous permettra d'y voir nos meubles de tous les styles disposés dans la chaude intimité de l'appartement que vous rêvez. Si vous n'êtes pas acheteur, venez nous demander des idées sans crainte d'une insistance indiscrète.

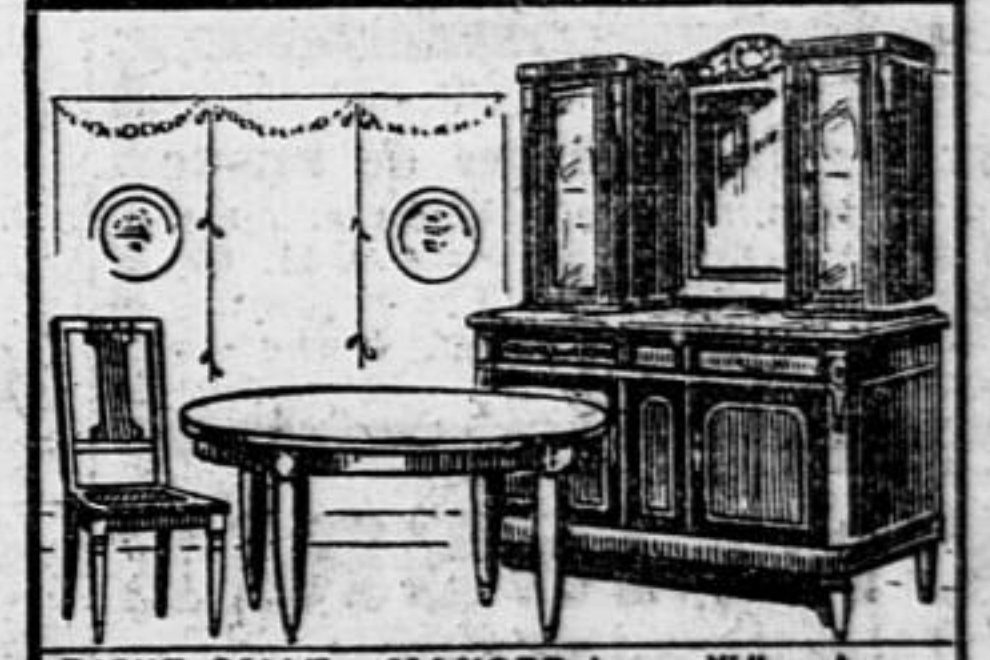
Nota. — Nous expédions franco de port et d'emballage dans toute la France, et nos Magasins sont ouverts tous les jours, même fériés, sauf le dimanche.



SALLE A MANGER LOUIS XVI, EN CHÊNE MASSIF
COMPRENANT : 1 Buffet Argentier, 1 Table à Allonges, 6 Chaises assorties.
VALEUR RÉELLE 1395! EN RECLAME 1150!
DESSERTS ASSORTIS 375



SALLE A MANGER RENAISSANCE, CHÊNE CIRÉ
COMPRENANT : 1 Buffet à élévation 5 Portes, larg^e 190, 1 Table à Allonges, 6 Chaises cur.
VALEUR RÉELLE 1650! EN RECLAME 1250!



RICHE SALLE A MANGER LOUIS XVI EN ACAJOU
COMPRENANT : 1 Grand Buffet garnie dessus marbre, 1 Table ovale 3 allonges, 6 Chaises canées.
VALEUR RÉELLE 2200! EN RECLAME 1750! 650!

Du plus simple au plus riche de nos modèles, le choix des matières premières et la complétion du travail motivent seuls les différences de prix. La qualité est toujours la première.